



Gazette Officielle de Québec

PUBLIÉE PAR AUTORITÉ.

QUEBEC OFFICIAL GAZETTE

PUBLISHED BY AUTHORITY.

PROVINCE DE QUEBEC.

QUÉBEC, SAMEDI, 9 AVRIL 1881.

ERRATA.

Page 897, vente par le shérif, Ottawa, Charlebois vs. Faucher, pour la date de la vente, lisez "septième jour de juin prochain," au lieu de "vingt-cinquième jour de mai prochain." 1429

Page 808, vente par le shérif, Bedford, au lieu de "Henry Cowan," lisez "Henry Corran." 1335

Nominations.

BUREAU DU SECRÉTAIRE.

Québec, 6 avril 1881.

Il a plu à son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR de nommer MM. Zoël Proulx, Thomas Brady, Jean Baptiste Lecompte, Oswald Birney, Joseph Beaulac, fils, et James Bothwell, commissaires pour la décision sommaire des petites causes dans la paroisse de Saint-Pierre de Durham, dans le comté de Drummond, et de révoquer l'ancienne commission. 1337

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Nomination d'un membre du Conseil de l'Instruction Publique.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 19 mars dernier (1881), de nommer Richard W. Henneker, écuyer, de Sherbrooke, membre de la partie protestante du conseil de l'Instruction Publique, en remplacement de l'hon. Christopher Dunkin, décédé. 1403

PROVINCE OF QUEBEC.

QUEBEC [SATURDAY, 9th APRIL, 1881.

ERRATA.

Page 897, Sheriff's sale, Ottawa, Charlebois vs. Faucher, for date of sale, read "seventh day of June next," instead of "twenty fifth day of May next." 1430

Page 808, Sheriff's sale, Bedford, instead of "Henry Cowan," read "Henry Corran." 1336

Appointments.

SECRETARY'S OFFICE.

Québec, 6th April, 1881.

His Honor the LIEUTENANT GOVERNOR has been pleased to appoint Messrs. Zoël Proulx, Thomas Brady, Jean Baptiste Lecompte, Oswald Birney, Joseph Beaulac, junior, and James Bothwell, commissioners for the summary trial of small causes in the parish of Saint Pierre de Durham, in the county of Drummond, and to revoke the former commission. 1338

DEPARTMENT OF PUBLIC INSTRUCTION.

Appointment of a member of the Council of Public Instruction.

His Honor the LIEUTENANT GOVERNOR has been pleased by order in council dated the 19th of March last (1881), to appoint Richard W. Henneker, esquire, of Sherbrooke, a member of the protestant section of the council of Public Instruction, vice the Hon. Christopher Dunkin, deceased. 1404

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Nomination de Commissaires d'écoles.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR par un ordre en conseil en date du 4 avril courant (1881), de faire les nominations de commissaires d'écoles suivantes, savoir :

Montréal, (catholiques).—Le Révd. N. Z. Lorrain, ptre., V. G., en remplacement du Révd. P. C. Dufresne, ptre., chanoine, qui a résigné pour cause de maladie.

Argenteuil, Saint-Jovite.—M. François Thibault, en remplacement de M. Evariste Lorrain, qui a quitté la municipalité.

Drummond, Wickham Ouest.—Le Révd. M. Arthur Paquin et M. Patrick Timmons, vu qu'il n'y a pas eu d'élection dans le temps voulu par la loi.

L'Islet, Lac Noir.—MM. Célestin Pellerin, Jean-Bte. Sénécal, Norbert Lapointe, Narcisse Boucher et Joseph Pellerin. 1405

Proclamations.

Canada, }
Province de } THÉODORE ROBITAILLE.
Québec. }
[L. S.]

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

À Nos Très-Aimés et Fidèles Conseillers Législatifs de la Province de Québec, et aux Membres élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée de la Législature de Notre dite Province, qui devait se tenir et avoir lieu en Notre Cité de Québec, le VINGT-QUATRIÈME jour du mois de MARS—SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que l'Assemblée de la Législature de la Province de Québec, se trouve prorogée au vingt-quatrième jour du mois de mars.

NÉANMOINS, pour certaines causes et considérations, Nous avons jugé à propos de la proroger de nouveau au VINGT-HUITIÈME jour du mois d'AVRIL prochain, de manière que vous n'avez aucun de vous n'êtes tenus ou obligés de paraître en Notre Cité de Québec, le dit VINGT-QUATRIÈME jour de MARS, et Nous voulons en conséquence que vous et chacun de vous, et tous autres y intéressés, paraissiez personnellement et soyez en Notre dite Cité de Québec, JEUDI, le VINGT-HUITIÈME jour du mois d'AVRIL prochain, pour la DEPECHE DES AFFAIRES, et y traiter, faire, agir et conclure sur les matières qui, par la faveur de Dieu, en Notre Législature de la Province de Québec, pourront par le conseil commun de Notre dite Province, être ordonnées.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre nos présentes Lettres-Patentes, et à icelles fait apposer le grand Sceau de Notre dite Province de Québec : Témoin, Notre Fidèle et Bien-Aimé l'Honorable THÉODORE ROBILAILLE, Lieutenant-Gouverneur de Notre dite province de Québec.

À Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de Québec, dans Notre dite Province de Québec, ce VINGT-QUATRIÈME jour de MARS, dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit

DEPARTMENT OF PUBLIC INSTRUCTION.

Appointments of School Commissioners.

His Honor the LIEUTENANT GOVERNOR has been pleased by order in council dated the 4th of April instant, (1881), to make the following appointments of school commissioners, to wit:

Montreal, (catholic).—The Revd. N. Z. Lorrain, priest, V. G., vice the Revd. P. C. Dufresne, priest, canon, who has resigned on account of sickness.

Argenteuil, Saint Jovite.—Mr. François Thibault, vice the Mr. Evariste Lorrain, who has left the municipality.

Drummond, Wickham West.—The Revd. Mr. Arthur Paquin and Mr. Patrick Timmons, seeing that no election took place within the time fixed by law.

L'Islet, Lac Noir.—Messrs. Celestin Pellerin, Jean Bte. Sénécal, Norbert Lapointe, Narcisse Boucher and Joseph Pellerin. 1406

Proclamations.

Canada, }
Province of } THEODORE ROBITAILLE.
Québec. }
[L. S.]

VICTORIA, by the Grace of God, of the United Kingdom of Great Britain and Ireland, Queen, Defender of the Faith, &c., &c., &c.

To Our Beloved and Faithful the Legislative Councillors of the Province of Quebec, and the Members elected to serve in the Legislative Assembly of Our said Province, and summoned and called to a Meeting of the Legislature of Our said Province, at Our City of Quebec, on the TWENTY FOURTH day of the month of MARCH, to have been commenced and held, and to every of you—GREETING:

A PROCLAMATION

WHEREAS the Meeting of the Legislature of the Province of Quebec, stands prorogued to the twenty fourth day of the month of March.

NEVERTHELESS, for certain causes and considerations, We have thought fit further to prorogue the same to the TWENTY EIGHTH day of the month of APRIL next, so that neither you nor any of you, on the said TWENTY FOURTH day of MARCH, at Our City of Quebec, to appear are to be held and constrained, for We do will that you and each of you, and all others in this behalf interested, that on THURSDAY, the TWENTY EIGHTH day of the month of APRIL next, at Our said city of Quebec, personally you be and appear for the DISPATCH OF BUSINESS, to treat, do, act and conclude upon those things which in Our Legislature of the Province of Quebec, by the Common Council of Our said Province, may by the favor of God, be ordained.

IN TESTIMONY WHEREOF, We have caused these Our Letters to be made Patent, and the Great Seal of Our said Province of Quebec, to be hereunto affixed: Witness, Our Trusty and Well Beloved the Honorable THEODORE ROBILAILLE, Lieutenant Governor of Our said Province of Quebec.

At Our Government House, in Our City of Quebec, in Our said Province of Quebec, this TWENTY FOURTH day of MARCH, in the year of Our Lord one thousand eight hundred and

cent quatre-vingt-un, et de Notre
Règne la quarante-quatrième.

Par ordre,
L. H. HUOT,
Greffier de la Couronne en Chancellerie,
1155 Québec.

eighty one, and in the forty fourth
year of Our Reign.

By command,
L. H. HUOT,
Clerk of the Crown in Chancery,
1156 Québec.

Avis du Gouvernement.

BUREAU DU SECRÉTAIRE.

Québec, 5 avril 1881.

Avis public est par le présent donné qu'une requête a été présentée à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur, par Joseph Arthur Ecrément, écuyer, notaire, demeurant à Saint-Gabriel de Brandon, comté de Berthier, par laquelle il demande le transfert en sa faveur des minutes, répertoire et index de feu Pierre Camille Piché, en son vivant, écuyer, notaire, de Saint-Gabriel de Brandon, dans le dit comté, en vertu des dispositions de l'acte 39 Vict., ch. 33.

PH. J. JOLICEUR,
Assistant-Secrétaire.

1319

BUREAU DU SECRÉTAIRE.

Québec, 16 mars 1881.

Avis public est par le présent donné qu'une requête a été présentée à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur, par Alfred St. Jorre, écuyer, de Saint-Arsène, comté de Témiscouata, par laquelle il demande le transfert en sa faveur des minutes, répertoire et index de feu Michel Honoré St. Jorre, en son vivant, notaire public, pour la province de Québec, en vertu des dispositions de l'acte 39 Vict., ch. 33.

PH. J. JOLICEUR,
Assistant-Secrétaire.

981 3

BUREAU DU SECRÉTAIRE.

Québec, 5 mars 1881.

Avis public est par le présent donné qu'une requête a été présentée à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur, par Charles Antoine Ernest Gagnon, écuyer, M. P. P., notaire, de la paroisse de la Rivière Ouelle, dans les comté et district de Kamouraska, par laquelle il demande le transfert en sa faveur des minutes, répertoire et index de feu l'honorable Luc Letellier de Saint-Just, en son vivant, notaire, de la dite paroisse de la Rivière Ouelle, en vertu des dispositions de l'acte 39 Vict., chapitre 33.

PH. J. JOLICEUR,
Assistant-Secrétaire.

865 5

PROVINCE DE QUÉBEC.

CHAMBRE DU PARLEMENT.

51^e RÈGLE.—Toute demande de bills privés tombant sous la législation de la Législature de Québec, d'après "l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867," soit pour la construction d'un pont, d'un chemin de fer, d'un chemin à barrières, ou d'une ligne télégraphique; soit pour la construction ou l'amélioration d'un havre, canal éclusé, digue ou glissoire, ou autres travaux semblables; soit pour la concession d'un droit de passage (traverse), l'incorporation de la profession ou métiers ou de compagnies à fonds social; l'incorporation d'une cité, ville, village ou autre municipalité, le prélèvement d'aucune cotisation locale, la division d'aucun comté pour des fins autres que celles de la représentation dans la législature, ou d'aucun township ou autre municipalité locale, le changement du chef-lieu d'un comté ou le transfert d'aucuns bureaux locaux, la réglementation d'aucune branche de commerce, le ré-arpenage d'aucun township, ligne ou concession; ou pour concéder à qui que ce soit des droits ou privilèges exclusifs ou particuliers, ou pour la per-

Government Notices.

SECRETARY'S OFFICE.

Québec, 5th April, 1881.

Public notice is hereby given that a petition has been presented to His Honor the Lieutenant Governor, by Joseph Arthur Ecrément, esquire, notary, residing in Saint Gabriel de Brandon, county of Berthier, by which he prays for the transfer in his favor of the minutes, repertories and index of the late Pierre Camille Piché, in his lifetime, esquire, notary, of Saint Gabriel de Brandon, in the said county, under the authority of the provisions of the act 39 Vict., ch. 33.

PH. J. JOLICEUR,
Assistant Secretary.

1320

SECRETARY'S OFFICE.

Québec, 16th March, 1881.

Public notice is hereby given that a petition has been presented to His Honor the Lieutenant Governor, by Alfred St. Jorre, esquire, of Saint Arsène, county of Témiscouata, by which he prays for the transfer in his favor of the minutes, repertories and index of the late Michel Honoré St. Jorre, in his lifetime, notary public, for the province of Québec, under the authority of the disposition of the act 39 Vict., ch. 33.

PH. J. JOLICEUR,
Assistant-Secretary.

982

SECRETARY'S OFFICE.

Québec, 5th March, 1881.

Public notice is hereby given that a petition has been presented to His Honor the Lieutenant Governor, by Charles Antoine Ernest Gagnon, esquire, M. P. P., notary public, of the parish of Rivière-Ouelle, in the county of Kamouraska, in the district of Kamouraska, by which he prays for the transfer in his favor of the minutes, repertories and index of the late Honorable Luc Letellier de Saint Just, in his lifetime, notary public, of the said parish of Rivière Ouelle, under the authority of the dispositions of the Act 39 Vict., chapter 33.

PH. J. JOLICEUR,
Assistant-Secretary.

866

PROVINCE OF QUEBEC.

PARLIAMENT HOUSE.

51st RULE.—All applications for private bills properly the subjects of legislation by the Legislature of Québec, within the purview of the British North America Act, 1867, whether for the erection of a bridge, the making of a railroad, turnpike road or telegraph line; the construction or improvement of a harbour, canal, lock, dam or slide, or other like work; the granting of a right of ferry, the incorporation of any particular trade or calling of any joint stock company; the incorporation of a city, town, village or other municipality, the levying of any local assessment, the division of any county for purposes other than that of representation in the legislature, or of any township or other local municipality, the removal of the site of a county, town or any local offices, the regulation of any commerce, the resurvey of any township, line or concession or otherwise for granting to any individual or undivided any exclusive or peculiar rights or privileges whatever, or for doing any matter or thing which in its operation would affect the rights or property of other parties, or

mission de faire quoi que ce soit, qui pourrait compromettre les droits ou la propriété d'autres individus, en se rapportant à une classe particulière de la société; ou pour faire aucun amendement d'une nature semblable à un acte antérieur — exige la publication d'un avis spécifiant clairement et distinctement la nature et l'objet de la demande dans la *Gazette Officielle*, en français et en anglais, et dans un journal publié en anglais et dans un autre publié en français, dans le district auquel s'applique la mesure demandée, ou dans l'une et l'autre langue, s'il n'y a qu'un seul journal; ou s'il n'existe pas de journal, la publication de (dans les deux langues) se fera dans la *Gazette Officielle* et dans le journal d'un district voisin.

Et toute personne qui fera application, devra, sous une semaine de l'apparition de la première publication de tel avis dans la *Gazette Officielle*, adresser une copie de son bill, avec la somme de cent piastres, au greffier du comité des bills privés.

Ces avis seront continués, dans chaque cas, pendant une période d'au moins trente jours durant l'intervalle de temps écoulé entre la clôture de la session précédente et la prise en considération de la pétition.

52e RÈGLE.—Avant d'adresser à la chambre aucune pétition demandant la permission de présenter un bill privé pour la construction d'un pont de péage, les personnes se proposant de faire cette pétition devront, en donnant l'avis prescrit par la règle précédente, dans le même temps et de la même manière, donner aussi avis des péages qu'elles se proposent d'exiger, de l'étendue du privilège, de la hauteur des arches, de l'espace entre les culées ou piliers pour le passage des radeaux et navires, et mentionner aussi si elles ont l'intention de construire un pont-levis ou non, et les dimensions de ce pont-levis.

L. DELORME,
Greffier A. L.

721

Demandes au Parlement.

CORPORATION DE QUEBEC.

BUREAU DU GREFFIER DE LA CITÉ.

Hôtel-de-Ville, Québec, 5 avril 1881.

Avis public est par le présent donné que la Corporation de Québec demandera, durant la prochaine session de la Législature Provinciale de Québec, des amendements à sa charte, entre autres, le pouvoir d'augmenter le revenu de la cité et de l'aqueduc, et de cotiser la propriété foncière d'après sa valeur réelle ou son revenu annuel, d'accorder aux propriétaires de biens-fonds, une plus large part dans la représentation au conseil-de-ville que les autres contribuables. D'émaner des débentures pour racheter la dette de la cité.

L. A. CANNON,
Greffier de la Cité.

1375

AVIS PUBLIC

Est par le présent donné que demande sera faite à la Législature de Québec, à sa prochaine session pour un acte incorporant une compagnie sous le nom de "La Compagnie de transport de Montréal," avec pouvoir d'acheter, louer et exploiter des chemins de fer ou des bateaux à vapeur, de construire des élévateurs et les exploiter, et en général de transporter par voitures ou autrement du fret et des passagers dans la province de Québec.

LACOSTE, GLOBENSKY & BISAILLON.
Avocats et procureurs.
Montréal, 6 avril 1881.

1371

relate to any particular class of the community; or for making any amendment of a like nature to any former act,—shall require a notice, clearly and distinctly specifying the nature and object of the application, to be published in the *Official Gazette*, in the english and french languages, and in one news-paper in the english, and in one news paper in the french languages in the district affected or in both languages, if these be but one paper or if there be no paper published therein, then (in both languages) in the *Official Gazette*, and in a paper published in an adjoining district.

And any person who shall make application, shall within one week from the first publication of such notice in the *Official Gazette*, forward a copy of his Bill, with a sum of one hundred dollars to the Clerk of the committee on Private Bills.

Such notices shall be continued in each case for a period of at least thirty days, during the interval of time between the close of the next preceding session and the consideration of the petition.

52nd RULE.—Before any petition praying for leave to bring in a private bill for the erection of a toll bridge, is presented to the House, the person or persons intending to petition for such bill, shall, upon giving the notice prescribed by the preceding rule, also, at the same time, and in the same manner, give notice of the rates which they intend to ask, the extent of the privilege, the height of the arches, the interval between the abutments or piers for the passage of rafts and vessels, and mentioning also whether they intend to erect a drawbridge or not, and the dimensions of the same.

L. DELORME,
Clerk L. A.

722

Applications to Parliament.

CORPORATION OF QUEBEC.

CITY CLERK'S OFFICE.

City Hall, Quebec, 5th April, 1881.

Public notice is hereby given that the Corporation of Quebec will, during the ensuing session of the Provincial Parliament of Quebec, ask for amendments to its Charter, among others, for power to increase the revenue of the City and of the Water-Works, and to assess immovable property according to its real value or annual income. To allow proprietors of real estate a larger share in the representation in the City Council than other rate-payers. To issue debentures to redeem the debt of the City.

L. A. CANNON,
City Clerk.

1376

PUBLIC NOTICE

Is hereby given that application shall be made to the Legislature of the province of Quebec, at its next session for an act of incorporation of "The Montreal Transfer Company," with power to buy, lease and manage railways, steamboats, construct elevators and manage and work the same and generally to carry and transport by vehicles or otherwise freight and passengers within the province of Quebec.

LACOSTE, GLOBENSKY & BISAILLON,
Attorneys and solicitors.
Montreal, 6th April, 1881.

1372

AVIS PUBLIC

Est par le présent donné que demande sera faite à la législature de la province de Québec, à sa prochaine session, d'un bill incorporant le "Club de Réforme" de Montréal.

C. BEAUSOLEIL,
Solliciteur.
1379

Montréal, 6 avril 1881.

AVIS.

Avis est par le présent donné que la "Montreal Warehousing Company" s'adressera à la Législature de la Province de Québec, à sa prochaine session, pour se faire autoriser à augmenter le capital souscrit de la compagnie par l'émission de parts préférentielles, jusqu'à un montant n'excédant pas cinq cent mille piastres et pour autres objets.

LUNN & CRAMP,
Procureurs des pétitionnaires.
1377

Montréal, 6 avril 1881.

Avis public est par le présent donné que l'Association Pharmaceutique de la province de Québec, s'adressera à la Législature de la dite Province, à sa prochaine session, pour obtenir un acte amendement sa présente charte d'incorporation dont le titre légal est la "Quebec Pharmacy Act of 1875."

N. MERCER,
Régistrare de la dite Association.
Montréal, 30 mars 1881. 1299

AVIS.

Avis est par le présent donné que la Missisquoi and Black Rivers Valley Railway Company s'adressera à la Législature de la Province de Québec, à sa prochaine session, pour obtenir un amendement à son acte d'incorporation afin de prolonger le temps fixé pour compléter son chemin de fer, et pour d'autres fins.

GEORGE WILLIAMSON,
Sec. Trés. de la M. & B. R. Valley Ry. Co.
Richmond, P. Q., 24 mars 1881. 1301

Demande sera faite à la Législature de la province de Québec, à sa prochaine session, par la Compagnie des Abattoirs de Montréal, pour la passation d'un bill ratifiant les lettres-patentes qui lui ont été octroyées par le lieutenant-gouverneur en conseil, et pour donner pouvoir à la dite compagnie de faire l'abattage des animaux, faire fondre et manufacturer le suif, tirer partie des retailles des têtes, des pattes, des tripes et du sang, et en général faire toutes autres choses qui se font généralement dans les abattoirs publics.

BEIQUE & MCGOWN,
Solliciteurs de la dite compagnie.
Montréal, 5 avril 1881. 1331

AVIS

Est, par les présentes, donné que la corporation de la ville de Saint-Jean, s'adressera à la législature de la province de Québec, à sa prochaine session, aux fins d'obtenir un acte pour amender la charte d'incorporation de la dite ville (43-44 Victoria, chapitre 62), pour donner à la dite ville de plus amples pouvoirs, et notamment le pouvoir d'imposer sur les biens meubles et immeubles imposables, en la dite ville, une taxe pouvant s'élever jusqu'à trois quarts de centin dans la piastre, et sur les locataires payant loyer dans la dite ville, une taxe pouvant s'élever cinq centins dans la piastre sur le montant annuel du loyer, pour obtenir que la section 85 du dit acte soit amendée de manière à donner au dit Conseil de Ville seul, le pouvoir de remplacer le maire, ou aucun des conseillers, quand il y aura lieu à élection avant l'expiration du temps pour lequel ce maire ou ce conseiller auront été élus, que la section 355 du statut provincial, 40 Victoria, chapitre 29, soit abrogée, que de plus amples pouvoirs

PUBLIC NOTICE

Is hereby given that application will be made to the legislature of the province of Quebec, at its next session, for a bill incorporating the "Reform Club" of Montreal.

C. BEAUSOLEIL,
Solicitor.
1380

Montreal, 6th April, 1881.

NOTICE.

Notice is hereby given that the Montreal Warehousing Company will apply to the Legislature of the Province of Quebec, at its next session, for power to increase the capital stock of the company by the issue of preferential shares to an amount not exceeding five hundred thousand dollars and for other purposes.

LUNN & CRAMP,
Solicitors for applicant.
1378

Montreal, 6th April, 1881.

Public notice is hereby given that the Pharmaceutical Association of the province of Quebec, will apply to the Legislature of the said Province, at its next session, for an act to amend its present charter of incorporation, officially cited as the "Quebec Pharmacy Act of 1875."

N. MERCER,
Registrar of the said Association.
Montreal, 30th March, 1881. 1300

NOTICE.

Public notice is hereby given that the Missisquoi and Black Rivers Valley Railway Company will make application to the Legislature of the Province of Quebec, at its next session, to amend its act of incorporation extending the time within which to complete its railway, and for other purposes.

GEORGE WILLIAMSON,
Sec. Treas. of the M. & B. R. Valley Ry. Co.
Richmond, P. Q., 24th March, 1881. 1302

Application will be made to the Legislature of the province of Quebec, at its next session, by the Montreal Abattoir Company, for the passing of an act ratifying the letters patent which have been granted to it by the lieutenant-governor in council, and to empower the said company to slaughter animals, and to render, melt and utilize the tallow, offal, heads, feet, trips and blood, and generally to do all other operations pertaining to or usually done in public abattoirs.

BEIQUE & MCGOWN,
Solicitors of the said company.
Montreal, 5th April, 1881. 1332

NOTICE

Is hereby given that the corporation of the town of Saint Johns will apply to the Legislature of the Province of Quebec, at its next session, for the purpose of obtaining an act to amend the charter of incorporation of the said town, (43-44 Vict., chap. 62); in order to obtain more extensive powers, and, especially, that of levying on movable and immovable property, subject to taxation in the said town of Saint Johns, a tax not exceeding three quarters of a cent in the dollar, and, on tenants paying rent in the said town, a tax not exceeding five cents in the dollar on the annual amount of such rent; to obtain the amendment of the 85th section of the said act, in such manner that the said Town Council shall have alone the power to replace the mayor or any of the councillors when an election shall be necessary before the expiration of the time for which such mayor or councillor was elected; that the section 355 of the provincial statute 40 Vict., chap. 29, be abrogated; also that more ample provisions be

soient conférés au Conseil de Ville de Saint-Jean, et pour d'autres fins.

Z. R. HAMEL,
Secrétaire-Trésorier.

Saint-Jean, P. Q., 27 mars 1881.

1329

Avis est par le présent donné que demande sera faite à la législature de Québec, à sa prochaine session, pour obtenir un acte incorporant une compagnie à fonds social sous le nom de "Montreal Fibre Company," avec pouvoir de faire, acheter et vendre des substances de fibre végétales, et de faire, manufacturer ou acheter et vendre des articles et matériaux manufacturés, faits avec ou composés en tout ou en partie de tels substances ou matériaux.

D. GIROUARD,
Solliciteur des Requérants.

Montréal, 25 mars 1881.

1167 2

AVIS

Est par les présentes donné que demande sera faite à la Législature de la Province de Québec, à sa prochaine session, d'un bill incorporant le "Club Saint-Denis" de la cité de Montréal.

C. BEAUSOLEIL,
Procureur.

Montréal, 30 mars 1881.

1255 2

AVIS.

La "Compagnie Manufacturière et Agricole de la Rivière du Loup" demandera à la Législature Provinciale un acte d'incorporation lui permettant de construire un chemin de fer d'un point quelconque sur la ligne du chemin de fer du gouvernement ou du fleuve Saint-Laurent, entre Louiseville et Maskinongé, à un point indéterminé sur la rivière Matawin, dans le comté de Saint-Maurice ou de Maskinongé.

Louiseville, 26 mars 1881.

1257 2

Demande sera faite à la législature de la province de Québec, à sa prochaine session, pour incorporer "The Mountain Park Railway and Elevator Company," avec pouvoir de construire des élévateurs et chemins de fer ou chemins à lisses, soit comme chemin à la surface ou élevés, de différents endroits en la cité de Montréal jusqu'au Parc sur la Montagne, et pour faire passer le dit chemin de fer ou chemins à lisses à travers les cimetières protestant et catholique.

DAVIDSON & CROSS,
Solliciteurs des requérants.

Montréal, 16 mars 1881.

1023 4

AVIS

Est donné que demande sera faite à la Législature de la province de Québec, à sa prochaine session, pour la passation d'un bill autorisant l'échange d'une substitution créée par un acte de donation de Duke Roberts à Edward L. Roberts *et al*, passé devant M^{re} T. Brassard, N. P., le 23 mars 1878, sur partie des lots Nos. 2 et 3, dans le 2^{me} rang de Shefford, à d'autres terrains de même valeur.

Et autorisant l'échange d'une substitution créée en vertu d'un acte de donation de Duke Roberts à Silas S. Roberts *et al*, passé devant M^{re} T. Brassard, N. P., le 19 avril 1879, sur partie du lot No. 5, dans le 2^{me} rang, et parties des lots Nos. 4 et 5, dans le premier rang de Shefford, à d'autres terrains de même valeur.

— Ou autorisant la vente des dits lots de terre, nonobstant les dites substitutions.

(Signé), DUKE ROBERTS,
Per JOS. H. LEFEBVRE, N. P.

Waterloo, Q., 8 mars 1881.

959 4

conferred on the council of the town of Saint Johns, and for other purposes.

Z. R. HAMEL,
Secretary Treasurer.

Saint Johns, P. Q., 27th March, 1881.

1330

Notice is hereby given that application will be made to the legislature of Quebec, at its first session, for an act to incorporate a joint stock company under the name of "Montreal Fibre Company," with power to make, purchase and sell vegetable fibrous substances, and to make, manufacture or purchase and sell articles and materials manufactured from or composed wholly or in part of such substances or materials.

D. GIROUARD,
Solicitor for applicants.

Montreal, 25th March, 1881.

1168

PUBLIC NOTICE

Is hereby given that application will be made to the Legislature of the Province of Quebec, at its next session, for the passing of a bill of incorporation of the "Club Saint Denis" of the city of Montreal.

C. BEAUSOLEIL,
Solicitor.

Montreal, 30th March, 1881.

1256

NOTICE.

The "Compagnie Manufacturière et Agricole de la Rivière du Loup" will apply to the Provincial Legislature for an act of incorporation empowering them to build a railroad from any point on the line of the government railway or the river Saint Lawrence, between Louiseville and Maskinongé, to an undetermined point on the Matawin river, in the county of Maskinongé or Saint Maurice.

Louiseville, 26th March, 1881.

1258

Application will be made at the next meeting of the Legislature of the Province of Quebec, to incorporate the "Mountain Park Railway and Elevator Company," with power to build elevators and railways or tramways (either upon the surface of the ground or as elevator roads), from points in the city of Montreal, up to and upon the Mountain Park, and to extend said rail or tramways through the Protestant and Catholic Cemeteries.

DAVIDSON & CROSS,
Solicitors for applicants.

Montreal, 16th March, 1881.

1024

PUBLIC NOTICE

Is hereby given that application will be made at the next session, of the Legislature of the Province of Quebec, for the passing of a Bill to authorize the exchange of a substitution created in and by a deed of donation from Duke Roberts to Edward L. Roberts, dated and passed before T. Brassard, N. P., the 23rd March, 1878, upon parts of lots Nos. 2 and 3, in the 2nd range of Shefford, to other lands of equal value.

And to authorize the exchange of a substitution created in and by a deed of donation from Duke Roberts to Silas S. Roberts *et al*, dated and passed before T. Brassard, N. P., the 19th April, 1879, upon part of lot No. 5, in the 2nd range, and parts of lots Nos. 4 and 5, in the 1st range of Shefford, to other lands of equal value.

Or to authorize the sale of the said several tracts of land, notwithstanding the said substitutions.

(Signed), DUKE ROBERTS,
Per JOS. H. LEFEBVRE,
N. P.

Waterloo, Q., 8th March, 1881.

960

Avis public est par le présent donné que la corporation de la cité de Montréal s'adressera à la Législature de Québec, à sa prochaine session, pour un acte amendant les divers actes pour l'incorporation de la cité de Montréal, et particulièrement pour autoriser la dite corporation à faire de nouveaux rôles de cotisation pour l'élargissement des rues Sherbrooke et Saint-Lambert, et pour le prolongement de la rue Sherbrooke [Est], aux lieu et place de ceux déjà faits et qui ont été perdus ou sont devenus sans effet, et pour d'autres fins.

CHS. GLACKMEYER,
Greffier de la cité.

Hôtel de Ville, Montréal, 4 mars 1881. 951 4

Avis est par le présent donné que demande sera faite à la Législature de la province de Québec à sa prochaine session, pour incorporer une compagnie à être appelée "La Compagnie de Distillerie" de Montréal, dans le but de faire les affaires de distillerie, avec pouvoir d'acquérir et posséder l'immeuble nécessaire pour ce but.

D. GIROUARD,
Solliciteur des requérants.

Montréal, 14 mars 1881. 969 4

AVIS PUBLIC

Est par le présent donné qu'une demande sera faite à la Législature de la province de Québec, à sa prochaine session, pour un acte à l'effet d'incorporer la "Compagnie Canadienne du Téléphone de la cité de Montréal."

LACOSTE, GLOBENSKY & BISAILLON,
Procureurs.

Montréal, 16 mars 1881. 987 4

AVIS PUBLIC

Est par les présentes donné qu'une demande sera faite à la Législature de Québec, à sa prochaine session, par les syndics de la paroisse de Saint-Gabriel de Stratford, pour obtenir le pouvoir de modifier leur acte de répartition d'église et dépendances ou pour faire une nouvelle répartition.

ARCHAMBAULT & ARCHAMBAULT, N. P.,
Pour les requérants.

Sherbrooke, 10 mars 1881. 1005 4

AVIS.

Avis public est par le présent donné que demande sera faite à la législature de la province de Québec, à sa prochaine session, pour obtenir un acte incorporant l'asile pour pourvoir aux soins et maintien des aliénés appartenant aux dénominations protestantes de cette province.

L. H. DAVIDSON,
Solliciteur des Réquérants.

Montréal, 16 mars 1881. 1009 4

AVIS.

Avis public est par les présentes donné que demande sera faite à la Législature de Québec, à sa prochaine session, pour obtenir un acte incorporant "L'Union Sucrière Franco-Canadienne," dont le but sera de manufacturer du sucre de betteraves, et d'établir des usines ou commandites d'usines dans cette province, et notamment à Berthier, avec tous les pouvoirs nécessaires dans ce but.

MOUSSEAU, ARCHAMBAULT & MONK,
Procureurs des Requérants.

1025 4

AVIS.

La Fabrique de Notre-Dame de Montréal, s'adressera à la Législature de Québec, à sa prochaine session pour obtenir le pouvoir d'émettre des actions ou bons, au montant de sa dette portant intérêt, payables au porteur dans un délai déterminé, avec intérêt.

A. CHOQUET,
Procureur.

887 5

Public notice is hereby given that the corporation of the city of Montreal will apply to the Quebec Legislature at its next session, for an act to amend the several acts for the incorporation of the city of Montreal, and especially to authorize the said corporation to make new rolls of assessment, for the widening of Sherbrooke and Saint Lambert streets and the extension of Sherbrooke street (East), in place of those formerly made and which have either been lost or become inoperative, and for other purposes.

CHS. GLACKMEYER,
City Clerk.

City Hall, Montreal, 4th March, 1881. 952

Notice is given that application will be made to the Legislature of the province of Quebec, at its next session, for the incorporation of a company to be called "The Montreal Distilling Company," for the purpose of carrying on the business of distilling, with power to acquire and hold the necessary real estate for that purpose.

D. GIROUARD,
Sollicitor for applicants.

Montreal, 14th March, 1881. 970

PUBLIC NOTICE

Is hereby given that application shall be made to the Legislature of the province of Quebec, at its next session, for an act to incorporate the "City of Montreal Canadian Telephone Company."

LACOSTE, GLOBENSKY & BISAILLON,
Solicitors.

Montreal, 16th March, 1881. 988

PUBLIC NOTICE

Is hereby given that application will be made to the Legislature of the Province of Quebec, at its next session, for an act to enable the trustees of the parish of Saint Gabriel de Stratford, to modify their act of assessment for their church and dependencies or to make a new act of assessment.

ARCHAMBAULT & ARCHAMBAULT, N. P.,
For the petitioners.

Sherbrooke, 10th March, 1881. 1006

NOTICE.

Public notice is hereby given that application will be made to the legislature of the province of Quebec, at its next session, for an act to incorporate an asylum for the care and maintenance of the insane belonging to protestant denominations of this province.

L. H. DAVIDSON,
Solicitor for Applicants.

Montreal, 16th March, 1881. 1010

NOTICE.

Public notice is hereby given that application will be made to the Legislature of Quebec, at its next session, for the passing of an act incorporating "L'Union Sucrière Franco-Canadienne," whose object will be to manufacture beet sugar and to establish manufactories or joint stock manufacturing companies in this province, and particularly at Berthier, with all the powers necessary for such purpose.

MOUSSEAU, ARCHAMBAULT & MONK,
Solicitors for petitioners.

1026

NOTICE.

"La Fabrique de Notre Dame de Montréal," will apply to the Legislature of the Province of Quebec, at its next session for the purpose of being empowered to issue debentures to the amount due by same with interest, said debentures payable to bearer with interest within a specified term.

A. CHOQUET,
Attorney.

888

Avis est par le présent donné que l'on s'adressera à la Législature Provinciale de la Province de Québec, à sa prochaine session, pour un acte constituant en corporation la Compagnie de Chemin de Fer de Colonisation d'Ottawa, dans le but de construire et exploiter une voie ferrée depuis un endroit dans la partie sud-est du township de Buckingham, jusqu'à un endroit dans le township de Wright, dans le comté d'Ottawa, Province de Québec, avec pouvoir de prolonger la dite voie ferrée jusqu'à quelqu'endroit entre les townships de Maniwaki et Kensington, dans le dit comté.

H. LAPIERRE,

Solliciteur pour les Requérants.

3 mars 1881.

877 5

Notice is hereby given that application will be made at the next session of the Provincial Legislature of the Province of Quebec, to incorporate "The Ottawa Colonization Railway Company", for the purpose of building and operating a line of railway from a point in the south eastern section of the township of Buckingham, to some point in the township of Wright, in the county of Ottawa, Province of Quebec, with power to extend such line to a point at the Desert, between the township of Maniwaki and Kensington, in said county.

H. LAPIERRE,

Sollicitor for Applicants.

3rd March, 1881.

878

Avis est par le présent donné qu'une demande sera faite à la législature de la province de Québec, à sa prochaine session, par la Compagnie du chemin de fer de Québec Central, pour obtenir un acte pour amender les actes incorporant la dite compagnie de manière à lui donner les pouvoirs nécessaires en conséquence de son achat de la ligne de chemin de fer de Lévis et Kennébec, et aussi pour pourvoir à une nouvelle émission conjointe de parts et de bons pour toute la longueur des dites lignes unies, et pour autoriser telle prolongation et tel changement de la ligne, suivant qu'il sera jugé plus convenable pour parvenir aux quais, à Lévis, et pour une extension de temps pour compléter la dite ligne de Lévis et Kennébec, jusqu'à la ligne de la frontière et autres objets.

ROBERT N. HALL,

Procureur des pétitionnaires.

Sherbrooke, 28 mars 1881

1277 2

Notice is hereby given that application will be made at the next session of the Provincial Legislature by the Quebec Central Railway Company, for an act to amend the acts incorporating the said company, so as to give such additional powers as have become necessary in consequence of its having purchased the Levis and Kennebec railway, and also to make provision for a new joint issue of stock and bonds over the whole length of the said united railway, and to authorise such an extension and change in the line as may be found most suitable for making connection with the wharves at Levis, and to extend the time for the completion of the said Levis and Kennebec railway to the Maine frontier, and for other purposes.

ROBERT N. HALL,

Attorney for applicants.

Sherbrooke, March 28th, 1881.

1278

Avis est par le présent donné que demande sera faite à la Législature de la province de Québec, à sa prochaine session, pour la passation d'un bill afin d'autoriser le collège des médecins et chirurgiens de la dite province à admettre W. R. Prime, M. T. Prime, T. O. Hitcher et W. M. Keyes, à la pratique de la médecine après examen.

Québec, 1er avril 1881.

1293 2

Notice is hereby given that application will be made at the next session of the Legislature of the province of Quebec, for the passage of a bill to authorize the college of physicians and surgeons of the said province to admit W. R. Prime, M. F. Prime, T. O. Hitcher and W. M. Keyes, to the practice of medicine after examination.

Quebec, 1st April, 1881.

1294

AVIS PUBLIC

Est par le présent donné qu'une demande sera faite à la Législature de la Province de Québec, à sa prochaine session, pour un acte à l'effet de cadastrer le lot No. officiel 18, du quartier Saint-Laurent, cité de Montréal.

L. W. SICOTTE,

Pour les requérants.

1289

Is hereby given that application shall be made to the Legislature of the Province of Quebec, at its next session, for an act to prepare a plan and a book of reference of the subdivision of the official No. 18, of the Saint Lawrence ward, city of Montreal.

L. W. SICOTTE,

For the petitioners.

1290

Avis Divers.

Canada,
Province de Québec. }
District de Montréal.

Cour Supérieure.

Dame Marie Suzanne Louise Parent, des cité et district de Montréal, épouse de Benjamin Delahaye, bijoutier, de Montréal susdit, duement autorisée à ester en justice,

Demanderesse ;

vs.

Benjamin Delahaye, bijoutier, du même lieu,
Défendeur.

Une action en séparation de biens a été instituée en cette cause le premier jour d'avril courant.

Z. RENAUD,

Avocat de la Demanderesse.

Montréal, 1er avril 1881.

1297

Miscellaneous Notices.

Canada,
Province of Quebec, }
District of Montreal.

Superior Court.

Dame Marie Suzanne Louise Parent, of the city and district of Montreal, wife of Benjamin Delahaye, jeweller, of Montreal aforesaid, duly authorized to appear in judicial proceedings,
Plaintiff;

vs.

Benjamin Delahaye, jeweller, of the same place,
Defendant.

An action for separation as to property has been instituted in this cause on the first day of April instant.

Z. RENAUD,

Attorney for Plaintiff.

Montreal, 1st April, 1881.

1289

Canada,
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Joliette.

Dame Mélina Tellier dite Lafortune, de la paroisse de Saint-Lin, dans le district de Joliette, épouse de Fabien Jeannotte dit Lachapelle, hôtelier, du même lieu, dûment autorisée à ester en justice, Demanderesse ;

vs.

Le dit Fabien Jeannotte dit Lachapelle, Défendeur.

Une action en séparation de biens a été instituée en cette cause, ce jour.

CHS. LABELLE,
Avocat de la Demanderesse.

Joliette, 29 mars 1881. 1327

PROVINCE DE QUÉBEC.

MUNICIPALITÉ DE COMTÉ No. 2 DU COMTÉ DE CHICOUTIMI.

Avis public est par le présent donné par Elie Saint Hilaire, secrétaire-trésorier, que le Lieutenant-Gouverneur, par un ordre en conseil que le dit secrétaire-trésorier a reçu le 23 mars 1881, a approuvé la résolution du conseil de comté No. 2, du comté de Chicoutimi, en date du 10 mars 1880, érigeant en municipalité rurale, sous le nom de "Municipalité de Saint-Félicien," tout le territoire comprenant :

1. La partie du township Ashuapmouchouan depuis la rivière à l'Ours jusqu'au township Demeules ;
2. Tout le township Demeules ;
3. Tout le township Dufferin ;
4. Tout le township Normandin ;
5. Tout le township Parant, excepté les 3ème et 4ème rangs d'icelui depuis le lot No. 54 jusqu'au Lac Saint-Jean, laquelle partie du dit township restera attachée à la municipalité de Saint-Prime.

Donné ce 26ème jour de mars 1881.

E. SAINT HILAIRE,
S. T. C. Comté.

1221 2

Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Montréal.

Dame Eméralisse Fernet, de Berthier, dans le district de Richelieu, épouse de Paul Bayeur, commerçant, du même lieu, a instituée une action en séparation de biens d'avec son dit époux.

DESJARDINS & LAFONTAINE,
Avocats de la Demanderesse.

Sorel, 29 mars 1881. 1261 2

Canada,
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Québec. N. 1688.

Maria Zephida Thérésa Maheux, de la cité de Québec, épouse de Léandre Beaucher dit Morency, du même lieu, menuisier, et dûment autorisée à ester en justice, Demanderesse ;

vs.

Le dit Léandre Beaucher dit Morency, Défendeur.

Une action en séparation de biens a été instituée ce jour en cette cause.

MILLER & GRONDIN,
Procureurs de la Demanderesse.

Québec, 29 mars 1881. 1193 2

Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Montréal.

Dame Delphine Bourgeois, Demanderesse ;

vs.

Francis Busseau, Défendeur.

Une action en séparation de biens a été instituée contre le défendeur en cette cause ce jour.

F. L. SARRASIN,
Procureur de la Demanderesse.

Montréal, 12 mars 1881. 1061 3

Canada,
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Joliette.

Melina Tellier dite Lafortune, of the parish of Saint Lin, in the district of Joliette, wife of Fabien Jeannotte dit Lachapelle, hotel keeper, of the same place, duly authorized to ester en justice, Plaintiff ;

vs.

The said Fabien Jeannotte dit Lachapelle, Defendant.

An action for separation as to property has been instituted in this cause, this day.

CHS. LABELLE,
Attorney for Plaintiff.

Joliette, 29th March, 1881. 1328

PROVINCE OF QUEBEC.

MUNICIPALITY OF COUNTY No. 2 OF THE COUNTY OF CHICOUTIMI.

Public notice is hereby given by Elie Saint Hilaire, secretary treasurer, that the Lieutenant Governor, by an order in council which the said secretary treasurer has received on the 23rd March, 1881, has approved the resolution of the council of county No. 2, of the county of Chicoutimi, dated the 10th March, 1880, erecting in a rural municipality, under the name of "Municipality of Saint Félicien," the whole territory containing :

1. That part of the township of Ashuapmouchouan from the river à l'Ours to the township Demeules ;
2. The whole township Demeules ;
3. The whole township Dufferin ;
4. The whole township Normandin ;
5. The whole township Parant, except the 3rd and 4th ranges of the same from the lot No. 54 till the Lake Saint John, which part of the said township shall remain attached to the municipality of Saint Prime.

Given this 26th day of March, 1881.

E. SAINT HILAIRE,
Sec. Treas. C. County

1222

Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Montreal.

Dame Eméralisse Fernet, of Berthier, in the district of Richelieu, wife of Paul Bayeur, of the same place, trader, has instituted an action for separation as to property against her husband.

DESJARDINS & LAFONTAINE,
Attorneys for Plaintiff.

Sorel, 29th March, 1881. 1262

Canada,
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Quebec. No. 1688.

Mary Zephida Thérésa Maheux, of the city of Quebec, wife of Leandre Beaucher dit Morency, of the same place, joiner, and duly authorized to ester en justice, Plaintiff ;

vs.

The said Leandre Beaucher dit Morency, Defendant.

An action for separation as to property has been instituted this day in this cause.

MILLER & GRONDIN,
Attorneys for Plaintiff.

Quebec, 29th March, 1881. 1194

Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Montreal.

Dame Delphine Bourgeois, Plaintiff ;

vs.

Francis Busseau, Defendant.

An action in separation as to property has been instituted against the defendant in this case, to day.

F. L. SARRASIN,
Attorney for Plaintiff.

Montreal, 12th March, 1881. 1062

Avis est par le présent donné que T. James Claxton, marchand; John S. McLachlan, marchand; Richard Thomas, comptable; John Cridiford, agent; et Robert W. McLachlan, marchand, tous des cité et district de Montréal, s'adresseront au Lieutenant-Gouverneur en conseil, pour obtenir des lettres-patentes, les constituant et toutes autres personnes qui pourront devenir actionnaires de la compagnie proposée, à être créée en corps incorporé sous le nom de "The Canada Manufacturing Company," dans le but de faire et vendre des confiseries, des fruits, des pâtisseries et autres articles semblables.

La principale place d'affaires de la compagnie sera en la dite cité de Montréal, et ses opérations seront poursuivies en la cité de Montréal et ses environs.

Le montant du fonds social de la dite compagnie sera de huit mille piastres, divisé en huit cents actions, de cent piastres chacune.

Les dits T. James Claxton, John S. McLachlan, Richard Thomas, John Cridiford et Robert W. McLachlan, seront les premiers directeurs de la dite compagnie.

MACLAREN & LEET,
Soliciteurs des Requérants.

Montréal, 23 mars 1881. 1121 3

Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Montréal. } No. 881.

Dame Anne Lorge, épouse de François-Xavier Déom, confiseur, de la cité et du district de Montréal, donne avis qu'elle a par la présente demande, instituée une action en séparation de corps contre son dit époux.

J. ALPHONSE OUMET,
Procureur de la Demanderesse.

Montréal, 22 mars 1881. 1101 3

Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Montréal. } No. 886.

Dame Christina Chalenor Dansken, épouse de Philip S. Ross, de Montréal, dûment autorisée à ester en justice, Demanderesse;

vs.

Le dit Philip Simpson Ross, de Montréal susdit, comptable. Défendeur.

Une action en séparation de biens a été ce jour instituée en cette cause.

CHURCH, CHAPLEAU,

HALL & ATWATER,

Procureurs de la Demanderesse.

Montréal, 22 mars 1881. 1097 3

Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Montréal. } No. 764.

Dame Helen Reed Craib, des cité et district de Montréal, épouse de William O. McRobie, du même lieu, agent, dûment autorisée à ester en justice, Demanderesse;

vs.

Le dit William O. McRobie, Défendeur.

Une action en séparation de biens a été ce jour instituée en cette cause.

JAMES M. GLASS,
Procureur de la Demanderesse.

Montréal, 15 mars 1881. 985 4

Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Montréal. } No. 688.

Dame Célanire Roy, épouse de Aimé Béliveau, hôtelier, tous deux des cité et district de Montréal, Demanderesse;

vs.

Le dit Aimé Béliveau, Défendeur.

Une action en séparation de biens a été instituée aujourd'hui en cette cause.

LAREAU & LEBEUF,
Avocats de la Demanderesse.

Montréal, 8 mars 1881. 885 5

Notice is hereby given that T. James Claxton, merchant; John S. McLachlan, merchant; Richard Thomas, accountant; John Cridiford, agent; and Robert W. McLachlan, merchant; all of the city and district of Montreal, will apply to the Lieutenant Governor in Council, for letters patent constituting them and such other persons as may become shareholders in the proposed company, a body corporate under the name of the "Canada Manufacturing Company," for the manufacture of confectionery and dealing in confectionery, fruits, pastry and like articles.

The chief place of business of the company shall be in the said city of Montreal, and its operations are to be carried on in said city of Montreal and its vicinity.

The capital stock of the said company shall be eighty thousand dollars, in eight hundred shares of one hundred dollars each.

The said T. James Claxton, John S. McLachlan, Richard Thomas, John Cridiford and Robert W. McLachlan, shall be the first directors of said company.

MACLAREN & LEET,
Solicitors for applicants.

Montreal, 23rd March, 1881. 1122

Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Montreal. } No. 881.

Dame Anne Lorge, wife of François Xavier Déom, of the city and district of Montreal, confectionner, hereby gives notice that by her present demand, she has instituted an action *en séparation de corps* against her said husband.

J. ALPHONSE OUMET,
Attorney for Plaintiff.

Montreal, 22nd March, 1881. 1102

Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Montreal. } No. 886.

Dame Christina Chalenor Dansken, wife duly authorised to *ester en justice* of Philip S. Ross, of Montreal, Plaintiff;

vs.

The said Philip Simpson Ross, of Montreal aforesaid, accountant, Defendant.

An action *en séparation de biens* has this day been instituted in this case.

CHURCH, CHAPLEAU,

HALL & ATWATER,

Attorneys for Plaintiff.

Montreal, 22nd March, 1881. 1098

Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Montreal. } No. 764.

Dame Helen Reed Craib, of the city and district of Montreal, wife of William O. McRobie, of the same place, agent, duly authorized to *ester en justice*, Plaintiff;

vs.

The said William O. McRobie, Defendant.

An action for a separation of property was herein instituted on this day.

JAMES M. GLASS,
Attorney for Plaintiff.

Montreal, 15th March, 1881. 986

Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Montreal. } No. 688.

Dame Célanire Roy, wife of Aimé Béliveau, hotel keeper, both of the city and district of Montreal, Plaintiff;

vs.

The said Aimé Béliveau, Defendant.

An action *en séparation de biens* has been instituted to day in this cause.

LAREAU & LEBEUF,
Attorneys for Plaintiff.

Montreal, 8th March, 1881. 886

Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
 District de Montréal. } No. 813.
 Dame Annie Elizabeth Greenshields, des cité et
 district de Montréal, épouse de William Neill,
 du même lieu, dûment autorisée à ester en jus-
 tice,

vs.
 William Neill, des dits cité et district de Montréal,
 écuyer, Défendeur.
 Une action en séparation de biens a été, ce
 jour, instituée en cette cause, devant la cour
 supérieure de ce district.

ARCHIBALD & McCORMICK,
 Procureurs de la Demanderesse.
 Montréal, 17 mars 1881. 1043 4

Canada, }
 Province de Québec. } *Cour Supérieure.*
 District de Montréal. }
 Dame Emily Elizabeth Gleason, des cité et district
 de Montréal, épouse de Freeman Church Griggs,
 du même lieu, journalier, dûment autorisée à
 ester en justice, Demanderesse ;

vs.
 Freeman Church Griggs, de Montréal susdit, jour-
 nalier, Défendeur.
 Une action en séparation de biens a été instituée
 en cette cause le 21 février 1881.

J. CHAS. McCORKILL,
 873 5 Procureur de la Demanderesse.

Province of Quebec, } *Superior Court.*
 District of Montreal. } No. 813.
 Dame Annie Elizabeth Greenshields, of the city
 and district of Montreal, wife of William Neill,
 of the same place and duly authorized to *ester en*
justice,

vs.
 William Neill, of the said city and district of Mon-
 treal, esquire, Defendant.
 An action for separation as to property has this
 day been instituted in this cause before the super-
 ior court of this district.

ARCHIBALD & McCORMICK,
 Attorneys for Plaintiff.
 Montreal, 17th March, 1881. 1044

Canada, }
 Province of Quebec, } *Superior Court.*
 District of Montreal. }
 Dame Emily Elizabeth Gleason, of the city and
 district of Montreal, wife of Freeman Church
 Griggs, of the same place, laborer, duly autho-
 rize to *ester en justice*, Plaintiff ;

vs.
 Freeman Church Griggs, of Montreal aforesaid,
 laborer, Defendant.
 An action for a separation of property was
 instituted herein on the 21st February, 1881.

J. CHAS. McCORKILL,
 874 Attorney for Plaintiff.

Avis de Faillite.

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMEN- DEMENTS.

Canada, }
 Province de Québec. } *Dans la Cour Supérieure.*
 District de St-François }
 Dans l'affaire de J. O. Tanguay, failli.

Le dix mai prochain, le soussigné fera applica-
 tion à la Cour Supérieure pour obtenir sa dé-
 charge sous les dits actes.

J. O. TANGUAY.
 Par HALL, WHITE & PANNETON,
 Ses procureurs *ad litem*.

Sherbrooke, 4 avril 1881. 1315

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDE- MENTS.

Canada, }
 Province de Québec. } *Dans la Cour Supérieure.*
 District de Montréal. }
 Dans l'affaire de Louis David, failli.

Le soussigné a déposé au greffe de cette cour
 un acte de composition et décharge exécuté par
 ses créanciers, et lundi, le seizième jour de mai
 prochain, il s'adressera à la dite cour pour obtenir
 une ratification de la décharge par là effectuée.

LOUIS DAVID,
 Par R. & L. LAFLAMME,
 Ses procureurs *ad litem*.

Montréal, 2 avril 1881. 1303

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDE- MENTS.

Canada, }
 Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
 District de Montmagny. } No. 31.
 Dans l'affaire de Isidore Thibadeau, Demandeur ;
 vs. Joseph Picard, failli.

Le soussigné a déposé au greffe de cette cour un
 acte de composition et décharge, et vendredi, le
 treizième jour de mai prochain, il fera application
 à la dite cour pour confirmation de sa décharge
 effectuée en vertu du dit acte.

JOSEPH PICARD,
 Par LARUE & LEMAY,
 Ses procureurs *ad litem*.

Montmagny, 6 avril 1881. 1333

Bankrupt Notices.

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

Canada, }
 Province of Quebec, } *In the Superior Court.*
 District of St. Francis }
 In the matter of J. O. Tanguay, an Insolvent.

On the tenth day of May next, the undersigned
 will apply to the Superior Court for a discharge
 under the said acts.

J. O. TANGUAY.
 Per HALL, WHITE & PANNETON,
 His attorneys *ad litem*.

Sherbrooke, 4th April, 1881. 1316

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

Canada, }
 Province of Quebec, } *In the Superior Court.*
 District of Montreal. }
 In the matter of Louis David, an Insolvent.

The undersigned has filed in the office of this
 court a deed of composition and discharge
 executed by his creditors, and on Monday, the
 sixteenth day of May next, he will apply to the
 said court for a confirmation of the discharge
 thereby effected.

LOUIS DAVID,
 By R. & L. LAFLAMME,
 His attorneys *ad litem*.

Montreal, 2nd April, 1881. 1304

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS.

Canada, }
 Province of Quebec, } *Superior Court.*
 District of Montmagny. } No. 31.

In the matter of Isidore Thibadeau, Plaintiff ; vs.
 Joseph Picard, an Insolvent.

The undersigned has filed in the office of this
 court a deed of composition and discharge, and on
 Friday, the thirteenth day of May next, he will
 apply to the said court for a confirmation of the
 discharge thereby effected.

JOSEPH PICARD,
 Per LARUE & LEMAY,
 His attorneys *ad litem*.

Montmagny, 6th April. 1881. 1334

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
 District de Saint-François. }
 Dans l'affaire de Chs. St. Onge alias Mitchell & Fils, faillis.

Mardi, le dixième jour de mai prochain, les soussignés demanderont à la dite cour leur décharge en vertu du dit acte.

CHS. ST. ONGE & FILS,
 Par BELANGER & BROUILLET,
 Leurs procureurs *ad litem*.
 Coaticook, 1er avril 1881. 1295

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Léon Giroux, négociant, de la paroisse de Saint-Polycarpe, dans le district de Montréal, failli.

Une deuxième et dernière feuille de dividende tant sur meubles qu'immeubles a été préparée et sera sujette à objection jusqu'au vingt-deuxième jour d'avril courant, après lequel jour le dividende sera payable au bureau de Claude Melançon.

C. MELANÇON,
 L. O. TURGEON,
 Syndics.
 1311

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
 District de Montréal. }
 Dans l'affaire de Alexander A. Murphy, failli.

Le dixième jour de mai prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu des dits actes.

ALEXANDER A. MURPHY,
 Par MACLAREN & LEET,
 Ses procureurs *ad litem*.
 Montréal, 6 avril 1881. 1369

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
 District de Montréal. }

Dans l'affaire de John Smith & Co., Montréal, faillis.

Le dixième jour de mai prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu des dits actes.

JOHN DULMAGE,
 Par MACLAREN & LEET,
 Ses procureurs *ad litem*.
 Montréal, 6 avril 1881. 1367

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
 District de Montréal. }

Dans l'affaire de Dame Marie Louise Demers, marchande publique, épouse séparée de biens de Etienne St. Germain, commerçant, des cité et district de Montréal, a déposée au greffe de cette cour un acte de composition et décharge exécuté en sa faveur aux termes de la loi de faillite, et jeudi, le douzième jour de mai prochain, elle demandera à cette cour la ratification du dit acte.

DAME MARIE LOUISE DEMERS,
 par T. & C. C. DE LORIMIER,
 Ses procureurs *ad litem*.
 Montréal, 6 avril 1881. 1373

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Wm. Stafford & Cie., faillis.
 Un premier bordereau de dividende a été préparé et sera ouvert aux oppositions jusqu'au vingt-troisième jour d'avril courant, après lequel jour le dividende sera payé.

THOS. DARLING,
 Syndic.
 Montréal, 5 avril 1881. 1383

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

Province of Quebec, } *Superior Court.*
 District of Saint Francis. }
 In the matter of Chs. St. Onge alias Mitchell & Son, Insolvents.

Tuesday, the tenth day of May next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under said act.

CHS. ST. ONGE & SON,
 By BELANGER & BROUILLET,
 Their attorneys *ad litem*.
 Coaticook, 1st April, 1881. 1296

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Léon Giroux, trader, of the parish of Saint Polycarpe, in the district of Montreal, an Insolvent.

A second and final dividend sheet upon the proceeds of movables and real estate has been prepared subject to objection until the twenty second day of April instant, after which dividend will be paid, at Claude Melançon's office.

C. MELANÇON,
 L. O. TURGEON,
 Assignees.
 1312

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS.

Province of Quebec, } *Superior Court.*
 District of Montreal. }

In the matter of Alexander A. Murphy, an Insolvent.

On the tenth day of May next, the undersigned will apply to said court for his discharge under said act.

ALEXANDER A. MURPHY,
 By MACLAREN & LEET,
 His attorneys *ad litem*.
 Montreal, 6th April, 1881. 1370

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

Canada, } *Superior Court.*
 Province of Quebec. }
 District of Montreal. }

In the matter of John Smith & Co., Montreal, Insolvents.

On the tenth day of May next, the undersigned will apply to the said court for his discharge under the said act.

JOHN DULMAGE,
 By MACLAREN & LEET,
 His attorneys *ad litem*.
 Montreal, 6th April, 1881. 1368

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS.

Province of Quebec, } *Superior Court.*
 District of Montreal. }

In the matter of Dame Marie Louise Demers, *marchande publique*, wife duly separated as to property of Etienne St. Germain, trader, of the city and district of Montreal, has deposited in the office of this court a deed of composition and discharge executed in her favor according to the provisions of said insolvent act, and on Thursday, the twelfth day of May next, she will apply to said court for a ratification thereof.

DAME MARIE LOUISE DEMERS,
 By T. & C. C. DE LORIMIER,
 Her attorneys *ad litem*.
 Montreal, 6th April, 1881. 1374

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Wm. Stafford & Co., Insolvents.
 A final dividend sheet has been prepared open to objection until the twenty third day of April instant, after which dividend will be paid.

THOS. DARLING,
 Assignee.
 Montreal, 5th April, 1881. 1384

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Montréal.

Dans l'affaire de Aimé Béliveau, failli.
Le dix-sept mai prochain, le dit failli demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

LAREAU & LEBEUF,
Procureurs *ad litem* du dit failli.
Montréal, 6 avril 1881. 1365

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Thomas Tobin, de la ville de Sorel, cordonnier et commerçant, failli.

Un bordereau de dividende a été préparé en cette affaire, sujet aux objections jusqu'à lundi, le vingt-cinquième jour d'avril prochain 1881, après quoi le dividende sera payable.

J. F. ARMSTRONG,
Syndic.
Sorel, 5 avril 1881. 1401

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Canada, }
Province de Québec, } *Dans la Cour Supérieure.*
District de Montréal. } No. 791.

Dans l'affaire de Richard Kornmaier, failli.
Le quatrième jour de mai prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte et de ses dits amendements.

RICHARD KORNMAIER,
Par J. G. D'AMOUR,
Son procureur *ad litem*.
Montréal, 29 mars 1881. 1195 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Saint-François. }

Dans l'affaire d'Alphonse J. Cormier, failli.
Mardi, le dixième jour de mai prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

ALPHONSE J. CORMIER.
Par BELANGER & BROUILLET,
Ses procureurs *ad litem*.
Coaticook, 26 mars 1881. 1169 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Canada, }
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Montréal. }

Dans l'affaire de Onésime Gèneux, contracteur, de la cité de Montréal, tant individuellement qu'ayant fait affaires en société sous les nom et raison de O. Gèneux & Cie., failli.

Le deuxième jour de mai prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu des dits actes.

ONÉSIME GÉNÉREUX,
Par DESJARDINS & LAFONTAINE,
Ses procureurs *ad litem*.
1263 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Canada, }
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Montréal. }

Dans l'affaire de Jean Adolphe Desjardins, de Montréal, commerçant, failli.

Le deuxième jour de mai prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

JEAN A. DESJARDINS,
Par DESJARDINS & LAFONTAINE,
Ses procureurs *ad litem*.
1259 2

INSOLVENT ACT OF 1875 AND ITS AMENDMENTS.

Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Montreal.

In the matter of Aimé Béliveau, an Insolvent.
On the seventeenth of May next, the said insolvent shall apply to the said court for his discharge under the said act.

LAREAU & LEBEUF,
Attorneys *ad litem* for said insolvent.
Montreal, 6th April, 1881. 1366

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Thomas Tobin, shoemaker and trader, of the town of Sorel, an Insolvent.

A dividend sheet has been prepared subject to objection until Monday, the twenty fifth day of April next, 1881, after which dividend will be paid.

J. F. ARMSTRONG,
Assignee.
Sorel, 5th April, 1881. 1402

INSOLVENT ACT OF 1875 AND ITS AMENDMENTS.

Canada, }
Province of Quebec, } *In the Superior Court.*
District of Montreal. } No. 791.

In the matter of Richard Kornmaier, an Insolvent.
On the fourth day of May next, the undersigned will apply to the said court for his discharge under the said acts.

RICHARD KORNMAIER,
Per J. G. D'AMOUR,
His attorney *ad litem*.
Montreal, 29th March, 1881. 1196

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

Province of Quebec, } *In the Superior Court.*
District of Saint Francis. }

In the matter of Alphonse J. Cormier, an Insolvent.
Tuesday, the tenth day of May next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under said act.

ALPHONSE J. CORMIER.
By BELANGER & BROUILLET,
His attorneys *ad litem*.
Coaticook, 26th March, 1881. 1170

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

Canada, }
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Montreal. }

In the matter of Onesime Gèneux, contractor, of the city of Montreal, as well individually as having doing business in co-partnership under the name and firm of O. Gèneux & Co., an Insolvent.

On the second day of May next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said acts.

ONESIME GÉNÉREUX,
Per DESJARDINS & LAFONTAINE,
His attorneys *ad litem*.
1264

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

Canada, }
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Montreal. }

In the matter of Jean A. Desjardins, of Montreal, trader, an Insolvent.

On the second day of May next, the undersigned will apply to the said court for his discharge under the said act.

JEAN A. DESJARDINS,
By DESJARDINS & LAFONTAINE,
His attorneys *ad litem*.
1260

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Province et district }
de Québec. } *Cour Supérieure.*
*In re:—*Philémon Brunet, de Québec, horloger,
failli.

Le trois mai prochain, le dit failli par ses procureurs soussignés, demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

MACKAY & TURCOTTE,
Québec, 30 mars 1881. 1201 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Canada, }
Province de Québec. } *Dans la Cour Supérieure.*
District de Richelieu. }

Dans l'affaire de Charles Clément, failli.

Lundi, le deuxième jour de mai prochain (1881), le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

CHARLES CLEMENT,
Par P. H. ROY,
Son procureur *ad litem*.
Sorel, 23 mars 1881. 1069 3

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Canada, }
Province de Québec. } *Dans la Cour Supérieure.*
District de Richelieu. }

Dans l'affaire de Leopold H. Hamel, failli.

Lundi, le deuxième jour de mai prochain (1881), le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

LEOPOLD H. HAMEL,
Par P. H. ROY,
Son procureur *ad litem*.
Sorel, 23 mars 1881. 1067 3

ACTE DE FAILLITE DE 1869 ET SES AMENDEMENTS.

Canada, }
Province de Québec. } *Cour Supérieure.*
District de Richelieu. }

*In re:—*Isaïe Gamelin, de Saint-Zéphirin de Courval, commerçant, failli.

Le trois mai prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

ISAIE GAMELIN.
Par LONGPRE & DAVID,
Ses procureurs *ad litem*.
Sorel, le 3 mars 1881. 1079 3

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Canada, }
Province de Québec. } *Cour Supérieure.*
District de Montréal. }

Dans l'affaire de Robert D. Cuthbert, fondateur, de la cité de Montréal, dans le district de Montréal, et y faisant affaires sous le nom de Cuthbert & Son, failli.

Lundi, le deuxième jour de mai prochain, le soussigné s'adressera à la dite cour pour obtenir sa décharge sous le dit acte.

ROBERT D. CUTHBERT.
Par DUHAMEL, PAGNUELO & RAINVILLE,
Ses procureurs *ad litem*.
Montréal, 12 mars 1881. 1035 4

Canada, }
Province de Québec. } *Dans la Cour Supérieure.*
District de Saint-François. }

Dans l'affaire de Ham & Tobin, hôteliers, faillis.
Lundi, le vingt-cinquième jour d'avril prochain, le soussigné s'adressera au juge de la dite cour, pour obtenir une décharge en vertu du dit acte.

JEREMIAH HAM.
Par IVES & BROWN,
Ses procureurs *ad litem*.
Daté 17 mars 1881. 1003 4

INSOLVENT ACT OF 1875.

Province and district }
of Québec. } *Superior Court.*
*In re:—*Philémon Brunet, of Québec, watchmaker,
an Insolvent.

On the third of May next, the said insolvent by his attorneys the undersigned, will apply to the said court for a discharge under the said act.

MACKAY & TURCOTTE,
Quebec, 30th March, 1881. 1202

INSOLVENT ACT OF 1875.

Canada, }
Province of Québec. } *In the Superior Court.*
District of Richelieu. }

In the matter of Charles Clement, an Insolvent.

Monday, the second day of May next, (1881), the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said act.

CHARLES CLEMENT,
By P. H. ROY,
His attorney *ad litem*.
Sorel, 23rd March, 1881. 1070

INSOLVENT ACT OF 1875.

Canada, }
Province of Québec. } *In the Superior Court.*
District of Richelieu. }

In the matter of Leopold H. Hamel, an Insolvent.

On Monday, the second day of May next, (1881), the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said act.

LEOPOLD H. HAMEL,
By P. H. ROY,
His attorney *ad litem*.
Sorel, 23rd March, 1881. 1068

INSOLVENT ACT OF 1869 AND AMENDMENTS THERETO.

Canada, }
Province of Québec. } *Superior Court.*
District of Richelieu. }

*In re:—*Isaïe Gamelin, of Saint Zéphirin de Courval, trader, an Insolvent.

The third day of May next, the undersigned will apply to the said court for his discharge under the said act.

ISAIE GAMELIN,
Per LONGPRE & DAVID,
His attorneys *ad litem*.
Sorel, 3rd March, 1881. 1080

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

Canada, }
Province of Québec. } *Superior Court.*
District of Montreal. }

In the matter of Robert D. Cuthbert, of the city of Montreal, in the district of Montreal, founder, and doing business under the style and firm of Cuthbert & Son, an Insolvent.

On Monday, the second day of May next, the undersigned will apply to the said court for their discharge under the said act.

ROBERT D. CUTHBERT,
Per DUHAMEL, PAGNUELO & RAINVILLE,
His attorneys *ad litem*.
Montreal, 12th March, 1881. 1036

Canada, }
Province of Québec. } *In the Superior Court.*
District of Saint Francis. }

In the matter of Ham & Tobin, hotel keepers, Insolvents.

On Monday, the twenty fifth day of April next, the undersigned will apply to the judge of the said court, for a discharge under said act.

JEREMIAH HAM.
By IVES & BROWN,
His attorneys *ad litem*.
Dated March 17th, 1881. 1

Canada,
Province de Québec, }
District de Montréal. } *Cour Supérieure.*
Dans l'affaire de F. & H. Guérin, commerçants,
faillis.

Lundi, le onzième jour d'avril prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte, tant individuellement que comme associé.

F. GUERIN,
Par Z. RENAUD,
Son procureur *ad litem*.
875 5

Montréal, 5 mars 1881.

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMEN-
DEMENTS

Canada,
Province de Québec, }
District de Montréal. } *Dans la Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de William Mitchell, de la cité de Montréal, et Colin Campbell, de la cité d'Ottawa, commerçants et associés, faisant affaires ensemble en les cité et district de Montréal, comme manufacturiers et distillateurs, sous les nom de Hill, Mitchell & Co., faillis.

Mardi, le vingt-sixième jour d'avril prochain, le soussigné s'adressera à la dite cour siégeant en faillite, au palais de justice, en la susdite cité de Montréal, pour obtenir une décharge en vertu du dit acte, tant individuellement qu'en sa qualité d'associé de la dite société Hill Mitchell & Co.

COLIN CAMPBELL,
Par J. G. AYLWIN CREIGHTON,
Son procureur *ad litem*.
1065 3

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMEN-
DEMENTS.

Canada,
Province de Québec, }
District de Québec. } *Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de Clavering Thomas Swinburne Armstrong Peverley, de la cité de Québec, marchand de porcelaines et de verreries, failli.

Lundi, le deuxième jour de mai prochain, le soussigné fera application à la dite cour pour une décharge sous le dit acte.

C. T. S. A. PEVERLEY,
Par ANDREWS, CARON, ANDREWS
& FITZPATRICK,
Ses procureurs *ad litem*.
Québec, 24 mars 1881. 1147 3

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMEN-
DEMENTS.

Canada,
Province de Québec, }
District de Montréal. } *Cour Supérieure.*
Dans l'affaire de Pierre Levesque, tonnelier, failli,

Le failli en cette cause fera application à la dite cour pour obtenir sa décharge sous le dit acte, mardi, le vingt-sixième jour d'avril prochain.

PIERRE LEVESQUE.
Montréal, 25 mars 1881, 1123 3

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMEN-
DEMENTS

Canada,
Province de Québec, }
District de Montréal. } *Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de Zelic Davis et Isaac Phillips, des cité et district de Montréal, fabricants de cigares et commerçants, y faisant affaires comme tels sous les nom et raison de Davis & Phillips, faillis.

Lundi, le deuxième jour de mai prochain, les soussignés s'adresseront à la dite cour pour obtenir leur décharge en vertu des dits actes.

ZELIC DAVIS,
ISAAC PHILLIPS,
Par JAMES M. GLASS,
Leur procureur *ad litem*.
Montréal, 23 mars 1881. 1117 3

Canada,
Province of Quebec, }
District of Montreal. } *Superior Court.*
In the matter of F. & H. Guérin, merchants, In-
solvents.

On Monday, the eleventh day of April next, the undersigned will apply to the said court for his discharge under the said act, both in his individual capacity and as a partner.

F. GUERIN,
By Z. RENAUD,
His attorney *ad litem*.
Montreal, 5th March, 1881. 876

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING
ACTS.

Canada,
Province of Quebec, }
District of Montreal. } *In the Superior Court.*

In the matter of William Mitchell, of the city of Montreal, and Colin Campbell, of the city of Ottawa, traders and co-partners, doing business together in the city of Montreal, in the district of Montreal, as manufacturers and distillers, under the name firm and style of Hill Mitchell & Co., Insolvents.

On Tuesday, the twenty sixth day of April next, the undersigned will apply to the said court sitting in insolvency at the court house, in the city of Montreal aforesaid, for a discharge under the said act as well personally, as in his capacity of co-partner in the said firm of Hill Mitchell & Co.

COLIN CAMPBELL,
Per J. G. AYLWIN CREIGHTON,
His attorney *ad litem*.
1066

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMEND-
ING ACTS.

Canada,
Province of Quebec, }
District of Quebec. } *Superior Court.*

In the matter of Clavering Thomas Swinburne Armstrong Peverley, of the city of Quebec, dealer in china and glass ware, &c., an Insolvent.

On Monday, the second day of May next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said act.

C. T. S. A. PEVERLEY,
Per ANDREWS, CARON ANDREWS &
FITZPATRICK,
His attorneys *ad litem*.
Quebec, 24th March, 1881. 1148

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMEND-
MENT.

Canada,
Province of Quebec, }
District of Montreal. } *Superior Court.*

In the matter of Pierre Levesque, cooper, an Insolvent.

The insolvent in this cause will apply to the said court for his discharge under the said act, on Tuesday, the twenty sixth day of April next.

PIERRE LEVESQUE.
Montreal, 25th March, 1881. 1124

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMEND-
ING ACTS

Canada,
Province of Quebec, }
District of Montreal. } *Superior Court.*

In the matter of Zelic Davis and Isaac Phillips, of the city and district of Montreal, cigar manufacturers and traders, carrying on business there as such under the name style and firm of Davis & Phillips, Insolvents.

On Monday, the second day of May next, the undersigned will apply to the said court for their discharge under the said acts.

ZELIC DAVIS,
ISAAC PHILLIPS,
Per JAMES M. GLASS,
Their attorney *ad litem*.
Montreal, 23rd March, 1881. 1118

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Canada,
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Montréal.

Dans l'affaire de Albini Beauchemin et Jean Philippe Rottot, tous deux de la cité et du district de Montréal, manufacturiers et commerçants et associés, et comme tels y faisant affaires en société sous les nom et raison de A. Beauchemin & Cie., faillis.

Le soussigné s'adressera mercredi, le treizième jour d'avril prochain, à cette cour, pour l'obtention de sa décharge en vertu du dit acte.

ALBINI BEAUCHEMIN.

Par ses procureurs *ad litem*,

MERCIER, BEAUSOLEIL & MARTINEAU.

Montréal, 10 mars 1881. 933 5

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Canada,
Province de Québec, } *Cour Supérieure,*
District de Montréal.

Dans l'affaire de Isidore G. Ascher, de la cité de Londres, en Angleterre, et Jacob G. Ascher, des cité et district de Montréal, faisant affaires ensemble en société comme marchands, en la cité de Londres, en Angleterre et à Montréal, Canada, sous les nom et raison de Ascher & Cie., et en la cité de Toronto, en la Province d'Ontario, sous les nom et raison de London and Paris House Corporation, et en la cité de Kingston, en la dite Province d'Ontario, sous les nom et raison de Ascher & Cie., individuellement, faillis.

Lundi, le deuxième jour de mai prochain, les soussignés s'adresseront à la dite cour pour obtenir une décharge en vertu des dits actes.

ISIDORE G. ASCHER,

JACOB G. ASCHER,

Par JAMES M. GLASS,

Leur procureur *ad litem*.

Montréal, 23 mars 1881. 1115 3

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS

Canada,
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Québec.

Dans l'affaire de James Woodley, de la cité de Québec, et James Elliott Woodley, de la paroisse de Saint-Sauveur, dans la Banlieue de la cité de Québec, manufacturiers de chaussures, sous le nom de J. J. Woodley, faillis.

Lundi, le second jour de mai prochain, les soussignés feront application à la dite cour pour une décharge sous le dit acte.

J. & J. WOODLEY,

Par ANDREWS, CARON, ANDREWS &

FITZPATRICK,

Leurs procureurs *ad litem*.

Québec, 24 mars 1881. 1145 3

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS

Canada
Province de Québec } *Cour Supérieure.*
District de Montréal

Dans l'affaire de Lewis Morris & Philips Brown, des cité et district de Montréal, marchands tailleurs et commerçants, y faisant affaires comme tels sous les nom et raison de Morris & Brown, faillis.

Lundi, le deuxième jour de mai prochain, les soussignés s'adresseront à la dite cour pour obtenir leur décharge en vertu des dits actes.

LEWIS MORRIS

PHILIPS BROWN

Par JAMES M. GLASS.

Leur procureur *ad litem*.

1203 2

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

Canada,
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Montreal.

In the matter of Albini Beauchemin and Jean Philippe Rottot, both of the city and district of Montreal, traders and manufacturers and partners and such doing business in partnership under the name and style of "A. Beauchemin & Cie.," Insolvents.

On Wednesday, the thirteenth day of April next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said act.

ALBINI BEAUCHEMIN.

By his attorneys *ad litem*,

MERCIER, BEAUSOLEIL & MARTINEAU.

Montreal, 10th March, 1881. 934

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

Canada,
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Montreal.

In the matter of Isidore G. Ascher, of the city of London, in England, and Jacob G. Ascher, of the city and district of Montreal, carrying on business together in co-partnership as general merchants, in the city of London, England and in Montreal, Canada, under the name, style and firm of Ascher & Co., and in the city of Toronto, in the Province of Ontario, under the name, style and firm of the London & Paris House Corporation, and in the city of Kingston, in said Province of Ontario, under the name, style and firm of Ascher & Co., as well as individually, Insolvents.

On Monday, the second day of May next, the undersigned will apply to the said court for their discharge under the said acts.

ISIDORE G. ASCHER,

JACOB G. ASCHER.

Per JAMES M. GLASS,

Their attorney *ad litem*.

Montreal, 23rd March, 1881. 1116

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

Canada,
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Quebec.

In the matter of James Woodley, of the city of Quebec, and James Elliott Woodley, of the parish of Saint Sauveur, in the Banlieue of the city of Quebec, boot and shoe manufacturers, under the firm of J. & J. Woodley, Insolvents.

On Monday, the second day of May next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said act.

J. & J. WOODLEY,

Per ANDREWS, CARON, ANDREWS &

FITZPATRICK,

Their attorneys *ad litem*.

Quebec, 24th March, 1881. 1146

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

Canada
Province of Quebec } *Superior Court.*
District of Montreal.

In the matter of Lewis Morris & Philips Brown, of the city and district of Montreal, merchant tailors and traders, carrying on business there as such under the name style and firm of Morris & Brown, Insolvents.

On Monday, the second day of May next, the undersigned will apply to the said court for their discharge under the said acts.

LEWIS MORRIS

PHILIPS BROWN

Per JAMES M. GLASS.

Their attorney *ad litem*

1204

ACTE DE FAILLITE DE 1864 ET SES AMENDEMENTS.

Canada, }
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Richelieu. }
In re :—Narcisse Rajotte, de Sorel, commerçant, failli.

Le trois mai prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

NARCISSE RAJOTTE,
Par G. I. BARTHE,
Son procureur *ad litem*.

Le même jour, en la dite affaire de Narcisse Rajotte, failli, le soussigné syndic demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

J. F. ARMSTRONG,
Syndic.
Par G. I. BARTHE,
Son procureur *ad litem*.

Sorel, le 3 mars 1881. 1081 3

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Canada, }
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Saint-François. } No. 237.
Dans l'affaire de Elie Audet, failli.

Mardi, le dixième jour de mai prochain, le soussigné s'adressera à la dite cour, aux fins d'en obtenir sa quittance en vertu des dits actes.

ELIE AUDET,
Par L. O. BELANGER,
Son procureur *ad litem*.

Sherbrooke, 1er avril 1881. 1287 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Michel Francoeur, Saint-Roch des Aulnais, failli.

Un bordereau de dividende sur immeubles a été préparé et sujet à contestation jusqu'à jeudi, le vingt et unième jour d'avril 1881, s'il n'y a pas de contestation après cette date, le dividende sera payé.

D. LORTIE,
Syndic.

Québec, 2 avril 1881. 1291 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Montréal. }

Dans l'affaire de George Stacy, des cité et district de Montréal, manufacturier de clous, failli.

Le sixième jour de mai prochain, le soussigné s'adressera à la dite cour pour obtenir une décharge en vertu du dit acte et ses amendements.

GEORGE STACY,
Par J. PONSONBY SEXTON,
Son procureur *ad litem*.

Montréal, 29 mars 1881. 1237 2

Règles de Cour.

Province de Québec, } *Cour de Circuit dans et pour*
District de Richelieu. } *le comté d'Yamaska.*
No. 503.

Le vingt et unième jour de mars mil huit cent quatre-vingt un.

PRÉSENT :—L'Honorable juge GILL.

Louis M. Blondin, Demandeur;

vs.

Moïse DeBlois, Défendeur,

et

Alexandre Laparière, Opposant.

Il est ordonné par la cour que les créanciers du

3

INSOLVENT ACT OF 1875 AND ITS AMENDMENTS.

Canada, }
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Richelieu. }

In re :—Narcisse Rajotte, of Sorel, trader, an Insolvent.

On the third day of May next, the undersigned will apply to the said court for his discharge under the said act.

NARCISSE RAJOTTE,
Par G. I. BARTHE,
His attorney *ad litem*.

On the same day, in the said matter of Narcisse Rajotte, an Insolvent, the undersigned assignee will apply to the said court for his discharge under the said act.

J. F. ARMSTRONG,
Assignee.
Par G. I. BARTHE,
His attorney *ad litem*.

Sorel, 3rd March, 1881. 1082

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

Canada, }
Province of Quebec, } *In the Superior Court.*
District of Saint Francis. } No. 237.

In the matter of Elie Audet, an Insolvent.

On Tuesday, the tenth day of May next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said acts.

ELIE AUDET,
Per L. O. BELANGER,
His attorney *ad litem*.

Sherbrooke, 1st April, 1881. 1288

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS.

In the matter of Michel Francoeur, of Saint-Roch des Aulnais, an Insolvent.

A dividend sheet upon real estate has been prepared subject to objection until Thursday, the twenty first day of April, 1881, if there is no contestation, after that date dividend will be paid.

D. LORTIE,
Assignee.

Quebec, 2nd April, 1881. 1292

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS.

Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Montreal. }

In the matter of George Stacy, of the city and district of Montreal, nail manufacturer, an Insolvent.

On the sixth day of May next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said act and amendments.

GEORGE STACY,
By J. PONSONBY SEXTON,
His attorney *ad litem*.

Montreal, 29th March, 1881. 1238 2

Rules of Court.

Province of Quebec, } *Circuit Court in and for*
District of Richelieu. } *the county of Yamaska.*
No. 503.

The twenty first day of March, one thousand eight hundred and eighty one.

PRESENT :—The Honorable Judge GILL.

Louis M. Blondin, Plaintiff;

vs.

Moïse DeBlois, Defendant;

and

Alexandre Laparière, Opposant.

It is ordered by the Court that the creditors of

dit Moïse DeBlois, défendeur, soient appelés à produire leurs réclamations en cette cause, au greffe de la dite cour, au village de la paroisse de Saint-François du Lac, dans les quinze jours de la date de la publication du présent avis, accompagnées d'un état assermenté conformément aux articles 603 et 604, du Code de Procédure.

Par ordre,

1279 2

L. M. BLONDIN,
G. C. C.

Province de Québec, } *Cour Supérieure pour le*
District de Montréal. } *Bas-Canada.*
No. 1681.

Le quatorzième jour de mars mil huit cent quatre-vingt-un.

PRÉSENT :—L'Honorable M. Le Juge TORRANCE.
Edmond Armant, Demandeur ;

vs.

H. A. Ste. Marie, de la cité et du district de Montréal, commerçant, Défendeur ;

et

La cité de Montréal et autres créanciers, Opposants.

La cour ordonne que, par un avis, dans les langues française et anglaise à être publié deux fois dans la *Gazette Officielle de Québec*, les créanciers du dit H. A. Ste. Marie, le défendeur en cette cause, qui n'auraient pas encore produit leurs réclamations, sont maintenant appelés à les produire en cette cause, au bureau à Montréal, du protonotaire de cette cour, dans les quinze jours de la date de la première insertion de tel avis dans la dite Gazette, accompagnées d'un état ou compte assermenté en conformité aux articles 603 et 604 du Code de Procédure Civile.

(Par Ordre,)

1249 2

HUBERT, HONEY & GENDRON,
P. C. S.

the said Moïse DeBlois, defendant, be now called upon to file their claims in this cause, in the clerk office of the said Court, in the village of the parish of Saint François du Lac, within fifteen days after the date of the first publication of this notice, accompanied by statements with vouchers, in accordance with the 603rd and 604th articles of the code of civil procedure.

By order,

1280

L. M. BLONDIN,
C. C. C.

Province of Québec, } *Superior Court for Lower*
District of Montreal. } *Canada.*
No. 1681.

The fourteenth day of March, one thousand eight hundred and eighty one.

PRESENT :—The Honorable Mr. Justice TORRANCE.
Edmond Armant, Plaintiff ;

vs.

H. A. St. Marie of the city and district of Montreal, trader, Defendant,

and

The city of Montreal and others creditors, Opposants.

The court doth order that, by a notice in the french and english languages to be inserted twice in the *Quebec Official Gazette*, the creditors of the said H. A. St. Marie, the defendant in this cause, who have not already filed their claims, be now called upon to file them in this cause, in the office, in Montreal, of the protonotary of this court, within fifteen days of the date of the first insertion of such notice in the said Gazette, accompanied by statement or account with proper vouchers in accordance with the 603rd and 604th articles of the Code of Civil Procedure.

(By order,)

1250

HUBERT, HONEY & GENDRON,
P. S. C.

Ventes d'immeubles en vertu de Actes concernant la Faillite.

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Edmond Fréchette, briquetier, de la paroisse de Saint-Romuald de Farnham, dans le district de Bedford, failli.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après décrits, seront vendus aux temps et lieu ci-après mentionnés. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le registrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, dans la dite ville de Farnham, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

1. La sixième partie indivise d'un lot de terre connu et désigné sous le No. 47, dans le 5e rang de Farnham ; le dit lot indivis contenant deux cents acres, plus ou moins ; borné à un bout par le lot No. 47, dans le 4e rang, à l'autre bout par le lot No. 47, dans le 6e rang, d'un côté par le lot No. 46, et de l'autre côté par le lot No. 48, dans le dit 5e rang—avec trois maisons, deux granges et autres bâties sus-érigées.

2. Une étendue de terre formant partie du lot No. 48, dans le 5e rang du canton de Farnham,

Sales of Real Estate under Insol- vent Acts.

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Edmond Fréchette, of the parish of Saint Romuald de Farnham, in the district of Bedford, brickmaker, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the immoveables property hereinafter described will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions, *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, in the town of Farnham aforesaid, previous to the fifteen days next preceding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit :

1. The sixth undivided part of a lot of land known and distinguished under the No. 47, in the 5th range of Farnham ; the said undivided lot containing two hundred acres, more or less ; bounded at one end by lot No. 47, in the 4th range, and at the other end by lot No. 47, in the 6th range, on one side by lot No. 46, and on the other side by lot No. 48, in said 5th range—with three houses, two barns and other buildings thereon erected.

2. A piece of land forming part of lot No. 48, in the 5th range of the township of Farnham, con-

contenant cinq arpents et quatre perches de largeur sur dix arpents de profondeur, mesure française, le tout plus ou moins; bornée en front par le lot No. 47, dans le 5e rang sus-mentionné, en arrière par la terre d'Edward Hagerty, d'un côté par la terre de John Saultry, fils, et les représentants de Charles Demers, et de l'autre côté par Léon Robert—sans bâtisses.

Pour être vendues à l'Hôtel de Ville, dans la ville de Farnham, dans le district de Bedford, MERCREDI, le VINGTIÈME jour d'AVRIL, A. D. 1881, à ONZE heures de l'avant-midi.

D. B. MEIGS, 
Syndic.

Farnham, P. Q., 15 février 1881.

[Première publication, 19 février 1881.]

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de John Walker, du canton de Grenville, propriétaire de moulin et commerçant, failli.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après décrits seront vendus aux temps et lieux mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le registraire n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, dans Lachute, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

1. Toute cette partie de la moitié sud du lot numéro vingt-cinq, dans le huitième rang nord du dit canton de Grenville, comté d'Argenteuil et Province du Canada, laquelle partie ou étendue est décrite et peut être connue comme suit, à savoir : commençant au coin sud-ouest du dit lot sur la ligne de concession entre les lots numéros vingt-cinq et vingt-six; de là courant nord environ vingt-un degrés est le long de la ligne entre les dits lots, seize chaînes et soixante-dix mailles; de là est parallèle à la dite ligne de concession jusqu'à l'intersection de la Rivière Rouge où une grosse pierre servant de borne est placée; de là continuant le long de la Rivière Rouge et suivant ses sinuosités en montant presque parallèle à la ligne de côté des dits lots le long du rivage ouest jusqu'à une distance de douze chaînes cinquante mailles depuis la dite borne en pierre, étant la ligne de concession; de là à angles droits traversant la dite Rivière Rouge jusqu'à la ligne de côté est du dit lot numéro vingt-cinq parallèle à la dite ligne de concession; de là sud le long du dit côté est des lots numéros vingt-cinq et vingt-quatre, vingt-neuf chaînes vingt mailles jusqu'à la dite ligne de concession; de là de nouveau à angles droits le long de la dite ligne de concession dans une direction ouest jusqu'au point de départ, avec le droit du vendeur à tous les privilèges d'eau et aux droits d'exploiter la dite Rivière Rouge, et de plus l'acquéreur aura le droit que possède le dit John Walker, de passer le long de la dite Rivière Rouge sur les terres du vendeur en tous temps, et de bâtir et construire le long des rives de telle rivière tels piliers qui seront requis pour son ou ses moulins.

2. Toute cette partie de la moitié sud du lot numéro vingt-cinq, dans le huitième rang nord du dit canton de Grenville susdit, comté d'Argenteuil susdit, Province du Canada, connue et désigné comme suit, savoir : commençant à un point sur la ligne de division entre les lots numéros vingt-cinq et vingt-six, à une distance de seize

taining five arpents and four perches in width by ten arpents in depth, french measure, the whole more or less; bounded in front by the lot No. 47, in the 5th range above mentioned, in rear by the land of Edward Hagerty, on one side by the land of John Saultry, junior, and the representatives of Charles Demers, and on the other side by Léon Robert—without buildings.

To be sold at the Town House, in the town of Farnham, in the district of Bedford, on WEDNESDAY, the TWENTIETH day of APRIL A. D. 1881, at the hour of ELEVEN o'clock in the forenoon.

D. B. MEIGS,
Assignee.

Farnham, P. Q., 15th February, 1881.

[First published, 19th February, 1881.]

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of John Walker, of the township of Grenville, mill owner and trader, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the immovables hereinafter described, will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims against the same, which the registrar is not bound to include in his certificate under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law; all oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at the office in Lachute, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit :

1st. All that certain part or portion of the south half of lot number twenty five, in the eighth range north of the said township of Grenville aforesaid, county of Argenteuil and Province of Canada, which part or portion is described and may be known as follows, to wit: commencing on the south westerly corner of said lot on the concession line between lots numbers twenty five and twenty six; thence running north about twenty one degrees east along the line between said lots, sixteen chains and seventy links; thence eastwards parallel with said concession line to the intersection of the River Rouge where a large stone boundary is planted; thence containing along the River Rouge and following its windings upwards nearly parallel with the side line of said lots along its westerly banks to the distance of twelve chains fifty links from the said stone boundary concession line; thence at right angles crossing said River Rouge to the easterly side line of said lot number twenty five parallel with said concession line; thence southerly along the easterly side of lots numbers twenty five and twenty four, twenty nine chains twenty links to the said concession line; thence again at right angles along said concession line in a westerly direction to the place of beginning, with the right of the vendor to all the water privilege and other rights to use the said River Rouge, and further with the right unto said John Walker the purchaser, to pass along the said River Rouge on the lands of the vendor at all times, and to build and construct along the banks of such river such piers as he may require for the use of his mill or mills.

2nd. All that certain part or portion of the south half of lot number twenty five, in the eighth range north of the said township of Grenville aforesaid, county of Argenteuil aforesaid, province of Canada, described and made known as follows, to wit: commencing on a point on the division line between lots numbers twenty five and twenty

chaînes et soixante-dix milles de la ligne de concession; de là est parallèle à la dite ligne de concession jusqu'à l'intersection de la Rivière Rouge où une grosse pierre servant de borne est placée; de là continuant le long de la Rivière Rouge et suivant les sinuosités en montant presque parallèle à la dite ligne des dits lots le long de la rive ouest jusqu'à la distance de douze chaînes cinquante mailles depuis la dite borne en pierre; de là à angles droits en arrière jusqu'à la dite ligne de côté ouest du dit lot vingt-cinq; de là en descendant le long de la dite ligne jusqu'au point de départ.

3. Cette étendue de terre contigue aux lots ci-dessus connue comme faisant partie de la moitié sud du lot numéro vingt-six, dans le dit huitième rang, au nord du dit canton de Grenville; bornée en front par la ligne de concession, d'un côté par le lot numéro vingt-cinq, une distance de vingt-neuf chaînes et vingt mailles, et de l'autre côté par le lot numéro vingt-sept, une distance de vingt-cinq chaînes, et en arrière par le résidu du dit numéro vingt-six, contenant tout le terrain qui est entre les dites lignes—avec les bâties sus-érigées, ensemble toutes circonstances et dépendances en faisant partie.

4. Le bout sud du lot numéro vingt-quatre, dans le huitième rang nord du dit canton de Grenville susdit.

Aussi

5. Les droits du dit failli, du syndic et de ses représentants dans, sur et aux limites à bois qu'il possède en vertu d'une licence du Gouvernement, savoir:

Licence No. 124, pour 1881-1.

Harrington.

7 MILES CARRÉS.
1er rang, lots $\frac{1}{2}$ 23 N., $\frac{1}{2}$ 27, $\frac{1}{2}$ 27 S. E., 28.
2e " " 7, 8, 9, 10, 11, 12, $\frac{1}{2}$ S. de $\frac{1}{2}$ 22 N., $\frac{1}{2}$ 26 N., $\frac{1}{2}$ 27 N., $\frac{1}{2}$ 28 N.
3e " " $\frac{1}{2}$ 7 S., $\frac{1}{2}$ 8 S., 9, S. $\frac{1}{2}$ 12, $\frac{1}{2}$ 21 S., $\frac{1}{2}$ 26 S., $\frac{1}{2}$ 27 S.
Pointe (Gore) de Harrington.
1er rang, lots 1, 2.
2e " " 1, 2, 3.
3e " " $\frac{1}{2}$ 1 S., $\frac{1}{2}$ 2 S., $\frac{1}{2}$ 3 S.
4e " " $\frac{1}{2}$ 1 S., $\frac{1}{2}$ 2 S.

Licence No. 125, pour 1880-1.

Harrington.

12 MILES CARRÉS.
4e rang, lots 21, 22, 23, $\frac{1}{2}$ N. de $\frac{1}{2}$ 25 N.
5e " " $\frac{1}{2}$ 20 N., 21, 22, 23, 24, 25, $\frac{1}{2}$ 27 N., $\frac{1}{2}$ 28 N.
6e " " 21 à 28.
7e " " 13, 14, 21 à 28.
8e " " N. $\frac{1}{2}$ 13, S. $\frac{1}{2}$ 14, 23, 24, 25, 26.

Licence No. 126, pour 1880-1.

Harrington.

24 MILES CARRÉS.
1er rang, lots $\frac{1}{2}$ E., 2, 3, $\frac{1}{2}$ 7 N.
2e " " 3, 4, 5.

Les dites propriétés et les dits droits seront vendus séparément au bureau du syndic soussigné, à Lachute, dans le district de Terrebonne, MARDI, le QUATORZIÈME jour de JUIN prochain, à DEUX heures p. m.

WILLIAM HAY,
Syndic.

Daté à Lachute, ce cinquième
jour d'avril 1881. 1381
[Première publication, 9 avril 1881.]

six, at a distance of sixteen chains and seventy links from the concession line; thence eastward parallel with said concession line to the intersection of the River Rouge where a large stone boundary is planted; thence continuing along the River Rouge and following its windings upwards nearly parallel with the said line of said lots along its westerly bank to the distance of twelve chains fifty links from said stone boundary; thence at right angles back to said westerly side line of said lot twenty five; thence down said line to place of beginning.

3rd. That certain parcel of land lying contiguous to the foregoing, known as forming part of the south half of lot number twenty six, in the said eighth rang, north of said township of Grenville; bounded in front by the concession line, on one side by lot number twenty five, a distance of twenty nine chains twenty links, and on the other side by the lot number twenty seven, a distance of twenty five chains, and on the rear by the remainder of said number twenty six, containing all the land found between the boundaries aforesaid—with the buildings thereon erected, with all and every the members and appurtenances thereto belonging.

4th. The south end part of the lot number twenty four, in the eighth range north of the said township of Grenville aforesaid,

ALSO

5th. The rights of the said insolvent and of his assignee and estate in to and upon the following timber limits held under license from Government, to wit:

Licence No. 124, for 1880-1.

Harrington.

7 SQUARE MILES.
1st range, lots N. $\frac{1}{2}$ 23, S. E. $\frac{1}{2}$ 27, 28.
2nd " " 7, 8, 9, 10, 11, 12, S. $\frac{1}{2}$ of N. $\frac{1}{2}$ 22, N. $\frac{1}{2}$ 26, N. $\frac{1}{2}$ 27, N. $\frac{1}{2}$ 28.
3rd " " S. $\frac{1}{2}$ 7, S. $\frac{1}{2}$ 8, 9, S. $\frac{1}{2}$ 12, S. $\frac{1}{2}$ 24, S. $\frac{1}{2}$ 26, S. $\frac{1}{2}$ 27.
Gore of Harrington.
1st range lots 1, 2.
2nd " " 1, 2, 3.
3rd " " S. $\frac{1}{2}$ 1, S. $\frac{1}{2}$ 2, S. $\frac{1}{2}$ 3.
4th " " S. $\frac{1}{2}$ 1, S. $\frac{1}{2}$ 2.

Licence No. 125, for 1880-1.

Harrington.

12 SQUARE MILES.
4th range lots 21, 22, 23, N. $\frac{1}{2}$ of N. $\frac{1}{2}$ 25.
5th " " N. $\frac{1}{2}$ 20, 21, 22, 23, 24, 25, N. $\frac{1}{2}$ 27, N. $\frac{1}{2}$ 28.
6th " " 21 to 28.
7th " " 13, 14, 21, to 28.
8th " " N. $\frac{1}{2}$ 13, S. $\frac{1}{2}$ 14, 23, 24, 25, 26.

Licence No. 126, for 1880-1.

Harrington.

24 SQUARE MILES.
1st range lots E. $\frac{1}{2}$ 1, 2, 3, N. $\frac{1}{2}$ 7.
2nd " " 3, 4, 5.

The said properties and rights will be severally sold at the office of the undersigned assignee, in Lachute, in the district of Terrebonne, on TUESDAY, the FOURTEENTH day of JUNE next, at TWO o'clock p. m.

WILLIAM HAY,
Assignee.

Dated at Lachute, this fifth
day of April, 1881. 1382
[First published, 9th April, 1881.]

Licitations.

Province de Québec, }
District de Montréal. } Cour Supérieure.

LICITATION.

Avis public est par le présent donné que par et en vertu d'un jugement de la Cour Supérieure, siégeant à Montréal, dans le district de Montréal, le 14 novembre 1879, dans une cause dans laquelle Amélia J. Armstrong, de Marieville, dans le district de Saint-Hyacinthe, épouse contractuellement séparée quant aux biens de Henri E. Poulin, avocat, du même lieu, de ce dernier dûment autorisé et ce dernier en autant que besoin est pour autoriser sa dite épouse à l'effet des présentes, est Demanderesse; contre Edouard William Armstrong, de San Francisco, dans l'Etat de Californie, un des Etats-Unis d'Amérique, gentilhomme, et Benoit Bastien, contracteur, de Saint-Vincent de Paul, dans le comté de Laval, dans le district de Montréal, et contre Louis N. Dupuy, syndic officiel, des cité et district de Montréal, *es-qualité* de syndic dûment nommé à la faillite du dit Benoit Bastien, Défendeur, (le dit syndic) par reprise d'instance; ordonnant la licitation de certains immeubles désignés comme suit savoir: Une partie de la subdivision cinquante-trois, du numéro officiel du cadastre douze cent sept, comprenant quatre pieds de largeur sur la rue de l'Erable, sur quatre-vingt-quatorze pieds en profondeur à la ruelle en arrière; borné au sud-est par la rue Johnson, et au nord-est par le lot de subdivision douze cent sept; la totalité des numéros de subdivision cinquante-quatre (54), cinquante-cinq (55), cent quarante (140), cent trente quatre (134) du dit lot douze cent sept (1207), dans le quartier Saint-Jacques, dans la ville de Montréal; les subdivisions numéros neuf (9), dix (10), onze (11), douze (12) quatorze (14), quinze (15), seize (16), dix-sept (17) vingt (20), vingt-et-un (21), vingt-deux (22), vingt-trois (23), vingt-quatre (24), vingt-cinq (25), trente-huit (38), trente-neuf (39), quarante (40), quarante-et-un (41), quarante-deux (42), quarante-trois (43), quarante-quatre (44), quarante-cinq (45), quarante-six (46), quarante-sept (47), quarante-huit (48), quarante-neuf (49), cinquante (50), cinquante-et-un (51), cinquante-deux (52), cinquante-trois (53), cinquante-quatre (54), cinquante-cinq (55), cinquante-six (56), cinquante-sept (57), cinquante-huit (58), cinquante-neuf (59), soixante et deux (62), soixante et trois (63), soixante et six (66), soixante et sept (67), soixante et huit (68), soixante et neuf (69), soixante et dix (70), soixante et onze (71), soixante et douze (72), soixante et treize (73), soixante et quatorze (74), soixante et quinze (75), soixante et seize (76), soixante et dix-sept (77), soixante et dix-huit (78), soixante et dix-neuf (79), quatre-vingt (80), quatre-vingt-un (81), quatre-vingt-deux (82), quatre-vingt-trois (83), quatre-vingt-quatre (84), cent vingt-cinq (125), cent vingt-six (126), cent vingt-sept (127), cent vingt-huit (128), cent vingt-neuf (129), cent cinquante-cinq (155), cent cinquante-huit (158), cent cinquante-neuf (159), cent soixante (160), cent soixante et un (161), cent soixante et deux (162), cent soixante et trois (163), cent soixante et quatre (164), cent soixante et cinq (165), cent soixante et six (166), cent soixante et sept (167), cent soixante et huit (168), cent soixante et neuf (169), cent soixante et dix (170), cent soixante et onze (171), cent soixante et douze (172), cent soixante et quinze (175), cent soixante et seize (176), cent soixante et dix-sept (177) et cent soixante et dix-huit (178) du lot numéro officiel du cadastre dix (10) du village incorporé de Saint-Jean-Baptiste, dans le district de Montréal.

Les immeubles et lots ci-dessus désignés seront mis à l'enchère et adjugés au plus offrant et dernier enchérissseur, le DIXIEME jour de MAI pro-

Licitations.

Province of Quebec, }
District of Montreal. } Superior Court.

LICITATION.

Public notice is hereby given that under and by virtue of a judgment of the Superior Court, sitting at Montreal, in the district of Montreal, on the fourteenth day of November, one thousand eight hundred and seventy nine, in a cause in which Amelia J. Armstrong, of Marieville, in the district of Saint Hyacinthe, wife separated as to property by contract of marriage, of Henri E. Poulin, of the same place, advocate, and by her said husband duly authorized for the effect of these presents, and the said Henri E. Poulin present thereto for the purpose of authorizing his said wife, is Plaintiff, and Edward William Armstrong, of San Francisco, in the State of California, one of the United States of America, gentleman, and Benoit Bastien, of Saint Vincent de Paul, in the county of Laval and district of Montreal, contractor, and Louis N. Dupuy, official assignee, of the city and district of Montreal, *es-qualité*, official assignee, duly appointed to the insolvency of the said Benoit Bastien, are Defendants, (the said official assignee) *par reprise d'instance*, ordering the licitation of certain immovables described as follows, to wit: Part of subdivision fifty three, of the cadastral lot twelve hundred and seven, containing four feet wide on Maple street by ninety four feet in depth to the lane in rear; bounded on the south easterly side by Johnson street, and on the north westerly side by lot subdivision twelve hundred and seven; the whole of subdivision fifty four (54), fifty five (55), one hundred and forty (140) and one hundred and thirty four (134), of said lot number twelve hundred and seven (1207), in Saint James ward, in the city of Montreal, subdivisions numbers nine (9), ten (10), eleven (11), twelve (12), fourteen (14), fifteen (15), sixteen (16), seventeen (17), twenty (20), twenty one (21), twenty two (22), twenty three (23), twenty four (24), twenty five (25), thirty eight (38), thirty nine (39), forty (40), forty one (41), forty two (42), forty three (43), forty four (44), forty five (45), forty six (46), forty seven (47), forty eight (48), forty nine (49), fifty (50), fifty one (51), fifty two (52), fifty three (53), fifty four (54), fifty five (55), fifty six (56), fifty seven (57), fifty eight (58), fifty nine (59), sixty two (62), sixty three (63), sixty six (66), sixty seven (67), sixty eight (68), sixty nine (69), seventy (70), seventy one (71), seventy two (72), seventy three (73), seventy four (74), seventy five (75), seventy six (76), seventy seven (77), seventy eight (78), seventy nine (79), eighty (80), eighty one (81), eighty two (82), eighty three (83), eighty four (84), one hundred and twenty five (125), one hundred and twenty six (126), one hundred and twenty seven (127), one hundred and twenty eight (128), one hundred and twenty nine (129), one hundred and fifty five (155), one hundred and fifty eight (158), one hundred and fifty nine (159), one hundred and sixty (160), one hundred and sixty one (161), one hundred and sixty two (162), one hundred and sixty three (163), one hundred and sixty four (164), one hundred and sixty five (165), one hundred and sixty six (166), one hundred and sixty seven (167), one hundred and sixty eight (168), one hundred and sixty nine (169), one hundred and seventy (170), one hundred and seventy one (171), one hundred and seventy two (172), one hundred and seventy five (175), one hundred and seventy six (176), one hundred and seventy seven (177), one hundred and seventy eight (178), of official cadastral lot number ten (10), of the incorporated village of Saint Jean Baptiste, in the district of Montreal.

The property above described will be put up to auction and adjudged to the last and highest bidder, on the TENTH day of MAY next, (1881)

chain (1881), à DIX HEURES ET DEMIE de l'avant midi, cour tenante, dans la salle d'audience de la dite cour de la dite cité de Montréal, sujets aux charges, clauses et conditions indiqués dans le cahier de charge, déposé au greffe du protonotaire de la dite cour; et toute opposition afin d'annuler, afin de charge ou afin de distraire à la dite licitation, devra être déposée au greffe du protonotaire de la dite cour au moins quinze jours avant le jour fixé comme susdit pour la vente et adjudication, et toute opposition afin de conserver devra être déposée dans les six jours après l'adjudication, et à défaut par les dites parties de déposer les dites oppositions dans les délais prescrits par le présent, elles seront forcloses du droit de le faire.

LAREAU & LEBŒUF,

Avocats de la demanderesse.

Montréal, 10 février 1881.

603 3

[Première publication, 19 février 1881.]

Province de Québec, } Cour Supérieure.
District de Montréal. } No. 2531.

Avis public est par le présent donné qu'en vertu d'un jugement rendu par la cour supérieure siégeant à Montréal, le vingt-neuvième jour de novembre mil huit cent soixante et dix-neuf, dans une cause où "The Provincial Loan Company," corps incorporé, ayant son principal bureau en la cité de Montréal, est demanderesse, et Joseph B. Bronsdon, entrepreneur, Sarah Ann Bronsdon, veuve de feu William Hall, en son vivant, de la cité de Montréal, gentilhomme, Caroline Bronsdon, épouse de Nelson Lovering, du même lieu, médecin, et le dit Nelson Lovering afin d'autoriser sa dite épouse, tous de la dite cité de Montréal, et Joshua L. Bronsdon, de la cité de Toronto, en la province d'Ontario, commerçant, sont défendeurs, ordonnant la vente par licitation de la propriété immobilière ci-après décrite, et de la même manière et en vertu d'un jugement de la dite cour siégeant comme susdit, le septième jour de décembre mil huit cent quatre-vingt, dans la dite cause entre la dite demanderesse et les défendeurs, et James Irwin, de la dite cité de Montréal, gentilhomme, mis en cause, déclarant le dit jugement du vingt-neuvième jour de novembre mil huit cent soixante et dix-neuf, exécutoire contre le dit James Irwin, en sa qualité de curateur nommé à la substitution créée par le testament de feu Joseph Russell Bronsdon, donnant le pouvoir à la demanderesse de vendre la dite propriété immobilière, à savoir :

Tout ce lot de terre ou emplacement sis et situé dans le faubourg Sainte-Marie alias faubourg Québec, de la dite cité de Montréal, contenant quatre-vingt pieds de front sur la profondeur qui peut se trouver à partir de la rue Sainte-Marie jusqu'à la rivière Saint-Laurent; borné en front par la dite rue Sainte-Marie, en arrière par la dite rivière Saint-Laurent, d'un côté par la propriété du Dr. Charles Dorion, et de l'autre côté par le dit Joseph Russell Bronsdon—avec une maison en pierre à deux étages sur la dite rue Sainte-Marie, et quatre étages en arrière et autres bâtisses sus-érigées. Le dit lot de terre et dépendances étant connu aux plan et livre de renvoi officiels du dit quartier Sainte-Marie, de la dite cité de Montréal, comme lot numéro quinze-cent quatre-vingt cinq (1585).

L'immeuble ci-dessus désigné sera mis à l'enchère et adjugé aux plus offrant et dernier enchérisseur, le DIX-HUITIÈME jour de MAI prochain, 1881, à ONZE heures de l'avant-midi, cour tenante, dans la salle d'audience de la dite cour supérieure, en la cité de Montréal, sujet aux charges, clauses et conditions indiquées dans le cahier des charges, déposé au greffe du protonotaire de la dite cour, et toute opposition afin d'annuler, afin de charge ou afin de distraire à la dite licitation, devra être déposée au greffe du protonotaire de la dite cour,

at HALF PAST TEN in the morning, sitting the Court, in the Court room of the court house of the said city of Montreal, subject to the charges, clauses and conditions contained in the list of charges, deposited in the office of the Prothonotary of the said Court, and any oppositions to annul, to secure charges, or to withdraw, to be made to the said licitation, must be filed in the office of the Prothonotary of the said Court, fifteen days at least before the day fixed as aforesaid for the sale and adjudication, and oppositions for payment must be filed within the six days next after the adjudication, and failing the parties to file such oppositions within the delays hereby limited, they will be foreclosed from so doing.

LAREAU & LEBŒUF,

Attorneys for Plaintiff.

Montreal, 10th February, 1881.

604

[First published, 19th February, 1881.]

Province of Quebec, } Superior Court.
District of Montreal. } No. 2531.

Public notice is hereby given that under and in virtue of a judgment rendered by the superior court sitting in Montreal, the twenty ninth day of November, one thousand eight hundred and seventy nine, in a cause wherein The Provincial Loan Company, a body corporate having its head office in the city of Montreal, is plaintiff, and Joseph B. Bronsdon, contractor, Sarah Ann Bronsdon, widow of the late William Hall, in his lifetime, of the city of Montreal, gentleman, Caroline Bronsdon, wife of Nelson Lovering, of the same place, physician, and the said Nelson Lovering for the purpose of authorising his said wife, all of the said city of Montreal, and Joshua L. Bronsdon, of the city of Toronto, in the province of Ontario, trader, are defendants, ordering the sale by licitation of the immoveable property hereinafter described, and likewise under and in virtue of a judgment of the said court sitting as aforesaid, the seventeenth day of December, one thousand eight hundred and eighty, in the said cause between the said plaintiff and defendants, and James Irwin, of the said city of Montreal, gentleman, *mis en cause*, declaring the said judgment of the twenty ninth day of November, one thousand eight hundred and seventy nine, executory against the James Irwin, in his quality of curator to the substitution created by the last will and testament of the late Joseph Russell Bronsdon, to enable plaintiff to effect a valid sale of the said immoveable property, to wit:

All that certain lot of ground or emplacement situate lying and being in the Sainte Mary alias the Quebec suburbs, of the said city of Montreal, containing eighty feet in front by the depth which may be found from Sainte Mary street to the river Saint Lawrence; bounded in front by the said Sainte Mary street, in rear by the said River Saint Lawrence, on one side by a property belonging to Dr Charles Dorion, and on the other side by the said Joseph Russell Bronsdon—with a store house, two stores high on the said Sainte Mary street, and four stories in the rear, and other buildings thereon erected. The said lot of land and premises being known on the official plan and book of reference of the said Sainte Mary's ward, of the said city of Montreal, as lot number fifteen hundred and eighty five (1585).

The said immoveable property above described, will be put up to auction and adjudged to the last and highest bidder, on the EIGHTEENTH day of MAY next (1881), at ELEVEN o'clock in the forenoon, sitting the court, in the practice division of said superior court, in the city of Montreal, subject to the charges, clauses and conditions contained in the list of charges deposited in the office of the prothonotary of the said court, and any opposition to annul, to secure charges or to withdrawn, to be made to the said licitation, must be

au moins quinze jours avant le jour fixé comme susdit pour la vente et adjudication; et toute opposition afin de conserver devra être déposée dans les six jours après l'adjudication, et à défaut par les parties de déposer les dites oppositions dans les délais prescrits par le présent, elles seront forecloses du droit de le faire.

THOS. W. RITCHIE,
Procureur de la demanderesse.

Montréal, 3 mars 1881. 829 2
[Première publication, 5 mars 1881.]

Ratification.

Province de Québec, } Cour Supérieure.
District de Montréal. } No. 1862.

EX PARTE:—Edmond Joseph Bourque, Requérent pour ratification de titre.

Avis est par les présentes donné au public, qu'il a été déposé au greffe du protonotaire de la Cour Supérieure de ce district, un acte passé à Montréal, devant Maître Hormisdas Jeannotte, notaire, le vingt-six de février mil huit cent quatre-vingt-un, étant une vente par François-Xavier Moisan, marchand, de la cité de Montréal, à Edmond Joseph Bourque, écuyer, médecin, de la dite cité de Montréal, de l'immeuble suivant, savoir :

Un terrain ou emplacement situé en la cité de Montréal, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels pour le quartier Saint-Antoine, sous le numéro trois cent soixante (No. 316); et borné en front par la rue des Seigneurs, contenant quarante et un pieds et neuf pouces de front et trente-deux pieds et six pouces de largeur en arrière, sur une profondeur de cent dix pieds dans la ligne sud-est, et cent neuf pieds et six pouces dans la ligne nord-ouest, mesure anglaise, sans aucune garantie de mesure précise, le plus ou le moins sera à la perte ou au profit du dit acquéreur—avec une maison en brique à deux étages et quatre logements et autres bâtiments dessus construits, et possédé le dit immeuble par Day et DeBlois. La société de construction du comté d'Hochelaga, et le vendeur Moisan, comme propriétaires pendant les trois années précédant immédiatement la date du susdit acte de vente, et depuis par le dit acquéreur Bourque, aussi comme propriétaire.

Et toutes personnes qui auraient ou prétendraient avoir quelque privilège ou hypothèque en vertu d'aucun titre, ou par quelque moyen que ce soit sur le dit terrain ou emplacement immédiatement avant l'enregistrement du susdit acte du vingt-six de février dernier, sont notifiées par le présent avis qu'il sera présenté à la dite cour, le vingtième jour de juin prochain, une demande en ratification du dit titre; et à moins que leurs réclamations ne soient telles que le registrateur est tenu par les dispositions du code de procédure civile du Bas-Canada, de les mentionner dans son certificat à être produit, elles sont requises de signifier leurs oppositions par écrit à la dite demande et de les produire au greffe du dit protonotaire huit jours au moins avant le dit vingt juin prochain, à défaut de quoi elles seront pour toujours forecloses du droit de le faire.

HUBERT, HONEY & GENDRON,
Prot. C. S.

Greffe du Protonotaire,
Montréal, 31 mars 1881. 1363
[Première publication, 9 avril 1881.]

filed in the office of the prothonotary of the said court, fifteen days at least before the day fixed as aforesaid for the sale and adjudication; and oppositions for payment must be filed within the six days next after the adjudication, and failing the parties to file such oppositions within the delays hereby limited, they will be foreclosed from so doing.

THOS. W. RITCHIE,
Attorney for Plaintiff.

Montreal, 3rd March, 1881. 830
[First published, 5th March, 1881.]

Ratification.

Province of Quebec, } Superior Court.
District of Montreal } No. 1862.

EX-PARTE:—Edmond Joseph Bourque, Petitioner for confirmation of title.

Public notice is hereby given that there has been lodged in the office of the prothonotary of the Superior Court of this district, a deed made and executed at Montreal, before Maître Hormisdas Jeannotte, notary, on the twenty-sixth of February, one thousand eight hundred and eighty one, being a sale by François Xavier Moisan, of the city of Montreal, merchant, to Edmond Joseph Bourque, of the same place, esquire, physician, of the following immovable, to wit :

A lot of land or emplacement situate in the city of Montreal, known and designated on the official plan and in the book of reference of the Saint Antoine ward, under number three hundred and sixteen (No. 316); bounded in front by Seigneurs street, containing forty one feet nine inches in front and thirty two feet six inches in width in rear, and a length of one hundred and ten feet in the south east line, and one hundred and nine feet six inches in the north west line, english measure, and without warranty of precise measure, the more or less to be to the profit or loss of the purchaser—with a two story brick house with four tenements and other buildings thereon erected; and possessed the said lot or emplacement by Day and DeBlois. La Société de Construction du comté d'Hochelaga, and the said vendor, as proprietors, during the three years immediately preceding the date of the said deed, and from thence, hitherto, by the said purchaser Bourque, also as proprietor.

And all persons who may have or claim to have any privileges or hypothèques under any title, or by any means whatsoever, in or upon the said above described property previous to or at the time of the registration of the said deed of sale of the twenty-sixth of February one thousand eight hundred and eighty one, are hereby notified that application will be made to the said court, on the twentieth day of June next, for a judgment of confirmation of the said title deed, and that unless their claims are such as the registrar is bound by the provisions of the code of civil procedure of Lower Canada, to include in his certificate to be filed, they are hereby required to signify in writing their oppositions and file the same in the office of the said prothonotary eight days at least before the said twentieth of June next, in default of which they will be forever precluded from the right of so doing.

HUBERT, HONEY & GENDRON,
Prot. S. C.

Prothonotary's office,
Montreal, 31st March, 1881. 1364
[First published, 9th April, 1881.]

Province de Québec, }
Municipalité de la ville de Lachine. }

BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
VILLE DE LACHINE.

Avis public est par les présentes donné par le soussigné Hormisdas Robert, secrétaire-trésorier du dit Conseil Municipal, que les terrains et emplacements ci-après mentionnés, seront vendus par encan public, au bureau du Conseil de Ville, dans la dite ville de Lachine, LUNDI, le VINGT-CINQUIEME jour d'AVRIL prochain, à DIX heures du matin, pour les cotisations municipales et charges ci-après mentionnées dues à la Corporation de la ville de Lachine, imposées sur les dits terrains et emplacements ci-après désignés, tous situés dans la dite ville, à moins que toutes et chacune des dites charges et cotisations ne soient payées avec les frais, avant le jour ci-dessus fixé pour la vente.

Province of Quebec, }
Municipality of the town of Lachine. }

OFFICE OF THE MUNICIPAL COUNCIL OF
THE TOWN OF LACHINE.

Public notice is hereby given by the undersigned Hormisdas Robert, secretary treasurer of the said Municipal Council, that the lots of land or emplacements hereinafter mentioned, will be sold at public auction, at the office of the Town Council, in the said town of Lachine, on MONDAY, the TWENTY FIFTH day of APRIL next, at TEN o'clock in the forenoon, for the municipal assessments and other charges hereinafter mentioned, due to the Corporation of the town of Lachine, and imposed on said lots or emplacements, all situated in the said town, unless all and each of the said charges and assessments be paid with costs, before the day above mentioned for the sale.

Noms et désignations. — Names and descriptions.	No. du cadastre officiel d'enregistrement.—Number of official cadastre.	Dettes.—Debts.	Montant dû. — Amount due.
François Lejour, père.—Senior.—Un emplacement de 38 pieds sur 102, mesure anglaise, situé sur le côté ouest de la rue du Chemin de Fer ou Mortimer—avec une maison en bois.—One piece of land of 38 feet by 102, english measure, situate on the west side of Rail Road <i>alias</i> Mortimer street—with a wooden house thereon erected.	282	Taxes municipales.—Municipal taxes..... Intérêts sur arrérages.—Interest on arrears Avis, mandats et retours.—Notices, warrants and returns, balance.....	\$ cts. 16 25 2 66 4 15 23 06
Nicolas Chénier, non-résident.—Absent.—Un emplacement contenant 7335 pieds anglais, en superficie—sans bâtisses.—One lot of land containing 7335 feet, english measure, in superficies—no buildings.	165	Taxes municipales.—Municipal taxes..... Intérêts sur arrérages.—Interest on arrears.	0 75 0 03 0 78
Héritiers — Heirs of — James Mitchell, non-résident. — Absent.—Un emplacement de 3600 pieds anglais, en superficie—sans bâtisses.—One lot of land containing 3600 feet, english measure, in superficies—no buildings.	398	Taxes municipales.—Municipal taxes.....	0 25
Héritiers — Heirs of — James Mitchell, non-résident. — Absent.—Un emplacement de 3920 pieds anglais, en superficie—sans bâtisses.—One lot of land containing 3920 feet, english measure, in superficies—no buildings.	453	Taxes municipales.—Municipal taxes..... Intérêts sur arrérages.—Interest on arrears.	0 38 0 02 0 40
Charles Gareau, non-résident.—Absent.—Un emplacement contenant 4400 pieds anglais, en superficie—sans bâtisses.—One lot of land containing 4400 feet in superficies, english measure—no buildings.	428	Taxes municipales.—Municipal taxes..... Intérêts sur arrérages.—Interest on arrears	2 00 0 24 2 24
Richard Thomas, non-résident.—Absent.—Un emplacement de forme irrégulière, contenant 7384 pieds anglais en superficie, situé sur le côté nord-est du chemin du Bas de Lachine—avec une maison en bois à deux étages, occupée par Joseph Perrin.—One lot of land of irregular shape, containing 7384 feet in superficies, english measure, situate on the north east side of the Lower Lachine road—with a two story wooden house thereon erected, occupied by Joseph Perrin.	792	Taxes municipales.—Municipal taxes..... Intérêts sur arrérages.—Interest on arrears Avis, mandats et retours.—Notices, warrants and returns, balances.....	56 25 10 47 3 47 70 19

Noms et désignations. Names and descriptions.	No. du cadastre officiel d'enregistrement.—Number of official cadastre.	Dettes.—Debts.	Montant dû. Amount due.
Louis Mettayer.—Un emplacement de 30 pieds sur 80, mesure anglaise, situé sur le côté ouest de la rue de l'Hôtel-de-Ville—avec une maison en bois et autres dépendances y érigées.—One lot of land of 30 feet by 80, english measure, situate on the west side of "de l'Hôtel-de-Ville" street—with a wooden house and other dependencies thereon erected.	318	Taxes municipales.—Municipal taxes..... Intérêts sur arrérages—Interest on arrears. Avis, mandats et retours.—Notices, warrants and returns, balance.....	\$ cts. 42 61 0 43 1 85 44 89

Donné à Lachine, ce dix-septième jour de mars, dans l'année de Notre-Seigneur mil huit cent quatre-vingt-un.

H. ROBERT,
Secrétaire-Trésorier C. M. V. L.

(Vraie Copie),

H. ROBERT,
Secrétaire-Trésorier C. M. V. L.

1165

Given at Lachine, this seventeenth day of March, in the year of Our Lord one thousand eight hundred and eighty one.

H. ROBERT,
Secretary treasurer M. C. T. L.

(True copie),

H. ROBERT,
Secretary Treasurer M. C. T. L.

1166

Ventes par le Shérif—Arthabaska.

Sheriff's Sales.—Arthabaska.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Juge.

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit.—District d'Arthabaska.

Arthabaska, à savoir : } LOUIS EDOUARD
No. 384. } L PACAUD, Deman-
deur, et Damase Carpentier, tiers-saisi.

Comme appartenant à Damase Carpentier, tiers-saisi.

Une terre faisant partie du lot numéro vingt-six du dixième rang du canton de Somerset, de deux arpents et trois perches de front sur la profondeur du lot; bornée, au nord-est, à Jérémie St. Hilaire, et, au sud-ouest, à François Moffat—circonstances et dépendances.

Pour être vendue au bureau d'enregistrement du comte de Mégantic, à Inverness, le VINGT-ET-UNIÈME jour d'AVRIL prochain, à NEUF heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-huitième jour d'avril prochain.

CHARLES J. POWELL,

Bureau du Shérif, Député-Shérif.
Arthabaskaville, le 17 février 1881. 619 3
[Première publication, 19 février 1881.]

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, or other* oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS.

Circuit Court.—District of Arthabaska.

Arthabaska, to wit : } LOUIS EDOUARD
No. 384. } L PACAUD, Plaintiff;
against JOSEPH P. BLANCHARD, Defendant,
and Damase Carpentier, garnishee.

As belonging to Damase Carpentier, garnishee.

A land forming part of lot number twenty six, of the tenth range of the township of Somerset, of two arpents and three perches in front by the depth of the lot; bounded on the north east by Jeremie St. Hilaire, and on the south west by François Moffat—circumstances and dependencies.

To be sold at the registry office of the county of Mégantic, at Inverness, on the TWENTY FIRST day of APRIL next, at NINE o'clock in the forenoon. Said writ returnable the twenty eighth day of April next.

CHARLES J. POWELL,

Sheriff's Office, Deputy Sheriff
Arthabaskaville, 17th February, 1881. 620
[First published, 19th February, 1881.]

ALIAS FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—District de Richelieu.

Arthabaska, à savoir : } LEONARD GEORGE
No. 2493. } JAMES FOSBROOKE
Demandeur; contre EPHREM BRASSARD, Défendeur.

Tout ce certain lot de terre, de forme irrégulière, faisant partie des lots numéros vingt-deux et vingt-trois, du dixième rang du canton de Durham, contenant cinq arpents en superficie, dont un arpent à prendre sur le lot numéro vingt-trois, au nord de la chaussée des moulins érigés sur le dit terrain, et quatre arpents en superficie au sud des dits moulins, tel qu'actuellement possédé; y compris un droit de passage des moulins au chemin public—avec un moulin à scie, un moulin à farine, avec moulanges, y compris tout le matériel de moulin, maison et autres dépendances sus-érigées.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement du comté de Drummond, à Drummondville, le VINGT-TROISIÈME jour d'AVRIL prochain, à NEUF heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-sixième jour d'avril prochain.

CHARLES J. POWELL,

Bureau du Shérif, Député Shérif.
Arthabaskaville, le 16 février 1881. 641 3
[Première publication, 19 février 1881.]

FIERI FACIAS.

Circuit de Mégantic.—District d'Arthabaska.

Arthabaska, à savoir : } RICHARD ST. PIERRE,
No. 4038. } Demandeur; contre
PATRICK BROWN, Défendeur.

La moitié sud-est du lot numéro quatorze, dans le sixième rang du canton d'Inverness, contenant environ cent acres de terre en superficie.

Pour être vendue au bureau d'enregistrement du comté de Mégantic, à Inverness, le VINGT ET UNIÈME jour d'AVRIL prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-huitième jour d'avril prochain.

CHARLES J. FOWELL,

Bureau du Shérif, Député Shérif.
Arthabaskaville, le 15 février 1881. 621 3
[Première publication, 19 février 1881.]

Ventes par le Shérif.—Beauce

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour de Circuit.—District de Beauce.

Beauce, à savoir : } ERNEST BRUNEAU,
No. 1563, A. D. 1881. } Esquier, avocat, de la
paroisse de Saint-Joseph, Demandeur; contre
ISAAC PERRON, du township de Broughton, dit
district, cultivateur, Défendeur, savoir :

Un terrain étant la moitié sud-est de la moitié sud-est du lot numéro sept, dans le septième rang du canton de Broughton, comté de Beauce, contenant environ cinquante acres, plus ou moins, en

ALIAS FIERI FACIAS.

Superior Court—District of Richelieu.

Arthabaska, to wit : } LEONARD GEORGE
No. 2493. } JAMES FOSBROOKE,
Plaintiff; against EPHREM BRASSARD, Defen-
dant.

All that certain lot of land, of irregular outline, forming part of lots numbers twenty two and twenty three, of the tenth range of the township of Durham, containing five arpents in superficies, whereof one arpent to be taken off lot number twenty three, north of the dam of the mills built on the said land, and four arpents in superficies to the south of the said mills, such as actually possessed; including therein a passage from the mills to the public road—with a saw mill, a grist mill, with mill stones, including all the mill apparatus, house and other dependencies thereon erected.

To be sold at the registry office of the county of Drummond, at Drummondville, on the TWENTY THIRD day of APRIL next, at NINE o'clock in the forenoon. Said writ returnable the twenty sixth day of April next.

CHARLES J. POWELL,

Sheriff's Office, Deputy Sheriff
Arthabaskaville, 16th February, 1881. 642
[First published, 19th February, 1881.]

FIERI FACIAS.

Mégantic Circuit.—District of Arthabaska.

Arthabaska, to wit : } RICHARD ST. PIERRE,
No. 4038. } Plaintiff; against
PATRICK BROWN, Defendant.

The south east half of lot number fourteen, in the sixth range of the township of Inverness, containing about one hundred acres of land in superficies.

To be sold at the registry office of the county of Mégantic, at Inverness, on the TWENTY FIRST day of APRIL next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the twenty eighth day of April next.

CHARLES J. POWELL

Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Arthabaskaville, 15th February, 1881. 622
[First published, 19th February, 1881.]

Sheriff's Sales.—Beauce.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceeding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Circuit Court.—District of Beauce.

Beauce, to wit : } ERNEST BRUNEAU,
No. 1563, A. D., 1881. } Esquire, advocate, of
the parish of Saint-Joseph, Plaintiff; against
ISAAC PERRON, of the township of Broughton,
said district, farmer, Defendant, to wit :

A land being the south east half of the south east half of lot number seven, in the seventh range of the township of Broughton, county of Beauce, containing about fifty acres, more or less,

superficie—avec les bâties dessus construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement du comté de Beauce, en la paroisse de Saint-François de la Beauce, le ONZIEME jour de JUIN prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingtième jour de juin prochain.

T. J. TASCHEREAU,

Bureau du Shérif, Shérif.
Saint-Joseph, Beauce, 2 avril 1881. 1313
[Première publication, 9 avril 1881.]

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit—District de Beauce.

Beauce, à savoir : } LINIERE TASCHEREAU,
No. 13, A. D. 1881. } écuyer, avocat, de la
paroisse de Saint-Joseph, en le district de Beauce,
Demandeur ; contre FRANÇOIS VICTOR ISOIR
dit PROVENÇAL, menuisier, de la paroisse de
Saint-Frédéric, en le dit district, Défendeur,
savoir :

Un emplacement situé au second rang de la concession Saint-Antoine, paroisse de Saint-Frédéric, de la contenance d'un arpent de front sur trois quarts d'arpent de profondeur, le tout plus ou moins ; borné en avant au chemin de front, en arrière au bout de la dite profondeur, et partie à François Labbé, du côté nord-ouest à Vital Jacques, et de l'autre côté à la route de Broughton—avec les bâties dessus construites, circonstances et dépendances.

A distraire vingt-cinq pieds carrés au sud-ouest, pris dans l'emplacement ci-dessus.

Pour être vendu à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Frédéric, le QUATORZIEME jour de JUIN prochain, à ONZE heures de l'avant midi. Le dit bref rapportable le vingtième jour de juillet prochain.

T. J. TASCHEREAU,

Bureau du Shérif, Shérif.
Saint-Joseph, Beauce, 31 mars 1881. 1385
[Première publication, 9 avril 1881.]

VENDITIONI EXPONAS.

Cour Supérieure—District de Beauce.

Beauce, à savoir : } ISAIÉ POULIN, cultiva-
No. 973, A. D. 1880. } teur, de la paroisse de
Saint-François de la Beauce, Demandeur en ga-
rantie ; contre REMI GRONDIN, aussi cultiva-
teur, du même lieu, Défendeur, savoir :

Un lopin de terre de deux arpents, plus ou moins de front sur vingt arpents de profondeur, situé en la paroisse de Saint-François de la Beauce, au premier rang côté sud-ouest de la rivière Chaudière ; borné en front par le nord-est par le terrain du dit Isaie Poulin, en profondeur par le sud-ouest au fronteau de la concession Saint-Joseph, d'un côté au nord-ouest par le terrain de François Xavier Grondin, et de l'autre côté au sud-est partie par la rivière "Le Bras" et partie par le terrain de Charles Mathieu—avec la maison et autres bâties dessus construites, circonstances et dépendances.

Ce terrain sera vendu sujet aux charges, clauses et conditions mentionnées dans les oppositions faites afin de charge, l'une par Dame Catherine Charlotte Eliza Couillard et autres, et l'autre par la compagnie dite "The DeLery Gold Mining Company", et conformément aux jugements intervenus sur icelle dans la présente cause.

Pour être vendu à la porte de l'église de la paroisse de Saint-François de la Beauce, le DIX-IEME jour de MAI prochain, à UNE heure de l'après-midi. Le dit bref rapportable le dix-septième jour de mai prochain.

T. J. TASCHEREAU,

Bureau du Shérif, Shérif.
Saint-Joseph, Beauce, 26 mars 1881. 1183 2
[Première publication, 2 avril 1881.]

in superficies—with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at the registry office for the county of Beauce, in the parish of Saint François de la Beauce, on the ELEVENTH day of JUNE next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the twentieth day of June next.

T. J. TASCHEREAU,

Sheriff's Office, Sheriff.
Saint Joseph, Beauce, 2nd April, 1881. 1314
[First published, 9th April, 1881.]

FIERI FACIAS.

Circuit Court—District of Beauce.

Beauce, to wit : } LINIERE TASCHEREAU,
No. 13, A. D. 1881. } Esquire, advocate, of the
parish of Saint Joseph, in the district of Beauce,
Plaintiff ; against FRANÇOIS VICTOR ISOIRE
dit PROVENÇAL, joiner, of the parish of Saint
Frederic, in the said district, Defendant, to wit :

A lot situate in the second range of the Saint Antoine concession, parish of Saint Frederic, containing one arpent in front by three quarters of an arpent in depth, the whole more or less ; bounded in front by the front road, in rear by the end of the said depth, and partly by François Labbé, on the north west side by Vital Jacques, and on the other side by the Broughton road—with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

Reserving twenty five feet square on the south west, taken off the above lot.

To be sold at the church door of the parish of Saint Frederic, on the FOURTEENTH day of JUNE next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the twentieth day of July next.

T. J. TASCHEREAU,

Sheriff's Office, Sheriff.
Saint Joseph, Beauce, 31st March, 1881. 1386
[First published, 9th April, 1881.]

VENDITIONI EXPONAS.

Superior Court—District of Beauce.

Beauce, to wit : } ISAIÉ POULIN, farmer,
No. 973, A. D. 1880. } of the parish of Saint
François de la Beauce, Plaintiff in warranty ;
against REMI GRONDIN, also farmer, of the same
place, Defendant, to wit :

A lot of land of two arpents, more or less in front by twenty arpents in depth, situate in the parish of Saint François de la Beauce, in the first range south west side of the river Chaudière ; bounded in front to the north east by the property of the said Isaie Poulin, in rear to the south west by the front line of the Saint Joseph concession, on one side to the north west by the property of François Xavier Grondin, and on the other side to the south east partly by the river "Le Bras" and partly by the property of Charles Mathieu—with the house and outbuildings thereon erected, circumstances and dependencies.

Said land will be sold subject to the charges, clauses and conditions mentioned in the oppositions *afin de charge*, one made by Dame Catherine Charlotte Eliza Couillard and others, and the other by The DeLery Gold Mining Company, and pursuant to the judgments rendered thereon in the present suit.

To be sold at the church door of the parish of Saint François de la Beauce, on the TENTH day of MAY next, at ONE o'clock in the afternoon. The said writ returnable on the seventeenth day of May next.

T. J. TASCHEREAU,

Sheriff's Office, Sheriff.
Saint Joseph, Beauce, 26th March, 1881. 1184
[First published, 2nd April, 1881.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—District de Beauce.

Beauce, à savoir: } **L** INIERE TASCHE-
No. 1018 A. D. 1881. } **R**EAU, écuyer, avocat,
de la paroisse de Saint-Joseph de la Beauce,
Demandeur; contre GEORGE BARTLEY, culti-
vateur, du canton de Linière, en le district de
Beauce, Défendeur, à savoir:

1. Le lot numéro vingt-quatre, à partir de la ligne limitative du rang du chemin de Kennebec, en le canton de Marlow, en le comté de Beauce, contenant quatre-vingt-dix acres de terre en superficie—circonstances et dépendances.

2. Le lot numéro vingt-cinq, à partir de la ligne limitative du rang du chemin de Kennebec, en le canton de Marlow, en le comté de Beauce, contenant quatre-vingt-dix acres de terre en superficie—avec les bâtisses sus-érigées, circonstances et dépendances.

3. Le lot numéro vingt-six, à partir de la ligne limitative du rang du chemin de Kennebec, en le canton de Marlow, en le comté de Beauce, contenant quatre-vingt-dix acres de terre en superficie—circonstances et dépendances.

4. Le lot numéro vingt-quatre, à partir de la ligne limitative dans le premier rang du canton de Linière, dans le comté de Beauce, contenant quatre-vingt-dix acres de terre en superficie—circonstances et dépendances.

5. Le lot numéro vingt-cinq, à partir de la ligne limitative dans le premier rang du dit canton de Linière, contenant quatre-vingt-dix acres de terre en superficie—avec les bâtisses sus-érigées, circonstances et dépendances.

6. Le lot numéro soixante et quinze, à partir de la ligne limitative du rang du chemin de Kennebec, dans le canton de Marlow, en le comté de Beauce, contenant quatre-vingt-dix acres de terre en superficie—circonstances et dépendances.

Pour être vendus au bureau d'enregistrement du comté de Beauce, en la paroisse de Saint-François de la Beauce, le DIXIEME jour de MAI prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le seizième jour de mai prochain.

G. O. TASCHEREAU,

Bureau du Shérif, Député Shérif.
Saint-Joseph, Beauce, 24 février 1881. 819 2
[Première publication, 5 mars 1881.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour de Circuit—Comté de Dorchester.

Beauce, à savoir: } **E**DOUARD GENEST, de la
No. 2 de 1881. } paroisse de Saint-Isidore,
cultivateur et commerçant, Demandeur; contre
DAMASE LAINESSE dit LALIBERTE, de la pa-
roisse de Sainte-Marguerite, cultivateur, Défendeur, savoir:

Une terre sise et située en la paroisse de Sainte-Marguerite, seigneurie Jolliet, côté nord-est du lieu appelé "La Grande Ligne" de deux arpents et demi de front sur trente arpents de profondeur; bornée en front au chemin du lieu, en arrière au bout de sa profondeur, d'un côté au nord à Cyrille Dubois, et d'autre côté au sud à Raymond Dumont—avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendue à la porte de l'église de la paroisse de Sainte-Marguerite, le VINGTIEME jour d'AVRIL prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-huitième jour d'avril prochain.

T. J. TASCHEREAU,

Bureau du Shérif, Shérif.
Saint-Joseph Beauce, ce 16 février 1881. 681 3
[Première publication, 19 février 1881.]

FIERI FACIAS.

Superior Court—District of Beauce.

Beauce, to wit: } **L** INIERE TASCHE-
No. 1018. A. D. 1881. } **R**EAU, esquire, advo-
cate, of the parish of Saint Joseph de la Beauce,
Plaintiff; against GEORGE BARTLEY, farmer,
of the township of Linière, in the district of
Beauce, Defendant, to wit:

1. The lot number twenty four, from the boundary lines of the Kennebec road range, in the township of Marlow, in the county of Beauce, containing ninety acres of land in superficies—circumstances and dependencies.

2. The lot number twenty five, from the boundary lines of the Kennebec road range, in the township of Marlow, in the county of Beauce, containing ninety acres of land in superficies—with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

3. The lot number twenty six, from the boundary lines of the Kennebec road range, in the township of Marlow, in the county of Beauce, containing ninety acres of land in superficies—circumstances and dependencies.

4. The lot number twenty four, from the boundary lines, in the first range of the township of Linière, in the county of Beauce, containing ninety acres of land in superficies—circumstances and dependencies.

5. The lot number twenty five, from the boundary lines, in the first range of the said township of Linière, containing ninety acres of land in superficies—with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

6. The lot number seventy five, from the boundary lines of the Kennebec road range, in the township of Marlow, in the county of Beauce, containing ninety acres of land in superficies—circumstances and dependencies.

To be sold at the registry office for the county of Beauce, in the parish of Saint François de la Beauce, on the TENTH day of MAY next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the sixteenth day of May next.

G. O. TASCHEREAU,

Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Saint Joseph, Beauce, 24th February, 1881
[First published, 5th March, 1881.] 820

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Circuit Court—County of Dorchester.

Beauce, to wit: } **E**DOUARD GENEST, of
No. 2, A. D. 1881. } the parish of Saint
Isidore, farmer and trader, Plaintiff; against
DAMASE LAINESSE dit LALIBERTE, of the
parish of Sainte Marguerite, farmer, Defendant, to
wit:

A land situate and being in the parish of Sainte Marguerite, seigniorie Jolliet, north east side of the place called "La Grande Ligne," of two arpents and a half in front by thirty arpents in depth; bounded in front by the road of the place, in rear by the end of the said depth, on one side to the north by Cyrille Dubois, and on the other side to the south by Raymond Dumont—with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at the church door of the parish of Sainte Marguerite, on the TWENTIETH day of APRIL next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the twenty eighth day of April next.

T. J. TASCHEREAU,

Sheriff's Office, Sheriff.
Saint Joseph, Beauce, 16th February, 1881. 682
[First published, 19th February, 1881.]

Ventes par le Shérif.—Beauharnois.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les **TERRES** et **HERITAGES** sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du sousigné, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—District de Beauharnois.

Beauharnois, à savoir : } **DAME ELIZA JANE**
No. 760. } **HAMILTON**, épouse
de William Orr, du canton de Havelock, en le dit district, cultivateur, et par lui dûment autorisée, et **ELLEN HAMILTON**, du même lieu, fille majeure, Demanderesse; contre **JOHN TAIT**, du canton de Franklin, en le dit district, Défendeur.

Un certain morceau de terre situé en le canton de Franklin, en le dit district, contenant cent soixante et six acres, plus ou moins, étant la partie est du lot numéro quatre-vingt-seize, dans le deuxième rang, lot octroyé; borné en front au sud par le chemin public, en arrière au nord et nord-ouest par la seigneurie de Beauharnois, d'un côté à l'est par le lot numéro quatre-vingt-quinze, et de l'autre côté à l'ouest par partie du dit lot numéro quatre-vingt-seize, appartenant à Richard Barlow.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement du comté de Huntingdon, en le village de Huntingdon, le QUATORZIÈME jour de MAI prochain, à MIDI. Le dit bref rapportable le vingt-huitième jour de mai prochain.

F. C. BASINET,

Beauharnois, 28 mars 1881. Député Shérif.
[Première publication, 5 mars 1881.] 823 2

Ventes par le Shérif—Bedford.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les **TERRES** et **HERITAGES** sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du sousigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure pour le Bas-Canada—District de Bedford.

Bedford, à savoir : } **LANSON ALEXANDER**
No. 2636. } *et al.*, Demandeurs; contre les terres et tenements de **LOUIS REEVES**, Défendeur.

Un emplacement, avec les bâtisses sus-érigées,

Sheriff's Sales.—Beauharnois.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned **LANDS** and **TENEMENTS** have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, or other oppositions* to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceeding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS.

Superior Court—District of Beauharnois.

Beauharnois, to wit : } **DAME ELIZA JANE**
No. 760. } **HAMILTON**, wife of
William Orr, of the township of Havelock, in said district, farmer, and by him duly authorized, and **ELLEN HAMILTON**, of the same place, spinster, Plaintiffs; against **JOHN TAIT**, of the township of Franklin, in said district, Defendant.

A certain piece of land situate in the township of Franklin, in the said district, containing one hundred and sixty six acres, more or less, being the eastern part of lot number ninety six, in the second range, granted lands; bounded in front to the south by the public road, in rear to the north and north west by the seigniorie of Beauharnois, on one side to the east by lot number ninety five, and on the other side to the west by part of said lot number ninety six, belonging to Richard Barlow.

To be sold at the registry office of the county of Huntingdon, in the village of Huntingdon, on the FOURTEENTH day of MAY next, at NOON. The said writ returnable the twenty eighth day of May next.

F. C. BASINET,

Beauharnois, 28th March, 1881. Deputy Sheriff.
[First published, 5th March, 1881.] 824

Sheriff's Sales—Bedford.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned **LANDS** and **TENEMENTS** have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, or other oppositions* to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceeding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS.

Superior Court for Lower Canada—District of Bedford.

Bedford, to wit : } **LANSON ALEXANDER** *et al.*, Plaintiffs; against the lands and tenements of **LOUIS REEVES**, Defendant.

A certain village lot or emplacement, with the

situé dans le village de Waterloo, dans le comté de Shefford, faisant partie du lot numéro vingt-un, dans le quatrième rang du canton de Shefford, maintenant compris dans les limites du dit village de Waterloo, et connu et décrit comme lot numéro trois, du bloc ou carré dix, du plan du village de Waterloo, borné à l'ouest par la rue Foster, au sud par la terre ci-devant occupée appartenant à N. Lachambre, et maintenant appartenant à F. X. Girard, à l'est par les terrains de Cyrus E. Harvey; au nord par les terrains en premier lieu appartenant à Isaac Archambault, et maintenant appartenant à Damase Fontaine, étant le lot de village ou emplacement vendu par Sophie Bessette à Louis Reeves (dit Défendeur), par acte devant Thomas Brassard, notaire public, en date du vingt-huitième jour de mai mil huit cent soixante-sept, et enregistré au bureau d'enregistrement du comté de Shefford, dans le Rég. B, volume 19, pages 619, 620 et 621, numéro 11,105.

Pour être vendus au bureau d'enregistrement du comté de Shefford, à Waterloo, en le canton de Shefford, district de Bedford, JEUDI, le VINGT-HUITIÈME jour d'AVRIL prochain, à DIX heures, de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingtième jour de mai prochain.

SAMUEL WILLARD FOSTER,
Bureau du Shérif, Shérif.
Sweetsburgh, 15 février 1881. 631 3
[Première publication, 19 février 1881.]

FIERI FACIAS.
Cour Supérieure pour le Bas-Canada—District de Bedford.

Bedford, à savoir : } DAME EMELINE
No. 2649. } BUTLER et al., Deman-
deurs; contre les terres et tenements de CHAR-
LES S. MARTIN, Défendeur.

Un morceau ou étendue de terre sis et situé en le canton de Shefford, en le dit district de Bedford, connu et désigné comme la moitié sud de la moitié nord du lot numéro vingt-trois, dans le septième rang des lots du dit canton de Shefford, supposé contenir cinquante acres de terre, plus ou moins (à distraire d'icelui environ vingt-sept acres de la dite terre ci-devant vendue à Stephen C. Bowker, Alexander McCray et Erastus Castle, et aussi cette partie de la dite terre autrefois comme droit de passage jusqu'au chemin de fer South Eastern)—ensemble avec toutes les bâtisses sus-érigées et améliorations faites.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement du comté de Shefford, à Waterloo, en le canton de Shefford et district de Bedford, SAMEDI, le SEPTIÈME jour de MAI prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le douzième jour de mai prochain.

SAMUEL WILLARD FOSTER,
Bureau du Shérif, Shérif.
Sweetburgh, 28 février 1881. 835 2
[Première publication, 5 mars 1881.]

Ventes par le Shérif—Chicoutimi.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les **ATERRES** et **HERITAGES** sous-mentionnés ont été saisis, et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le registrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi; toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Ex-*

buildings thereon erected, situate in the village of Waterloo, in said county of Shefford, being part of lot number twenty one, in the fourth range of the township of Shefford, now included in the limits of said village of Waterloo, and known and designated as lot number three, of block or square ten, of the map or plan of the village of Waterloo; bounded on the west by Foster street, on the south by land formerly owned by V. Lachambre, and now owned by F. X. Girard, on the east by lands of Cyrus E. Harvey, on the north by lands formerly owned by Isaac Archambault, and now by Damase Fontaine, being the village lot or emplacement sold by Sophie Bessette to Louis Reeves (said defendant), by deed before Thomas Brassard, notary public, dated the twenty eighth day of May, one thousand eight hundred and sixty seven, and enregistered in the Shefford county, registry office, in reg. B, volume 19, pages 619, 620 and 621, number 11,105.

To be sold at the office of the registrar for the county of Shefford, at Waterloo, in the township of Shefford, and district of Bedford, on THURSDAY, the TWENTY EIGHTH day of APRIL next, at the hour of TEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the twentieth day of May next.

SAMUEL WILLARD FOSTER,
Sheriff's Office, Sheriff.
Sweetsburgh, 15th February, 1881. 632
[First published, 19th February, 1881.]

FIERI FACIAS.
Superior Court for Lower Canada—District of Bedford.

Bedford, to wit : } DAME EMELINE BUTLER,
No. 2649. } et al., Plaintiffs; against
the lands and tenements of CHARLES S. MAR-
TIN, Defendant.

A certain piece, tract and parcel of land lying being and situate in the township of Shefford, in said district of Bedford, known and distinguished as the south half of the north half of the lot number twenty three, in the seventh range of lots of said township of Shefford, supposed to contain fifty acres of land, more or less, (saving and excepting however therefrom about twenty seven acres of said land heretofore deeded to Stephen C. Bowker, Alexander McCray and Erastus Castle, and also that portion of said land heretofore as right of way to the South Eastern Railway)—together with all the buildings and improvements thereon made and erected.

To be sold at the office of the registrar for the county of Shefford, at Waterloo, in the township of Shefford and district of Bedford, on SATURDAY, the SEVENTH day of MAY next, at the hour of ELEVEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the twelfth day of May next.

SAMUEL WILLARD FOSTER,
Sheriff's Office, Sheriff.
Sweetsburgh, February 28th, 1881. 836
[First published, 5th March, 1881.]

Sheriff's Sales.—Chicoutimi.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Ex-*

ponas, doivent être déposées au bureau du sousigné, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du bref

ALIAS FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour de Circuit—Chicoutimi.

Chicoutimi, à savoir: } I SAIE TREMBLAY, du No. 5181. } township de Chicoutimi, cultivateur et commerçant, Demandeur; contre JOSEPH TREMBLAY, (Romaine), de Saint-Jérôme du Lac Saint-Jean, cultivateur, Défendeur.

La juste moitié indivise d'une terre sise et situé sur le premier rang du canton de Métabetchouan, contenant trois cents acres de terre en superficie, plus ou moins, et comprenant les lots numéros cinq, six et sept, du dit rang; bornée en totalité par un bout au rang B, par l'autre bout au second rang, joignant d'un côté au lot numéro quatre, possédé par J. P. Gagnon, écuyer, et par l'autre côté au lot numéro huit—avec une juste moitié indivise des bâtisses et constructions érigées sur la dite terre, circonstances et dépendances.

Pour être vendue au bureau de la division d'enregistrement de Chicoutimi, numéro deux, à Hébertville, le VINGTIÈME jour du mois d'AVRIL prochain, à DIX heures avant-midi. Le dit bref rapportable le trente et unième jour du mois de mai prochain.

M. H. F. O. BOSSÉ,

Bureau du Shérif, Député Shérif.
Chicoutimi, 11 février 1881. 615 3
[Première publication, 19 février 1881.]

Ventes par le Shérif. — Iberville.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du sousigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

VENDITIONI EXPONAS.

Cour Supérieure—District d'Iberville.

Saint-Jean, à savoir: } TROUSSAINT CATU- No. 36. } DAL, Demandeur; contre HUBERT DUMAS, Défendeur.

Une terre de forme irrégulière portant le No. 32, des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Patrice de Sherington, dans le comté de Napierville; bornée vers le nord-ouest par le No. 31, vers le nord-est par la ligne limitative entre la dite paroisse et la paroisse de Saint-Jacques le Mineur, vers le sud-est par le No. 33, des dits plan et livre de renvoi, et vers le sud-ouest par le chemin public, de la contenance de cent trente-six arpents en superficie—avec bâtisses, circonstances et dépendances.

Avec la réserve en faveur de Marcelin Fredette, cultivateur, de la dite paroisse de Saint-Patrice de Sherington, de la jouissance et possession du dit immeuble jusqu'au premier jour d'octobre prochain, à titre de locataire du dit immeuble.

Pour être vendu à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Patrice de Sherington, le VINGT-SEPTIÈME jour d'AVRIL courant, à ONZE heures

at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the writ.

ALIAS FIERI FACIAS DE TERRIS.

Circuit Court—Chicoutimi.

Chicoutimi, to wit: } I SAIE TREMBLAY, of the No. 5181. } township of Chicoutimi, farmer and trader, Plaintiff; against JOSEPH TREMBLAY, (Romaine), of Saint-Jérôme du Lac Saint-Jean, farmer, Defendant.

The undivided half of a land situate and being on the first range of the township of Métabetchouan, containing three hundred acres of land in superficies, more or less, and comprising lots numbers five, six and seven, of the said range; bounded completely at one end by range B, at the other end by the second range, on one side by lot number four, held by J. P. Gagnon, esquire, and on the other side by lot number eight—with an undivided half of the buildings erected on the said land, circumstances and dependencies.

To be sold at the registry office of the registration division of Chicoutimi, number two, at Hébertville, on the TWENTIETH day of the month of APRIL next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the thirty first day of the month of May next.

M. H. F. O. BOSSÉ,

Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Chicoutimi, 11th February, 1881. 616
[First published, 19th February, 1881.]

Sheriff's Sales — Iberville.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, or other* oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

VENDITIONI EXPONAS.

Superior Court—District of Iberville.

Saint John's, to wit: } TROUSSAINT CATUDAL, No. 36. } Plaintiff; against HUBERT DUMAS, Defendant.

A farm of an irregular form being the No. 32, of the plan and book of reference of the parish of Saint Patrick de Sherington, in the county of Napierville; bounded towards the north west by the No. 31, towards the north east by the line between the said parish and the parish of Saint Jacques le Mineur, towards the south east by No. 33, of said plan and book of reference, and towards the south west by the public road, containing one hundred and thirty six arpents in superficies—with buildings, circumstances and dependencies.

With the reserve in favor of Marcelin Fredette, farmer, of the said parish of Saint Patrick de Sherington, of the enjoyment and possession of said immovable until the first day of October next, as a lessee of the said immovable.

To be sold at the church door of the parish of Saint Patrick of Sherington, on the TWENTY SEVENTH day of APRIL instant, at ELEVEN o'clock

res de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le dix-septième jour de mai prochain.

CHS. NOLIN, Shérif.
Bureau du Shérif, 1323
Saint-Jean, 5 avril 1881.
[Première publication, 9 avril 1881.]

VENDITION EXPONAS.

Cour Supérieure—District de Montréal.
Canada, }
Province de Québec, } **DAME LOUISE LA-**
District d'Iberville. } **COMBE et vir.,** Deman-
No. 2039. } **BOUCHARD et al.,** Défendeurs.

2. Un lot de terre situé en la paroisse de Saint-Edouard, dans le district d'Iberville, de forme irrégulière, formant environ dix-sept arpents en superficie, plus ou moins, sans aucune garantie de mesure précise; joignant en front la montée conduisant du rang Lapigeonnière à Saint-Edouard, d'un côté un nommé Lussier, et d'autre côté Noël Boissonneault et Casimir Gagnon, connu au plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Edouard susdite (Nos. 276 et 277), sous les numéros deux cent soixante et seize et deux cent soixante et dix-sept—sans bâtisses.

Pour être vendu à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Edouard susdite, le ONZIEME jour d'AVRIL prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingtième jour d'avril prochain.

CHS. NOLIN, Shérif.
Bureau du Shérif, 1047 2
Saint-Jean, le 17 mars 1881.
[Première publication, 2 avril 1881.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—District d'Iberville.
Saint-Jean, à savoir: } **ROUSSAINT CATUDAL,**
No. 36. } **Demandeur; contre**
HUBERT DUMAS, Défendeur.

Une terre de forme irrégulière portant le No. 32, des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Patrice de Sherington, dans le comté de Napierville; bornée vers le nord-ouest par le No. 31, vers le nord-est par la ligne limitative entre la dite paroisse et la paroisse de Saint-Jacques le Mineur, vers le sud-est par le No. 33, des dits plan et livre de renvoi, et vers le sud-ouest par le chemin, public, de la contenance de cent trente-six arpents en superficie—avec bâtisses, circonstances et dépendances.

Pour être vendu à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Patrice de Sherington, le VINGT ET UNIEME jour d'AVRIL prochain, à ONZE heures de l'avant midi. Le dit bref rapportable le dixième jour de mai prochain.

CHS. NOLIN, Shérif.
Bureau du Shérif, 601 3
Saint-Jean, 14 février 1881.
[Première publication, 19 février 1881.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—District d'Iberville.
Saint-Jean, à savoir: } **PIERRE PERREAULT,**
No. 20. } **Fils, Demandeur; con-**
tre **JOSEPH COMEAU, fils d'Ambroise, Défendeur.**

Une terre située dans la paroisse de Saint-Athanase, seigneurie Bleury, au côté est du chemin du rang Saint-Michel, de la contenance de deux arpents de front sur vingt-huit arpents de profondeur, le tout plus ou moins; bornée en front par le dit chemin, en profondeur par le chemin du rang Sabrevois, d'un côté par François Houle, et d'autre côté par Joseph Houle—avec une maison en briques, grange et autres bâtisses dessus construites.

Pour être vendue à la porte de l'église paroissiale de la paroisse Saint-Athanase, le VINGTIEME jour d'AVRIL prochain, à ONZE heures de

the clock in the forenoon. Said writ returnable on the seventeenth day of May next.

CHS. NOLIN, Sheriff.
Sheriff's Office, 1324
Saint Johns, 5th April, 1881.
[First published, 9th April, 1881.]

VENDITION EXPONAS.

Superior Court—District of Montreal.
Canada, }
Province of Quebec, } **DAME LOUISE LA-**
District of Iberville. } **COMBE et vir. Plain-**
No. 2039. } **tiffs; against ETIENNE**
BOUCHARD et al., Defend-

dants.
2. A lot of land situate in the parish of Saint Edouard, in the district of Iberville, of an irregular form, containing about seventeen arpents in superficies, more or less, without any guarantee as to precise measure; joining in front the road (montée) leading from Lapigeonnière range to Saint Edouard, on one side one named Lussier, and on the other side Noël Boissonneault and Casimir Gagnon, known on the official plan and book of reference of the parish of Saint Edouard aforesaid, under (Nos. 276 and 277) two hundred and seventy six and two hundred and seventy seven—without buildings.

To be sold at the church door of the parish of Saint Edouard aforesaid, on the ELEVENTH day of APRIL next, at ELEVEN of the clock in the forenoon. Said writ returnable on the twentieth day of April next.

CHS. NOLIN, Sheriff.
Sheriff's Office, 1048
Saint Johns, 17th March, 1881.
[First published, 2nd April, 1881.]

FIERI FACIAS.

Circuit Court—District of Iberville.
Saint Johns, to wit: } **ROUSSAINT CATUDAL,**
No. 36. } **Plaintiff; against HU-**
BERT DUMAS, Defendant.

A farm of an irregular form being the No. 32, of the plan and book of reference of the parish of Saint Patrick de Sherington, in the county of Napierville; bounded towards the north west by the No. 31, towards the north east by the line between the said parish and the parish of Saint Jacques le Mineur, towards the south east by No. 33, of said plan and book of reference, and towards the south west by the public road, containing one hundred and thirty six arpents in superficies—with buildings, circumstances and dependencies.

To be sold at the church door of the parish of Saint Patrick de Sherington, on the TWENTY FIRST day of APRIL next, at ELEVEN of the clock in the forenoon. Said writ returnable on the tenth day of May next.

CHS. NOLIN, Sheriff.
Sheriff's Office, 602
Saint Johns, 14th February, 1881.
[First published, 19th February, 1881.]

FIERI FACIAS.

Superior Court—District of Iberville.
Saint Johns, to wit: } **PIERRE PERREAULT,**
No. 20. } **JUNIOR, Plaintiff; vs.**
JOSEPH COMEAU, son of Ambroise, Defendant.

A farm situate in the parish of Saint Athanase, seigniory Bleury, on the east side of the road of the Saint Michel range, containing two arpents in front by twenty eight arpents in depth, the whole more or less; bounded in front by said road, in depth by the Sabrevois range road, on one side by François Houle, and on the other side by Joseph Houle—with a brick house, barn and other buildings thereon erected.

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint-Athanase, on the TWENTIETH day of APRIL next, at ELEVEN of the clock in the

l'avant-midi. Le dit bref rapportable le dixième jour de mai prochain.

Bureau du Shérif, CHS. NOLIN, Shérif.
Saint-Jean, 12 février 1881. 593 3
[Première publication, 19 février 1881]

Ventes par le Shérif—Kamouraska

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du sousigné, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

ALIAS FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour Supérieure.

Kamouraska, à savoir: } **BENJAMIN DIONNE**,
No. 102. } écuyer, avocat, de
Saint-Louis de Kamouraska, et **N A P O L E O N**
DIONNE, cultivateur, de Sainte-Anne Lapocatière,
Demandeurs; contre **ALEXIS GAGNE**, marchand,
de Saint-Louis de Kamouraska, Défendeur, c'est-à-
savoir :

Un emplacement situé au village de Kamouraska, contenant un arpent de front depuis le fleuve Saint-Laurent, en montant à la côte, et depuis la côte en montant au sud du rocher d'un demi arpent de front sur environ cinq arpents de profondeur, le tout plus ou moins, et borné comme suit : au nord au fleuve Saint-Laurent, au sud partie à Nicholas Lauzier et partie à Auguste Bodard, au sud-ouest partie aux héritiers Vincelas Taché et partie à Jean-Baptiste Guérette, au nord-est partie à Auguste Bodard et partie à David Côté—avec une maison dessus construite, circonstances et dépendances.

Pour être vendu à mon bureau, au village de Kamouraska, JEUDI, le NEUVIÈME jour de JUIN prochain, à DIX heures avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-troisième jour de juin prochain.

Bureau du Shérif, F. A. SIROIS, Shérif.
Village de Kamouraska, 5 avril 1881. 1321
[Première publication, 9 avril 1881.]

VENDITIONI EXPONAS.

Cour Supérieure.

Kamouraska, à savoir: } **PIERRE THEOPHILE**
No. 124. } **DEGUISE**, écuyer,
marchand, de la ville de Fraserville, Demandeur; contre **ALEXANDRE FRASER**, écuyer, magistrat de district, de la ville de Fraserville, et **CATHERINE SCOTT**, du même lieu, épouse séparée contractuellement quant aux biens du dit Alexandre Fraser, le dit Alexandre Fraser, tant personnellement que pour assister sa dite épouse autant que besoin, Défendeurs, c'est à savoir :

Un emplacement sis et situé dans la ville de Fraserville, contenant trois cents pieds de front sur environ deux cents pieds de profondeur; borné au nord partie au cimetière anglais et partie à Madame George Pelletier, au sud à la prolongation de la rue Beaubien, au sud-ouest à la rue du Domaine, et au nord-est à la dite Dame George Pelletier—avec une maison, une étable et autres

forenoon. Said writ returnable on the tenth day of May next.

Sheriff's Office, CHS. NOLIN, Sheriff.
Saint Johns, 12th February, 1881. 594
[First published, 19th February, 1881.]

Sheriff's Sales—Kamouraska.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below: All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceeding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

ALIAS FIERI FACIAS DE TERRIS.

Superior Court.

Kamouraska, to wit: } **BENJAMIN DIONNE**,
No. 102. } esquire, advocate, of
Saint Louis de Kamouraska, and **N A P O L E O N**
DIONNE, farmer, of Sainte Anne de Lapocatière,
Plaintiffs; against **ALEXIS GAGNE**, merchant,
of Saint Louis de Kamouraska, Defendant, to
wit:

A lot situate in the village of Kamouraska, containing one arpent in front between the river Saint Lawrence, going up to the hill, and from the said hill going up to the south of the rock one half arpent in front by about five arpents in depth, the whole more or less, and bounded as follows: on the north by the river Saint Lawrence, on the south partly by Nicholas Lauzier and partly by Auguste Bodard, on the south west partly by the heirs Vincelas Taché and partly by Jean Baptiste Guérette, on the north east partly by Auguste Bodard and partly by David Côté—with a house thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at my office, in the village of Kamouraska, on THURSDAY, the NINTH day of JUNE next, at the hour of TEN in the forenoon. The said writ returnable on the twenty third day of June next.

Sheriff's Office, F. A. SIROIS, Sheriff.
Village of Kamouraska, 5th April, 1881. 1322
[First published, 9th April, 1881.]

VENDITIONI EXPONAS.

Superior Court.

Kamouraska, to wit: } **PIERRE THEOPHILE**
No. 124. } **DEGUISE**, esquire,
merchant, of the town of Fraserville, Plaintiff; against **ALEXANDRE FRASER**, esquire, district magistrate, of the town of Fraserville, and **CATHERINE SCOTT**, of the same place, wife separated as to property by marriage contract of the said Alexandre Fraser, and the said Alexandre Fraser, both in his own name and to assist his said wife in so far as need be, Defendants, to wit:

A lot situate and being in the town of Fraserville, measuring three hundred feet in front by about two hundred feet in depth; bounded on the north partly by the english cemetery and partly by Mrs. George Pelletier, on the south by the prolongation of Beaubien street, on the south west by the street called *rue du Domaine*, and on the north east by the said Mrs. George Pelletier

bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendu à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Patrice de la Rivière-du-Loup, en la ville de Fraserville, MARDI, le TROISIEME jour de MAI prochain, à DIX heures avant-midi. Le dit bref rapportable le douzième jour de mai aussi prochain.

F. A. SIROIS, Shérif.
Bureau du Shérif, 1245 2
Village de Kamouraska, 29 mars 1881.
[Première publication, 2 avril 1881.]

Ventes par le Shérif—Montmagny

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

VENDITIONI EXPONAS. Cour Supérieure.

District de Québec, } GAUDIAS JOSEPH
No. 1176. } GTELESPHORE CHAR-
LAND, du village de Lauzon, ci-devant syndic officiel et maintenant courtier; contre PIERRE TURGEON, de Berthier, district de Montmagny, savoir :

Un emplacement ou lopin de terre situé en la paroisse de Berthier, de figure irrégulière, connu au livre de renvoi et sur le plan officiel du cadastre du comté de Montmagny, pour la paroisse de Berthier, sous le No. 147; borné vers le nord-est par le No. 137, vers le sud-ouest par une route publique, vers le nord par le fleuve Saint-Laurent, et vers le sud par le No. 146, contenant en superficie quatre arpents (4)—avec une maison en pierre à deux étages, une grange et autres bâties dessus construites, circonstances et dépendances.

Distraction faite en faveur de la Corporation de la paroisse de l'Assomption de Berthier, de la route mentionnée en son opposition afin de distraire.

Pour être vendu à la porte de l'église de la paroisse de Berthier, MARDI, le VINGT-SIXIEME jour d'AVRIL prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le vingt-huitième jour de mai prochain.

J. D. LEPINE, Shérif.
Bureau du Shérif, 1171 2
Montmagny, 26 mars 1881.
[Première publication, 2 avril 1881.]

Ventes par le Shérif—Montréal.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-

—with a house, a stable and out buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at the church door of the parish of Saint Patrice de la Rivière du Loup, in the town of Fraserville, on TUESDAY, the THIRD day of MAY next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable on the twelfth day of May also next.

F. A. SIROIS, Sheriff.
Sheriff's Office, 1246
Village of Kamouraska, 29th March, 1881.
[First published, 2nd April, 1881.]

Sheriff's Sales.—Montmagny.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, or other oppositions* to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceeding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

VENDITIONI EXPONAS. Superior Court.

District of Quebec, } GAUDIAS JOSEPH
No. 1176. } GTELESPHORE CHAR-
LAND, of the village of Lauzon, formerly official assignee and now broker; against PIERRE TURGEON, of Berthier, district of Montmagny, to wit:

A lot of land situate in the parish of Berthier, of irregular outline, known on the book of reference and official plan of the cadastre of the county of Montmagny, for the parish of Berthier, as No. 147; bounded on the north east by No. 137, on the south west by a public road, on the north by the river Saint Lawrence, and on the south by No. 146, containing in superficies four (4) arpents—with a two storey stone house, a barn and outbuildings thereon erected, circumstances and dependencies.

Reserving in favor of the Corporation of the parish of l'Assomption de Berthier, the by-road mentioned in its opposition.

To be sold at the church door of the parish of Berthier, on TUESDAY, the TWENTY SIXTH day of APRIL next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the twenty eighth day of May next.

J. D. LEPINE, Sheriff.
Sheriff's Office, 1172
Montmagny, 26th March, 1881.
[First published, 2nd April, 1881.]

Sheriff's Sales.—Montreal.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known

Canada sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du sousigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

ALIAS VENDITIONI EXPONAS.

District de Montréal.

Montréal, à savoir : } **OLIVIER FAUCHER**, fils,
No. 1425. } de la cité de Montréal,
marchand de quincaillerie, y faisant affaires comme
tel sous les nom et raison de Faucher, fils, Deman-
deur; contre les terres et tenements de **MOISE**
BEAUDRY, forgeron, des dits cité et district de
Montréal, Défendeur.

Les dits terres et tenements mentionnés et
désignés dans la cédule marquée A, comme suit,
savoir :

Un lot de terre situé dans le quartier Saint-
Jacques, de la cité de Montréal, dans la paroisse
de Sainte-Brigide; bornée en front par la rue
Montcalm, connu et désigné sous le numéro trente-
deux (32), sur le plan et au livre de renvoi officiels
pour le quartier Saint-Jacques—avec les bâtisses
sus-érigées.

Pour être vendu à mon bureau, en la cité de
Montréal, le VINGT-CINQUIEME jour d'AVRIL
courant, à DIX heures de l'avant-midi, à la folle
enchère, frais, risques et charges de Joseph Des-
jardins, de la paroisse de Saint-Vincent de Paul des
Ecores, commerçant, le premier acquéreur. Le dit
bref rapportable le cinquième jour de mai pro-
chain.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,

Bureau du Shérif, Shérif.
Montréal, 6 avril 1881. 1355

[Première publication, 9 avril 1881.]

VENDITIONI EXPONAS.

District de Montréal.

Montréal, à savoir : } **FREDERICK LEFEBVRE**,
No. 2598. } des cité et district de
Montréal, écuyer, avocat, Demandeur; contre
HELENE ST. PIERRE, de la paroisse du Sault
Sault aux Récollets, district de Montréal, épouse
séparée de biens de Joseph Edouard Guilbeault,
gentilhomme, du même lieu, et ce dernier en
autant que besoin est pour autoriser sa dite épouse
à ester en justice, et le dit J. E. GUILBEAULT,
aussi personnellement, Défendeurs. Les dits terres
et tenements mentionnés et décrits dans la cédule
marquée A, comme suit, à savoir :

Un lopin de terre sis et situé en la paroisse du
Sault-au-Récollet, à l'endroit communément appelé
Back River, sur le grand chemin, dans le district
de Montréal, étant connu et désigné aux plan et
livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au-
Récollet, comté d'Hochelaga, district de Montréal,
sous le numéro deux cent quarante-neuf (249)—
avec une maison en pierre et autres bâtisses sus-
érigées.

Pour être vendu à la porte de l'église paroissiale
de la paroisse de Sault-au-Récollet, le VINGT-
CINQUIEME jour d'AVRIL courant, à DIX heu-
res de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le
deuxième jour de mai prochain.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,

Bureau du Shérif, Shérif.
Montréal, 6 avril 1881. 1353

[Première publication, 9 avril 1881.]

FIERI FACIAS.

District de Montréal.

Montréal, à savoir : } **MARY WADDILORE**
No. 457. } **BROWN**, de la cité de
Montréal, fille majeure et usante de ses droits,
Demanderesse; contre les terres et tenements de

according to law. All oppositions *afin d'annuler*,
afin de distraire, *afin de charge* or other oppositions
to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*,
are requested to be filed with the undersigned, at
his office, previous to the fifteen days next preced-
ing the day of sale; oppositions *afin de conserver*
may be filed at any time within six days next after
the return of the Writ.

ALIAS VENDITIONI EXPONAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit : } **OLIVIER FAUCHER**, fils,
No. 1425. } of the city of Montreal,
hardware merchant, doing business as such there
under the name, style and firm of "Faucher, fils,"
Plaintiff; against the lands and tenements of
MOISE BEAUDRY, of the said city and district of
Montreal, blacksmith, Defendant.

The said lands and tenements mentioned and
described in the schedule marked A, as follows,
to wit :

A lot of land situate in Saint James ward, of the
city of Montreal, in the parish of Sainte Brigide;
bounded in front by Montcalm street, known and
designated as number thirty two (32), on the
official plan and book of reference for Saint James
ward—with the buildings thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal,
on the TWENTY FIFTH day of APRIL instant,
at TEN of the clock in the forenoon, at the *folle*
enchère, costs, risks and charges of Joseph Desjar-
dins, of the parish of Saint Vincent de Paul des
Ecores, trader, the former purchaser. The said
writ returnable on the fifth day of May next.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,

Sheriff's Office, Sheriff.
Montreal, 6th April, 1881. 1356

[First published, 9th April, 1881.]

VENDITIONI EXPONAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit : } **FREDERICK LEFEBVRE**,
No. 2598. } of the city and district of
Montreal, esquire, advocate, Plaintiff; against
HELENE SAINT PIERRE, of the
parish of Sault aux Récollets, district of Mon-
treal, wife separated as to property from Joseph
Edouard Guilbeault, gentleman, of the same place,
and the latter *en autant que besoin est* to autho-
rize his said wife to *ester en justice*, and the said
J. E. GUILBEAULT also, personally, Defendants.
The said lands and tenements mentioned and
described in the schedule marked A, as follows,
to wit :

A lot of land situate and being in the parish of
Sault au Récollet, at the place commonly called
Back River, on the main road, in the district of
Montreal, known and designated on the official
plan and in the book of reference of the parish of
Sault au Récollet, county of Hochelaga, district
of Montreal, as number two hundred and forty
nine (249)—with a stone house and outbuildings
thereon erected.

To be sold at the parochial church door of the
parish of Sault au Récollet, on the TWENTY
FIFTH day of APRIL instant, at TEN of the clock
in the forenoon. The said writ returnable on the
second day of May next.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,

Sheriff's Office, Sheriff.
Montreal, 6th April, 1881. 1354

[First published, 9th April, 1881.]

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit : } **MARY WADDILORE**
No. 457. } **BROWN**, of the city of
Montreal, spinster, *fille majeure et usant de ses*
droits, Plaintiff; against the lands and tenements

HENRY BLAKE WRIGHT, des cité et district de Montréal, notaire public, Défendeur.

Ce certain terrain situé en le quartier Saint-Antoine, en la dite cité de Montréal, connu et désigné au plan du cadastre et au livre de renvoi pour le dit quartier, comme lot de subdivision numéro quarante-cinq, du lot officiel numéro quatre-vingt-sept (87-45); borné en front par la rue Coursol—avec un cottage en pierre et en brique, avec soubassement et mansardes, et autres bâtisses sus-érigées.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Montréal, le DIXIEME jour de JUIN prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le quinzième jour de juin prochain.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,

Bureau du Shérif, Shérif.
Montréal, 6 avril 1881. 1359

[Première publication, 9 avril 1881.]

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montréal, à savoir : } **THE TRUST AND LOAN**
No. 428. } **COMPANY OF**
CANADA, corporation légalement constituée par acte public, ayant sa principale place d'affaire pour la province de Québec, en la cité de Montréal, Demanderesse; contre les terres et tenements de JACQUES THEORET, de la paroisse de Sainte-Rose, en le district de Montréal, Défendeur.

Mentionnées et décrits en la cédule marquée A, au bref annexé, maintenant en la possession de Thomas Trihey, écuyer, des cité et district de Montréal, curateur au délaissement fait en cette cause par le dit défendeur.

1. Un lot de terre situé en la paroisse de Sainte-Rose, dans le comté de Laval, étant de forme irrégulière, et contenant quarante-trois arpents et cinquante perches en superficie, le dit lot étant connu et désigné au plan officiel et au livre de renvoi de la dite paroisse, sous le numéro cent soixante et dix; borné en front par la rivière Jésus, en arrière par les terres de la paroisse Sainte-Dorothée, du côté est partie par le numéro cent soixante et huit, appartenant à J. Renaud dit Locas, et partie par le numéro cent soixante et six, appartenant à François Renaud dit Locas, et à l'ouest par le lot numéro cent soixante et onze ci-après décrit—avec une maison sus-érigée.

2. Un lot de terre situé en la paroisse de Sainte-Rose, en le dit comté, connu et désigné sur le plan officiel et au livre de renvoi, sous le numéro cent soixante et onze, contenant deux arpents et sept perches de largeur sur vingt arpents de profondeur, plus ou moins; borné en front par la rivière Jésus, en arrière par les terres de Sainte-Dorothée, du côté est par le lot numéro cent soixante et dix, ci-haut décrit, et à l'ouest par le lot numéro cent soixante et douze, appartenant à François Ethier—avec grange et autres bâtisses sus-érigées. Sujet à la récolte en faveur de Thomas Trihey, curateur sus-nommé.

Pour être vendus à la porte de l'église de la paroisse de Sainte-Rose, le DIXIEME jour de JUIN prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingtième jour de juin prochain.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,

Bureau du Shérif, Shérif.
Montréal, 6 avril 1881. 1357

[Première publication, 9 avril 1881.]

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montréal, à savoir : } **ISABELLA MACINTOSH**
No. 962. } **ET ANNA BELLA MAC**
INTOSH, toutes deux des cité et district de Montréal, filles majeures, en âge de majorité, Deman-

of HENRY BLAKE WRIGHT, of the city and district of Montreal, notary public, Defendant.

That certain lot of land situate in the Saint Antoine ward, of the said city of Montreal, known and designated on the cadastral plan and book of reference of said ward, as subdivision lot number forty five, of official lot number eighty seven (87-45); bounded in front by Coursol street—with a stone and brick cottage, with basement and mansard roof and other buildings thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the TENTH day of JUNE next, at ELEVEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the fifteenth day of June next.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,

Sheriff's Office, Sheriff.
Montreal, 6th April, 1881. 1360

[First published, 9th April, 1881.]

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit : } **THE TRUST AND LOAN**
No. 428. } **COMPANY OF CANADA**, a corporation legally constituted by public act of Parliament, having its principal place of business for the province of Quebec, in the city of Montreal, Plaintiff; against the lands and tenements of JACQUES THEORET, of the parish of Sainte Rose, in the district of Montreal, Defendant.

Mentioned and described in the schedule marked A, to the writ annexed now in the possession of Thomas Trihey, of the city and district of Montreal, esquire, curator duly named to the *délaissement* made in this cause by the said Defendant.

1. A lot of land situate in the parish of Sainte Rose, in the county of Laval, being of an irregular figure, and containing forty three arpents and fifty perches in superficies, the said lot being known and designated on the official plan and in the book of reference of the said parish, as lot one hundred and seventy; bounded in front by *Rivière Jésus*, in rear by the lands of the parish of Sainte Dorothée, on the east side partly by number one hundred and sixty eight, belonging to J. Renaud dit Locas, and partly by lot number one hundred and sixty nine, belonging to François Renaud dit Locas, and on the west side by lot number one hundred and seventy one hereinafter described—with one dwelling house thereon erected.

2. A lot of land situate in the parish of Sainte Rose, in the said county, known and designated on the official plan and book of reference under the number one hundred and seventy one, containing two arpents and seven perches in width by twenty arpents in depth, more or less; bounded in front by *Rivière Jésus*, in rear by the lands of Sainte Dorothée, on the east side by lot number one hundred and seventy, hereinbefore described, and on the west side by lot number one hundred and seventy two, belonging to François Ethier—with barns and other buildings thereon erected. Subject to the harvesting of the crops by Thomas Trihey, the curator above named.

To be sold at the parochial church door of the parish of Sainte Rose, on the TENTH day of JUNE next, at TEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable the twentieth day of June next.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,

Sheriff's Office, Sheriff.
Montreal, 6th April, 1881. 1358

[First published, 9th April, 1881.]

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit : } **ISABELLA MACINTOSH**
No. 962. } **AND ANNA BELLA MAC**
INTOSH, both of the city and district of Montreal, spinsters, of the full age of majority, Plain-

deresses; contre les terres et ténements de GEORGE BURY, des cité et district de Montréal, comptable et syndic officiel, Défendeur.

Ce certain lopin de terre situé en le quartier Sainte-Marie, en la cité de Montréal, étant la partie nord-ouest du lot numéro six cent quinze (No. 615), du plan officiel et au livre de renvoi du dit quartier Sainte-Marie, cette partie de lot contenant cent quatre-vingt-neuf pieds et six pouces de largeur sur six cent quarante-deux pieds de longueur, et formant une superficie de 121,660 pieds, le tout mesure anglaise, et borné d'un côté au sud-ouest partie par une partie du lot officiel No. 634, tout le lot No. 635, par une lisière de terre marquée sur le dit plan officiel comme étant une ruelle et partie par partie du lot No. 636, et de l'autre côté par partie du lot officiel No. 561, et les lots officiels 562 à 574, et partie de 575, à un bout au nord-ouest partie par le lot officiel No. 614, partie par Gain street, marquée sur le dit plan comme lot officiel No. 596 A, et partie par le lot officiel No. 634, et à l'autre bout, au sud-est par le reste du dit lot No. 615; la dite partie du lot maintenant saisie comprend tout le dit lot No. 615, à l'exception de la partie d'icelui acquise par W. C. McDonald, par acte de vente de Demoiselle Charlotte L. V. Hart, daté le onzième jour de décembre 1872, devant F. J. Durand, N. P., et enregistré sous le No. 70,409 G. H. R.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Montréal, le DIXIEME jour de JUIN prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le quinzième jour de juin prochain.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,

Bureau du Shérif, Shérif.
Montréal, 6 avril 1881. 1361
[Première publication, 9 avril 1881.]

FIERI FACIAS.

District de Montréal.

Montréal, à savoir: } DAME EUPHEMIE
No. 218. } LABONTE ALIAS BRAIS
DITE LABONTÉ, de la ville de Longueuil, en le district de Montréal, épouse commune en biens de Julien Gadbois, du même lieu, dûment autorisée à ester en justice, Demanderesse; contre les terres et ténements de JULIEN GADOUA ALIAS GADBOIS, de la ville de Longueuil, en le district de Montréal, sellier, Défendeur.

Un emplacement situé en la ville et paroisse de Longueuil, en le district de Montréal, contenant soixante pieds de front sur cent trente six pieds de profondeur, plus ou moins; borné en front par la rue Saint-Charles, en profondeur par Dame Alfred Williams, d'un côté au sud-ouest par l'Avenue Guilbault, et de l'autre côté au nord-est par Antoine Renaud dit Deslauriers ou représentants — avec une maison en bois lambrissée en briques, à deux étages et toit français, et autres bâtisses dessus construites. Le dit emplacement faisant partie du lot de terre connu et désigné comme lot numéro deux cent deux (202), sur le plan et au livre de renvoi officiels du village de Longueuil, comté de Chambly.

Pour être vendu à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Longueuil, le SIXIEME jour de MAI prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-cinquième jour de mai prochain.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,

Bureau du Shérif, Shérif.
Montréal, 1er mars 1881. 815 2
[Première publication, 5 mars 1881.]

FIERI FACIAS.

District de Montréal.

Montréal, à savoir: } LE REVEREND CHAR.
No. 1550. } LES CHESWOOD
HAMILTON, ci-devant des cité et district de Montréal, maintenant de la cité de Québec, dans le district de Québec, clerc dans les Saints Ordres,

tiffs; against the lands and tenements of GEORGE BURY, of the city and district of Montreal accountant and official assignee, Defendant.

That certain lot of land being and situate in the Saint Mary's ward, of the city of Montreal, forming the north west portion of lot number six hundred and fifteen (No. 615), of the official plan and book of reference of said Saint Mary's ward, the said portion of lot containing one hundred and eighty nine feet six inches in width by six hundred and forty two feet in length, and containing a superficies of 121,660 superficial feet, the whole english measure; and bounded on one side to the south west partly by part of official lot No. 634, the whole of lot No. 635, by a strip of land marked on said official plan as a lane and by part of No. 636, and on the other side by part of official No. 561, and official lots 562 to 574, and part of 575, at one end to the north west partly by official lot No. 614, partly by Gain street, marked on said plan as official lot No. 596 A, and partly by official lot No. 634, and at the other end to the south east by the remaining portion of said lot No. 615; the said portion of lot now seized, comprising the whole of said lot No. 615, with the exception of the portion thereof acquired by W. C. McDonald, by deed of sale from Miss Charlotte L. V. Hart, by deed of sale dated the eleventh day of December, 1872, passed before F. J. Durand, N. P., and registered under No. 70,409, G. H. R.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the TENTH day of JUNE next, at TEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the fifteenth day of June next.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,

Sheriff's Office, Sheriff.
Montreal, 6th April, 1881. 1362
[First published, 9th April, 1881.]

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit: } DAME EUPHEMIE
No. 218. } LABONTE ALIAS BRAIS
DITE LABONTÉ, of the town of Longueuil, in the district of Montreal, wife commune en biens of Julien Gadbois, of the same place, duly authorized to ester en justice, Plaintiff; against the lands and tenements of JULIEN GADOUA ALIAS GADBOIS, of the town of Longueuil, in the district of Montreal, saddler, Defendant.

A lot situate in the town and parish of Longueuil, in the district of Montreal, measuring sixty feet in front by one hundred and thirty six feet in depth, more or less; bounded in front by Saint Charles street, in rear by Dame Alfred Williams, on one side to the south west by Guilbault Avenue, and on the other side to the north east by Antoine Renaud dit Deslauriers or representatives — with a two storey wooden house cased with brick and having a french roof, and other buildings thereon erected. Said lot forming part of the lot of land known and designated as lot number two hundred and two (202), on the official plan and book of reference of the village of Longueuil, county of Chambly.

To be sold at the parochial church door of the parish of Longueuil, on the SIXTH day of MAY next, at the hour of ELEVEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the twenty fifth day of May next.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,

Sheriff's Office, Sheriff.
Montreal, 1st March, 1881. 816
[First published, 5th March, 1881.]

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit: } THE REVEREND CHAR.
No. 1550. } LES CHESWOOD
HAMILTON, heretofore of the city and district of Montreal, and now of the city of Quebec, in the district of Quebec, clerk in Holy Orders, Plaintiff;

Demandeur ; contre WILLIAM OWEN FARMER, des dits cité et district de Montréal, gentilhomme, Défendeur.

Un lot de terre sis et situé dans le quartier Sainte Anne, de la dite cité de Montréal, connu et désigné sur le plan et au livre de renvoi officiels pour le dit quartier Sainte-Anne, sous les numéros onze cent vingt-neuf, onze cent trente, onze cent trente-un, et partie du numéro onze cent trente-un A (Nos. 1129, 1130, 1131 et partie du No. 1131 A), le dit lot mesurant quatre-vingt-six pieds dix pouces sur le côté nord-ouest, quatre-vingt-dix pieds neuf pouces sur le côté nord-est, quatre-vingt-trois pieds huit pouces sur le côté sud-est, et quatre-vingt-dix pieds trois pouces sur le côté sud-ouest, et contenant sept mille sept cent quatorze pieds (7714) en superficie, le tout mesure anglaise ; borné au nord-ouest par la rue Payette, au nord-est par l'autre partie du numéro onze cent trente-un A, et au sud-ouest par la rue Chatham—avec un bloc de maisons en charpente, ayant front sur la dite rue Chatham, lambrissées en brique, mesurant vingt-huit pieds quatre pouces sur quatre-vingt-dix pieds trois pouces (28-4 x 90-3), et contenant douze logements et une maison en charpente à trois étages, ayant front sur la rue Payette, lambrissée en brique, mesurant quarante pieds quatre pouces sur vingt-huit pieds quatre pouces (40-4 x 28-4), contenant six logements et dépendances en bois, en arrière pour l'usage en commun des locataires des dites maisons.

Pour être vendu, à mon bureau, en la cité de Montréal, le VINGTIÈME jour d'AVRIL prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-sixième jour d'avril prochain.

PIERRE J. O. CHAUVEAU, Bureau du Shérif, Montréal, 16 février 1881. Shérif. 661 3 [Première publication, 19 février 1881.]

FIERI FACIAS.
District de Montréal.

Montréal, à savoir : } FRANÇOIS MALO, tailleur de pierre, des cité et district de Montréal, Demandeur ; contre les terres et tenements d'ANTOINE CORBEIL, débiteur de tabac, de la dite cité de Montréal, CYRILLE CORBEIL, débiteur de tabac, ci-devant du même lieu, maintenant absent de cette province, et de pays étrangers, DAME FELICITE CORBEIL, de Woburn Centre, dans l'Etat de Massachusetts, un des Etats-Unis d'Amérique, épouse de François-Xavier alias Frank Leclerc, tanneur, du dit lieu, de Woburn Centre, et ce dernier pour autoriser sa dite épouse aux fins des présentes, et Toussaint Lapierre, charretier, de la dite cité de Montréal, en sa qualité de tuteur dûment élu en justice à François-Xavier Corbeil, mineur, Défendeurs.

Comme appartenant aux dits Défendeurs, chacun pour un quart indivis, l'immeuble suivant, savoir :

Un terrain ou emplacement situé en la cité de Montréal, paroisse de Sainte-Brigide, connu et désigné au plan et dans le livre de renvoi officiels du quartier Sainte-Marie, de la dite cité, sous le numéro deux cent soixante et dix-sept (277), contenant vingt-trois pieds et six pouces de front sur quatre-vingt-quatorze pieds de profondeur, mesure française, le tout plus ou moins, et sans garantie de mesure précise ; borné en front par la rue Panet, par derrière au No. 269, d'un côté au No. 276, et de l'autre côté au No. 278—avec deux maisons en bois à un étage et autres bâtisses dessus construites.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Montréal, le VINGT ET UNIÈME jour d'AVRIL prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le trentième jour d'avril prochain.

PIERRE J. O. CHAUVEAU, Bureau du Shérif, Montréal, 16 février 1881. Shérif. 635 3 [Première publication, 19 février 1881.]

against WILLIAM OWEN FARMER, of the said city and district of Montreal, gentleman, Defendant.

A lot of land situate lying and being in the Saint Ann's ward, of the said city of Montreal, known and distinguished on the official plan and in the book of reference for said Saint Ann's ward, as number eleven hundred and twenty nine, eleven hundred thirty, eleven hundred thirty one, and part of number eleven hundred and thirty one A (Nos. 1129, 1130, 1131 and part No. 1131 A), said lot measuring eighty six feet, ten inches on the north west side by ninety feet, nine inches, on the north east side, eighty three feet eight inches on the south east side, and ninety feet three inches on the south west side, and containing seven thousand seven hundred and fourteen feet (7714), in superficies, the whole english measure ; bounded on the north west by Payette street, on the north east by the remaining part of number eleven hundred and thirty one A, and on the south west by Chatham street—with a block of frame houses, fronting on said Chatham street, cased in brick, measuring twenty eight feet four inches by ninety feet three inches (28-4 x 90-3), and containing twelve tenements and a three story frame house fronting on Payette street, cased in brick, measuring forty feet four inches by twenty eight feet, four inches (40-4 x 28-4), containing six tenements, and also wooden outbuildings, in rear used in common by the tenants of said houses.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the TWENTIETH day of APRIL next, at ELEVEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the twenty sixth day of April next.

PIERRE J. O. CHAUVEAU, Sheriff's Office, Montreal, 16th February, 1881. Sheriff. 662 [First published, 19th February, 1881.]

FIERI FACIAS.
District of Montreal.

Montréal, to wit : } FRANÇOIS MALO, stone cutter, of the city and district of Montreal, Plaintiff ; against the lands and tenements of ANTOINE CORBEIL tobaccoist, of the said city of Montreal, CYRILLE CORBEIL, tobaccoist, formerly of the same place, and now absent from this province, and dwelling in a foreign country, DAME FELICITE CORBEIL, of Woburn Center, in the State of Massachusetts, one of the United States of America, wife of François Xavier alias Frank Leclerc, tanner, of the said place, of Woburn Center. and this last party in order to authorize his said wife aux fins des présentes, and Toussaint Lapierre, carter, of the said city of Montreal, in his quality of tutor duly elected en justice to François Xavier Corbeil, a minor, Defendants.

As belonging to the said Defendants, each for one undivided fourth, the following immovable, to wit :

A lot of land situate in the city of Montreal, parish of Sainte Brigide, known and designated on the official plan and book of reference of Saint Mary's ward, of the said city, as number two hundred and seventy seven (277), containing twenty three feet six inches in front by ninety four feet in depth, french measure, the whole more or less, and without warranty as to precise measurement ; bounded in front by Panet street, in rear by No. 269, on one side by No. 276, and on the other side by No. 278—with two wooden houses one storey high, and other buildings thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the TWENTY FIRST day of APRIL next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the thirtieth day of April next.

PIERRE J. O. CHAUVEAU, Sheriff's Office, Montreal, 16th February, 1881. Sheriff. 636 [First published, 19th February, 1881.]

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montréal, à savoir : } **F** R A N Ç O I S - X A V I E R
No. 345. } **B** E A U D R Y, bourgeois,
de la cité de Montréal, Demandeur ; contre les
terres et tenements de GUSTAVE CHEREL, des
dits cité et district de Montréal, commerçant, Dé-
fendeur.

Un lot de terre sis et situé dans le quartier
Saint-Laurent, dans la cité et district de Montréal,
dans la paroisse de Notre-Dame, et portant le
numéro six cent trente-trois (633), du livre de
renvoi et sur le plan officiels du dit quartier Saint-
Laurent ; borné en front par la rue Vitré, en
arrière et d'un côté par un terrain appartenant au
Reverend John Johnston, et de l'autre côté par
une ruelle connu sous le nom de "White Lane,"—
avec une maison en pierre à deux étages et com-
ble français, et autres bâtisses dessus construites.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de
Montréal, le VINGTIÈME jour d'AVRIL prochain,
à DIX heures ET DEMIE de l'avant-midi. Le dit
bref rapportable le vingt deuxième jour d'avril
prochain.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,

Bureau du Shérif, Shérif.
Montréal, 16 février 1881. 657 3
[Première publication, 19 février 1881.]

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montréal : } **C** H A R L E S H. W A L T E R S, des cité
No. 180. } et district de Montréal, mar-
chand, Demandeur ; contre EDWARD CARTER,
du même lieu, conseil de la Reine, Défendeur.

Ce certain morceau de terre formant partie
d'une plus grande étendue de terre autrefois
connu sous le nom de propriété McTavish, situé
dans le quartier Saint-Antoine, en la cité de Mon-
tréal, paroisse de Notre-Dame de Montréal, et dis-
trict de Montréal, et connu au plan et au livre de
renvoi officiels du dit quartier, sous le numéro dix-
huit cent quatre, et étant la moitié nord-ouest
d'icelui, en la dite cité de Montréal, et connu
comme lot No. un, et la moitié nord-ouest du lot
numéro deux, tel qu'il appert sur un certain plan,
déposé et servant de record dans le bureau de
John C. Griffin, notaire, par John M. Springle, le
dix-huitième jour du mois d'août, mil huit cent
soixante, le dit morceau de terre contenant
soixante et quinze pieds en front et en arrière sur
cent quatre-vingt pieds de profondeur, plus ou
moins ; et borné en front par la rue McTavish, en
arrière par le Park du collège McGill, d'un côté
par la propriété de Henry Thomas, écuyer, et de
l'autre côté par l'autre ou la moitié sud-est du dit
lot numéro deux, tel qu'il appert au dit plan—
sans bâtisse, le tout mesure anglaise, circonstances
et dépendances.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de
Montréal, le VINGTIÈME jour d'AVRIL prochain,
à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rap-
portable le vingt-deuxième jour d'avril prochain.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,

Bureau du Shérif, Shérif.
Montréal, 16 février 1881. 655 3
[Première publication, 19 février 1881.]

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montréal, à savoir : } **L** E C R É D I T F O N C I E R D U
No. 2134. } **B** A S - C A N A D A, corps
politique dûment incorporé suivant la loi, ayant
sa principale place d'affaires dans les cité et dis-
trict de Montréal, Demandeur ; contre TIMOTHY
O'CONNOR, des cité et district de Montréal, com-
merçant, en sa qualité de tuteur dûment nommé
suivant la loi, aux enfants mineurs issus du
mariage de feu John O'Connor, en son vivant
commerçant, de Montréal, et de Dame Margaret

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit : } **F** R A N Ç O I S X A V I E R
No. 345. } **B** E A U D R Y, of the city of
Montreal, bourgeois, Plaintiff ; against the lands
and tenements of GUSTAVE CHEREL, of the
said city and district of Montreal, trader, Defen-
dant.

A lot of land situate and being in Saint Lawrence
ward, in the city and district of Montreal, in the
parish of Notre Dame, being number six hundred
and thirty three (633), of the official plan and
book of reference of Saint Lawrence ward afore-
said ; bounded in front by Vitre street, in rear
and on one side by a lot belonging to the Reverend
John Johnston, and on the other side by a lane
known as "White Lane,"—with a two storey
stone house with french roof, and other buildings
thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal,
on the TWENTIETH day of APRIL next, at
HALF PAST TEN o'clock in the forenoon. The
said writ returnable on the twenty second day of
April next.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,

Sheriff's Office, Shérif.
Montreal, 16th February, 1881. 658
[First published, 19th February, 1881.]

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit : } **C** H A R L E S H. W A L T E R S,
No. 180. } of the city and district of
Montreal, merchant, Plaintiff ; against EDWARD
CARTER, of the same place, Queens Council,
Defendant.

That certain piece or parcel of land forming
part and parcel of a large extent of land formerly
known as McTavish's property, situate in the
Saint Antoine ward, in the city of Montreal, parish
of Notre Dame de Montreal, and district of Mon-
treal, and known on the official plan and book of
reference of said ward, as number eighteen hun-
dred and four (1804), and being the north westerly
half thereof, in said city of Montreal, and known
and distinguished as lot number one, the north
west half of lot number two, as laid out upon a
certain plan, deposited of record in the notarial
office of John C. Griffin, notary, by James H.
Springle, on the eighteenth day of August, one
thousand eight hundred and sixty, the said piece
or parcel of land containing seventy five feet in
front and rear by one hundred and eighty feet
in depth, more or less ; and bounded in front by
McTavish street, in the rear by McGill College
Park, on one side by the property of Henry
Thomas, esquire, and on the other side by the
other or south east half of said lot number two,
as marked on said plan—without any buildings
thereon erected, all the measurements being
english, with all and every the members, appur-
tenances thereunto belonging.

To be sold at my office, in the city of Montreal,
on the TWENTIETH day of APRIL next, at TEN
of the clock in the forenoon. The said writ return-
able on the twenty second day of April next.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,

Sheriff's Office, Shérif.
Montreal, 16th February, 1881. 656
[First published, 19th February, 1881.]

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit : } **L** E C R É D I T F O N C I E R D U
No. 2134. } **B** A S - C A N A D A, a body
political duly incorporated according to law, having
its principal place of business in the city and
district of Montreal, Plaintiffs ; against TIMOTHY
O'CONNOR, of the city and district of Montreal,
trader, in his quality of tutor duly named, ac-
cording to law, to the minor children issue of the
marriage of the late John O'Connor, in his lifetime,
of Montreal, trader, and of Dame Margaret Drew,

Drew, son épouse, et aussi en sa qualité d'exécuteur testamentaire du dit feu John O'Connor, et MICHAEL HAYES, commerçant, du même lieu, en sa qualité de tuteur *ad hoc* au dit mineur, en autant que besoin est, et MARY ANN O'CONNOR, fille majeure et usant de ses droits, du même lieu, Défendeurs.

Saisi comme appartenant au dit Timothy O'Connor et Michael Hayes, en leur qualité susmentionnée, les trois quarts indivis dans la moitié indivise, et saisi comme appartenant à la dite défenderesse Mary Ann O'Connor, un quart indivis dans la moitié indivise de l'immeuble suivant, savoir :

Un lot de terre ou emplacement situé sur la rue Colborne, dans la cité de Montréal, dans le district de Montréal, étant connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels de la cité de Montréal, quartier Sainte-Anne, sous le numéro (1463) mil quatre cent soixante et trois—avec deux maisons en briques, dans l'une desquelles se trouve un magasin avec comptoir, tablettes et accessoires. Sujet le dit lot de terre à la charge du paiement d'une rente annuelle, foncière perpétuelle, et non rachetable de trois louis pour chaque superficie de quatre mille cinquante pieds, formant pour le dit lot la somme de trois louis, payable le premier jour du mois de novembre de chaque année, aux héritiers et représentants légaux de feu l'honorable John Samuel McCord, jusqu'au vingt-neuvième jour de septembre mil huit cent quatre-vingt-dix, et ensuite aux Dames Administratrices de la propriété des pauvres de l'Hôtel-Dieu de Montréal, et leurs successeurs pour toujours.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Montréal, le VINGT ET UNIEME jour d'avril prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le trentième jour d'avril prochain.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,
Bureau du Shérif, Shérif.
Montréal, 16 février 1881. 659 3
[Première publication, 19 février 1881.]

FIERI FACIAS.
District de Montréal.

Montréal, à savoir : } **HYACINTHE BOUR-**
No. 1365. } **GOUIN**, de Montréal,
entrepreneur, Demandeur; contre les terres et
tenements de THEOPHILE RABEAU, ci-devant
de la paroisse de La Pointe Claire, en le district
de Montréal, cultivateur, et maintenant absent de
la Puissance du Canada, Défendeur.

Une terre située en la paroisse de Saint-Joachim de la Pointe Claire, en le district de Montréal, connue et désignée aux plan et au livre de renvoi officiels de la dite paroisse, sous le numéro dix (10); tenant en front au lac Saint-Louis, et traversée par le chemin publique—avec les bâties dessus érigées.

Pour être vendue à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Saint-Joachim de la Pointe Claire, le IXIEME jour de MAI prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le treizième jour de mai prochain.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,
Bureau du Shérif, Shérif.
Montréal, 1er mars 1881. 813 2
[Première publication, 5 mars 1881.]

FIERI FACIAS.
District de Montréal.

Montréal, à savoir : } **NATOLE CAMYRÉ**, de
No. 2312. } **Montreal**, gentleman,
Demandeur; contre les terres et tenements de
EDWARD P. McNAUGHTON, de Montréal, gentleman, Défendeur.

Une terre située en la paroisse de Sainte-Jeanne de l'Isle Perrot, dans l'endroit nommé Paint Court, dans le comté de Vaudreuil, de la contenance d'environ neuf arpents de front sur environ trente arpents de profondeur dans une ligne, et vingt-sept dans l'autre ligne; tenant par devant

his wife, and also in his quality of testamentary executor of the said late John O'Connor, and MICHAEL HAYES, of the same place, trader, in his quality of tutor *ad hoc* to the said minor, in as much as need be, and MARY ANN O'CONNOR, spinster, fille majeure et usant de ses droits, of the same place, Defendants.

Seized as belonging to the said Timothy O'Connor and Michael Hayes, in their above mentioned quality, three undivided fourths in the undivided half, and seized as belonging to the said defendant Mary Ann O'Connor, one undivided fourth in the undivided half of the following immovable, to wit :

A lot of land situate on Colborne street, in the city of Montreal, in the district of Montreal, being known and designated on the official plan and book of reference of the city of Montreal, Saint Ann's ward, as number one thousand four hundred and sixty three (1463)—with two brick houses in one of which is a shop, with counter, shelves and accessories. The said lot being subject to the charge of the payment of a yearly perpetual and irredeemable ground rent of three pounds for each superficies of four thousand and fifty feet, forming for the said lot the sum of three pounds, payable on the first day of the month of November of every year, to the heirs and legal representatives of the late honorable John Samuel McCord, up to the twenty ninth day of September, one thousand eight hundred and ninety, and thenceforth to the Reverend Ladies Administratrices of the property of the poor of the Hotel Dieu of Montreal, and to their successors for ever.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the TWENTY FIRST day of APRIL next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the thirtieth day of April next.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,
Sheriff's Office, Sheriff.
Montreal, 16th February, 1881. 660
[First published, 19th February, 1881.]

FIERI FACIAS.
District of Montreal.

Montreal, to wit : } **HYACINTHE BOUR-**
No. 1365. } **GOUIN**, of Montreal, con-
tractor, Plaintiff; against the lands and tenements
of THEOPHILE RABEAU, heretofore of the parish
of "La Pointe Claire," in the district of Montreal,
farmer, and now absent from the Dominion of
Canada, Defendant.

A land situate in the parish of Saint Joachim de la Pointe Claire, in the district of Montreal, known and designated on the official plan and book of reference of the said parish, as number ten (10); bounded in front by the Lake Saint Louis, and crossed by the public road—with the buildings thereon erected.

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint Joachim de la Pointe Claire, on the SIXTH day of MAY next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the thirteenth day of May next.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,
Sheriff's Office, Sheriff.
Montreal, 1st March, 1881. 814
[First published, 5th March, 1881.]

FIERI FACIAS.
District of Montreal.

Montreal, to wit : } **NATOLE CAMYRÉ**, of
No. 2312. } **Montreal**, gentleman,
Plaintiff; against the lands and tenements of
EDWARD P. McNAUGHTON, of Montreal, gentleman, Defendant.

A land situate in the parish of Sainte Jeanne de l'Isle Perrot, at the place called Paint Court, in the county of Vaudreuil, containing about nine arpents in front by about thirty arpents in depth on one alignment, and twenty seven in the other alignment; bounded in front by the Quinch'en

aux rapides Quinchien, en profondeur aux représentants de feu Antoine Leduc; joignant d'un côté à Antoine Daoust ou représentants, et de l'autre côté à l'honorable juge A. A. Dorion—avec une maison et autres bâties dessus construites; à distraire de la dite terre le chemin à lisse appartenant à la Compagnie du Grand-Tronc le Chemin de Fer du Canada.

Pour être vendue à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Sainte-Jeanne de l'Isle Perrot, le SIXIEME jour de MAI prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le douzième jour de mai prochain.

PIERRE J. O. CHAUVEAU.

Bureau du Shérif, Shérif.
Montréal, 1er mars 1881. 817 2
[Première publication, 5 mars 1881.]

ALIAS FIERI FACIAS.

Montréal, à savoir: } JOHN OGILVIE, de la cité
No. 588. } de Montréal, commerçant,
Demandeur; contre les terres et tenements de
E. H. C. LIONAIS, des cité et district de Montréal, commerçant, et HARDOUIN LIONAIS, du même lieu, commerçant, en sa qualité d'exécuteur et administrateur des biens de feu Lionais, à savoir: de feu Dame Henriette Moreau, en son vivant, de la dite cité de Montréal, épouse du dit Har douin Lionais, Défendeur.

Le lot numéro deux (2), aux plan et livre de renvoi officiels du quartier Saint-Louis, de la cité de Montréal; borné au nord par la rue Craig, et au sud par la rue Saint-Louis.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Montréal, le SIXIEME jour de MAI prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le douzième jour de mai prochain.

PIERRE J. O. CHAUVEAU.

Bureau du Shérif, Shérif.
Montréal, 1er mars 1881. 841 2
[Première publication, 5 mars 1881.]

rapids, in rear by the representatives of the late Antoine Leduc, on one side by Antoine Daoust or representatives, and on the other side by the Honorable judge A. A. Dorion—with a house and outbuildings thereon erected; reserving from the said land the railway track of the Grand Trunk Railway Company of Canada.

To be sold at the parochial church door of the parish of Sainte Jeanne de l'Isle Perrot, on the SIXTH day of MAY next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the twelfth day of May next.

PIERRE J. O. CHAUVEAU.

Sheriff's Office, Shérif.
Montreal, 1st March, 1881. 818
[First published, 5th March, 1881.]

ALIAS FIERI FACIAS.

Montreal, to wit: } JOHN OGILVIE, of the city
No. 588. } of Montreal, trader, Plaintiff; against the lands and tenements of E. H. C. LIONAIS, of the city and district of Montreal, trader, and HARDOUIN LIONAIS, of the same place, trader, in his capacity of executor and administrator of the estate of the late Lionais, to wit: of the late Dame Henriette Moreau, in her lifetime, of the said city of Montreal, wife of the said Har douin Lionais, Defendant.

Lot number two (2), on the official plan and in the book of reference of Saint Louis ward, of the city of Montreal; bounded on the north by Craig street, and on the south by Saint Louis street.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the SIXTH day of MAY next, at TEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the twelfth day of May next.

PIERRE J. O. CHAUVEAU.

Sheriff's Office, Shérif.
Montreal, 1st March, 1881. 842
[First published, 5th March, 1881.]

Ventes par le Shérif—Ottawa.

A VIS PUBLIC est par le présent donne que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS.

De la Cour Supérieure.

Province de Québec, } JOHN ROSS et FRANK
District d'Ottawa. } ROSS, des cité et dis-
No. 40. } trict de Québec, fabricants
de bois, commerçants et associés, faisant affaires
comme tels en société, dans le canton de Buckingham, dans le district d'Ottawa et ailleurs, sous
les nom et raison de "Ross Brothers," Demandeurs;
contre les terres et tenements de HENRY
McDERMOTT, du canton de Buckingham, dans le
district d'Ottawa, constructeur de moulin (mill-
wright), Défendeur, et F. A. Beaudry, demandeur
par distraction de frais, à savoir:

1. Tout ce certain lopin ou morceau de terre et local s et situés dans le canton de Buckingham, dans le comté d'Ottawa, dans la dite province.

Sheriff's Sales.—Ottawa.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, or other oppositions* to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceeding the day of sale; *oppositions afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS.

From the Superior Court.

Province of Quebec, } JOHN ROSS and FRANK
District of Ottawa. } ROSS, of the city and
No. 40. } district of Quebec, lum-
berers, traders and co-partners, and as such doing
business in partnership together in the township
of Buckingham, in the district of Ottawa and else-
where, under the name, style and firm of "Ross
Brothers," Plaintiffs; against the lands and tene-
ments of HENRY McDERMOTT, of the township
of Buckingham, in the district of Ottawa, mill-
wright, Defendant, and F. A. Beaudry, plaintiff
par distraction de frais, to wit:

1. All and singular that certain parcel or tract of land and premises situate, lying and being in the township of Buckingham, in the county of

contenant par mesurage environ un demi acre, plus ou moins; borné et décrit comme suit, savoir: à l'est par la propriété de Patrick Kelly, au nord par le grand chemin de la Reine, au sud par la ligne entre les premier et second rangs, le dit morceau de terre formant une pointe ou langue de terre (*gore*) et étant au coin sud-est du quart est du lot numéro onze, dans le second rang du canton de Buckingham, dans les comté et district d'Outaouais susdits.

2. Tout ce certain lopin ou morceau de terre et local sis et situé dans le village de Buckingham, dans le comté d'Outaouais et province de Québec, contenant par mesurage un demi acre de terre plus ou moins, étant composé de deux lots de village situés à l'est de la rue dite "Main street"; bornée au nord par la propriété de Jérémie Robillard, à l'est par la rue dite "Charles street", au sud par la propriété de Joseph Clouthier, et à l'ouest par la rue dite "Main street"—avec les bâtisses dessus érigées.

Pour être vendus au bureau du registraire pour le comté d'Outaouais, en la cité de Hull, le VINGT-UNIEME jour de JUIN prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le quinzième jour de juillet 1881.

LOUIS M. COUILLÉE,

Bureau du Shérif,
Aylmer, 6 avril 1881.

Shérif.
1419

[Première publication, 9 avril 1881.]

VENDITIONI EXPONAS.

De la Cour Supérieure.

Canada, } MARY ANN FULLER,
Province de Québec, } du village de Buck-
District d'Outaouais, } ingham, dans le district
No. 89. } d'Outaouais, veuve, Demanderesse; contre les terres et tenements d'ALFRED HEWSON, du village de Buckingham, dans le district d'Outaouais, aubergiste, Défendeur, et Charles S. Burroughs, écuyer, avocat de la demanderesse, demandeur par distraction, à savoir:

Un lot de terre situé du côté ouest de la rue dite Main street, dans le village de Buckingham; borné au sud par la propriété de Terence McCabe, à l'ouest par la propriété de Ross Brothers, au nord par la propriété de John Jellineau, et à l'est par la rue dite Main street, contenant un acre de terre en superficie, plus ou moins—avec deux maisons en briques et autres bâtisses dessus érigées.

Pour être vendu au bureau du registraire pour le comté d'Outaouais, en la cité de Hull, le TREIZIEME jour d'AVRIL prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le seizième jour d'avril 1881.

LOUIS M. COUILLÉE,

Bureau du Shérif,
Aylmer, 17 mars 1881.

Shérif.
1251 2

[Première publication, 2 avril 1881.]

Ventes par le Shérif.—Québec.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas le *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui

Ottawa, in the said province, containing by admeasurement about one half of an acre be the same, more or less; bounded and described as follows, to wit: on the east by the property of Patrick Kelly, north by Queen's highway, on the south by the line between the first and second ranges, said piece of land forming a *gore* and being of the south east corner of the east quarter of the lot number eleven, in the second range of the township of Buckingham, in the county and district of Ottawa aforesaid.

2. All that certain tract or parcel of land and premises situate lying and being in the village of Buckingham, in the county of Ottawa and Province of Quebec, containing by admeasurement one half acre of land, more or less, being composed of two village lots situate on the east side of Main street; bounded to the north by the property of Jérémie Robillard, on the east by Charles street, on the south by the property of Joseph Clouthier, and on the west by Main street—with the buildings thereon erected.

To be sold at the office of the registrar for the county of Ottawa, in the city of Hull, on the TWENTY FIRST day of JUNE next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the fifteenth day of July, 1881.

LOUIS M. COUILLÉE,

Sheriff's Office,
Aylmer, 6th April, 1881.

Sheriff.
1420

[First published, 9th April, 1881.]

VENDITIONI EXPONAS.

From the Superior Court.

Canada, } MARY ANN FULLER,
Province of Quebec, } of the village of Buck-
District of Ottawa, } ingham, in the district of
No. 89. } Ottawa, widow, Plaintiff; against the lands and tenements of ALFRED HEWSON, of the village of Buckingham, in the district of Ottawa, inn-keeper, Defendant; and Charles S. Burroughs, esquire, plaintiff's attorney *par distraction*, to wit:

A lot of land situated on the west side of the Main street, village of Buckingham; bounded on the south by the property of Terence McCabe, on the west by the property of Ross Brothers, on the north by the property of John Jellineau, on the east by the Main street, containing one acre in superficies, more or less—with two brick houses and other buildings thereon erected.

To be sold at the office of the registrar for the county of Ottawa, in the city of Hull, on the THIRTEENTH day of APRIL next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the sixteenth day of April, 1881.

LOUIS M. COUILLÉE,

Sheriff's Office,
Aylmer, 17th March, 1881.

Sheriff.
1252

[First published, 2nd April, 1881.]

Sheriff's Sales.—Quebec.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificat, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions

précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS.

Circuit de Québec.

Québec, à savoir: } **ARTHUR ROSS**, avocat,
No. 739. } des cité et district de
Montréal, seigneur en possession comme propriétaire de la seigneurie de Saint-Giles de Beauvillage; contre **ROBERT THORNTON**, cultivateur, de la paroisse de Saint-Sylvestre, en le district de Québec, à savoir:

Le No. 187, du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Sylvestre, étant le numéro trente-huit de la concession Craig's Road Ouest, seigneurie Saint-Giles de Beauvillage, de trois arpents de front sur trente arpents de profondeur; borné comme suit: au nord par Hugh Daniel Woodside, à l'est partie à *Presbyterian Church* et partie au chemin public, au sud partie à Hugh Woodside, partie à M. John Arthur et partie à *Presbyterian Manse*, à l'ouest partie à Thomas Harper et partie à Samuel McEntyre, formant une superficie de quatre-vingt-dix arpents, plus ou moins—avec ensemble les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendu à la porte de l'église paroissiale de Saint-Sylvestre, le DIXIEME jour de JUIN prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le trentième jour de juin prochain.

C. ALLEYN,

Québec, 6 avril 1881.

Sheriff.

[Première publication, 9 avril 1881.] 1343

VENDITIONI EXPONAS.

Québec, à savoir: } **LA CORPORATION DE LA**
No. 1929. } **CITE DE QUEBEC**; contre **JOSEPH RICHARD**, ci-devant des cité et district de Québec, maintenant de lieux inconnus, à savoir:

Un emplacement situé en la cité de Québec, sur le côté sud de la rue Plessis, contenant vingt-neuf pieds et neuf pouces de front, plus ou moins, sur environ cinquante-huit pieds de profondeur; borné par devant au nord à la dite rue Plessis, par derrière au sud à Louis Laperrière, d'un côté au sud-ouest à Pierre Lépine, et d'autre côté au nord-est partie à Pitre Noel et partie à un nommé Laforce, représentant Robert Bruce—avec ensemble les ruines de la maison en brique détruite par le feu, circonstances et dépendances. Le dit emplacement étant le No. 4361, donné sur le plan cadastral du quartier Montcalm, de la cité de Québec, et au livre de référence d'icelui faits par le commissaire des terres de la couronne.

Sujet aux diverses charges, clauses et conditions mentionnées dans l'opposition afin de charge de Cyrille Tessier, et le jugement maintenant icelle; distraction étant aussi faite de cette partie réclamée dans et par l'opposition afin de distraire des Ursulines de Québec.

Pour être vendu à mon bureau, en la cité de Québec, le CINQUIEME jour de MAI prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le premier jour de juin prochain.

C. ALLEYN,

Québec, 6 avril 1881.

Sheriff.

[Première publication, 9 avril 1881.] 1341

VENDITIONI EXPONAS.

Québec, à savoir: } **JOSEPH CALIXTE BRU-**
No. 126. } **NET ET PIERRE LAU-**
RENT, tous deux de la cité de Québec, marchands, et y faisant commerce comme tels en société sous les nom et raison de Brunet & Laurent; contre **DAME DELPHINE WILLIAMS**, épouse séparée de biens de John Auld, inspecteur, tous deux de la cité de Québec, et le dit John Auld, mis en cause pour autoriser sa dite épouse, à savoir:

2. Un autre lot de terre situé en la cité de Québec, et joignant le lot ci-haut décrit, mesurant

afin de conserver may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS.

Circuit of Quebec.

Quebec, to wit: } **ARTHUR ROSS**, advocate,
No. 739. } of the city and district of
Montreal, seignior in possession as proprietor of the seignior of Saint Giles de Beauvillage; against **ROBERT THORNTON**, farmer, of the parish of Saint Sylvester, in the district of Quebec, to wit:

No. 187, of the official cadastre of the parish of Saint Sylvester, being number thirty eight, of the Craig's road concession West, seignior of Saint Giles de Beauvillage, of three arpents in front by thirty arpents in depth; bounded as follows: on the north by Hugh Daniel Woodside, on the east partly by the Presbyterian Church and partly by the public road, on the south partly by Hugh Woodside, partly by Mr. John Arthur and partly by the Presbyterian Manse, on the west partly by Thomas Harper and partly by Samuel McEntyre, forming a superficies of ninety arpents, more or less—together with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at the parochial church door of Saint Sylvester, on the TENTH day of JUNE next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable the thirtieth day of June next.

C. ALLEYN,

Quebec, 6th April, 1881.

Sheriff.

[First published, 9th April, 1881.] 1344

VENDITIONI EXPONAS.

Quebec, to wit: } **THE CORPORATION OF**
No. 1929. } **THE CITY OF QUEBEC**; against **JOSEPH RICHARD**, heretofore of the city and district of Quebec, and now of parts unknown, to wit:

A lot situate in the city of Quebec, on the south side of Plessis street, measuring twenty nine feet nine inches in front, more or less, by about fifty eight feet in depth; bounded in front to the north by Plessis street aforesaid, in rear to the south by Louis Laperrière, on one side to the south west by Pierre Lépine, and on the other side to the north east partly by Pitre Noel and partly by one Laforce, representing Robert Bruce—with the ruins of the brick house destroyed by fire, circumstances and dependencies. The said lot of land being designated as No. 4361, given upon the cadastral plan of Montcalm ward, of the city of Quebec, and on the book of reference thereto made by the commissioner of crown lands.

Subject to the several charges, clauses and conditions mentioned in the opposition *afin de charge* of Cyrille Tessier, and in the judgment maintaining the same; distraction being also made that part claimed in and by the opposition *afin de distraire* of the Ursulines de Québec.

To be sold at my office, in the city of Quebec, on the FIFTH day of MAY next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the first day of June next.

C. ALLEYN,

Quebec, 6th April, 1881.

Sheriff.

[First published, 9th April, 1881.] 1342

VENDITIONI EXPONAS.

Quebec, to wit: } **JOSEPH CALIXTE BRUNET**
No. 126. } **AND PIERRE LAURENT**, both of the city of Quebec, merchants, and doing business as such in partnership, under the style and firm of Brunet & Laurent; against **DAME DELPHINE WILLIAMS**, wife separated as to property of John Auld, inspector, both of the city of Quebec, and the said John Auld, *mis en cause* to authorize his said wife, to wit:

2. Another lot of land situate in the city of Quebec, and adjoining the lot hereinabove des-

quinze pieds de front sur cinquante pieds de profondeur; bornée en front au nord par la dite rue Saint-François, en arrière au bout de la dite profondeur, d'un côté au sud-ouest à Louis Jacob ou représentants, et de l'autre côté au nord-est par le lot No. 1 ci-haut décrit—circonstances et dépendances. Le dit lot étant désigné sur les plan et livre de renvoi pour le quartier Saint-Roch, de la cité de Québec, sous le numéro neuf cent quarante-cinq (945.)

Pour être vendu à mon bureau, en la cité de Québec, le QUATRIÈME jour de MAI prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le premier jour de juin prochain.

Québec, 6 avril 1881. C. ALLEYN, Shérif.
[Première publication, 9 avril 1881.] 1339

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit.

Québec, à savoir: } EDMOND GARCEAU, de
No. 3559. } la paroisse de Sainte-
Anne de la Péraie, rentier; contre HUBERT
RIVARD, de la paroisse des Grondines, cultivateur, à savoir:

1. Une terre située au second rang de la paroisse de Saint-Charles des Grondines, de trois arpents de large sur quarante arpents de profondeur, prenant au sud-est aux terres du premier rang, aboutissant au nord-ouest aux terres du troisième rang, joignant au nord-est à Edouard Trottier, et au sud-ouest à Onésime Rivard—avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. La dite terre portant le No. 239, du plan et livre de renvoi du cadastre de la dite paroisse de Saint-Charles des Grondines.

2. Un morceau de terre situé au second rang de la dite paroisse de Saint-Charles des Grondines, de deux arpents et deux perches de large sur dix arpents de profondeur; prenant au sud-est à Edouard Trottier, aboutissant au nord-ouest aux terres du troisième rang, joignant au nord-est à Joseph Rivard, et au sud-ouest au dit Hubert Rivard—circonstances et dépendances. Le dit terrain portant le No. 242, du plan et livre de renvoi susdit.

3. Un terrain situé au troisième rang de la dite paroisse de Saint-Charles des Grondines, de quatre arpents de large sur six arpents de profondeur; prenant au sud-est aux terres du second rang, aboutissant au nord-ouest à Onésime Houd et Nérée Hamelin, joignant au nord-est à Germain Hardy et au sud-ouest à Onésime Trottier—circonstances et dépendances. Le dit terrain portant le No. 382, du plan et livre de renvoi susdit.

Pour être vendus à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Charles des Grondines, le TREIZIÈME jour d'AVRIL prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le vingt-troisième jour d'avril prochain.

Québec, 7 février 1881. J. B. AMYOT, Député-Shérif.
[Première publication, 12 février 1881.] 521 3

ALIAS FIERI FACIAS.

Québec, à savoir: } CHARLES LEFEBVRE, cul-
No. 1878. } tivateur, de la paroisse
Saint-Alban; contre DAVID HAMELIN GRONDINES, cultivateur, de la dite paroisse Saint-Alban, à savoir:

Le No. 18 B, du cadastre officiel du canton d'Alton, second rang, étant: 1o. Une terre située en la paroisse de Saint-Alban, dans le second rang du canton d'Alton, contenant deux arpents et un quart de front sur vingt-cinq arpents plus ou moins de profondeur; bornée en front au sud aux terres du premier rang, en arrière au nord

cribed, measuring fifteen feet in front by fifty feet in depth; bounded to the north by Saint Francis street aforesaid, in rear by the end of the said depth, on one side to the south west by Louis Jacob or representatives, and on the other side to the north east by lot No. 1 hereinabove described—circumstances and dependencies. Said lot being designated on the cadastral plan and book of reference for Saint Roch's ward, of the city of Québec, as number nine hundred and forty five (945).

To be sold at my office, in the city of Québec, on the FOURTH day of MAY next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the first day of June next.

Québec, 6th April, 1881. C. ALLEYN, Sheriff.
[First published, 9th April, 1881.] 1340

FIERI FACIAS.

Circuit Court.

Québec, to wit: } EDMOND GARCEAU, of the
No. 3559. } parish of Sainte Anne de
la Péraie, rentier; against HUBERT RIVARD, of the parish of Les Grondines, farmer, to wit:

1. A land situate in the second range of the parish of Saint Charles des Grondines, of three arpents in width by forty arpents in depth; bounded on the south east by the lands of the first range, ending on the north west at the lands of the third range, on the north east by Edouard Trottier, and on the south west by Onésime Rivard—with buildings thereon erected, circumstances and dependencies. Said land being No. 239, on the plan and book of reference of the cadastre of the said parish of Saint Charles des Grondines.

2. A piece of land situate in the second range of the parish of Saint Charles des Grondines aforesaid, of two arpents and two perches in width by ten arpents in depth; bounded on the south east by Edouard Trottier, ending on the north west at the lands of the third range, on the north east by Joseph Rivard, and on the south west by the said Hubert Rivard—circumstances and dependencies. Said land being No. 242, on the plan and book of reference aforesaid.

3. A land situate in the third range of the parish of Saint Charles des Grondines aforesaid, of four arpents in width by six arpents in depth; bounded on the south east by the lands of the second range, ending on the north west at Onésime Houd and Nérée Hamelin; bounded on the north east by Germain Hardy, and on the south west by Onésime Trottier—circumstances and dependencies. Said land being No. 382, on the plan and book of reference aforesaid.

To be sold at the church door of the parish of Saint Charles des Grondines, on the THIRTEENTH day of APRIL next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the twenty third day of April next.

Québec, 7th February, 1881. J. B. AMYOT, Deputy Sheriff.
[First published, 12th February 1881.] 522

ALIAS FIERI FACIAS.

Québec, to wit: } CHARLES LEFEBVRE, far-
No. 1878. } mer, of the parish of Saint
Alban; against DAVID HAMELIN GRONDINES, farmer, of the said parish of Saint Alban, to wit:

Lot No. 18 B, of the official cadastre of the township of Alton, second range, being: 1. A land situate in the parish of Saint Alban, in the second range of the township of Alton, containing two arpents and one quarter in front by twenty five arpents more or less in depth; bounded in front to the south by the lands of the first range, in rear

aux terres du troisième rang du dit canton d'Alton, joignant au nord-est à Narcisse Grondines, et au sud-ouest à la ligne seigneuriale des Grondines—avec les bâties dessus construites, circonstances et dépendances, sans réserve.

2. Un lopin de terre situé en la même paroisse et canton, contenant trois arpents et demi plus ou moins en superficie; borné au sud à la Rivière Blanche, au nord à Narcisse Grondines, au nord-est à la Rivière Blanche, et au sud-ouest à la ligne seigneuriale susdite.

Lesquels susdits lots Nos. 1 et 2, devant être vendus en un seul et même lot.

Pour être vendus à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Alban, le DIXIÈME jour de MAI prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le seizième jour de mai prochain.

J. B. AMYOT,
Député Shérif.

Québec, 1er mars 1881. 805 2
[Première publication, 5 mars 1881.]

FIERI FACIAS.

Québec, à savoir: } MICHEL COTÉ, de la paroisse de Saint-Augustin, cultivateur; contre GUILLAUME ALIAS WILLIAM MATTE, de la paroisse de Saint-Jean-Baptiste des Ecureuils, cultivateur, à savoir:

1. Un arpent et trois quarts de terre de front sur quarante arpents de profondeur, première concession des terres de Saint-Jean-Baptiste des Ecureuils; borné par devant au fleuve Saint-Laurent, par derrière au bout de la dite profondeur, joignant des deux côtés à Bazile Papillon—ensemble la maison et autres bâties, circonstances et dépendances. Et étant le No. 10, du cadastre officiel de la dite paroisse Saint-Jean-Baptiste des Ecureuils, comté de Portneuf.

2. Un arpent et demie de terre de front située en la deuxième concession des terres de la dite paroisse Saint-Jean-Baptiste des Ecureuils, sur la profondeur qu'il peut y avoir depuis le bout de la profondeur des terres de la dite première concession à aller à la Rivière Jacques-Cartier; borné par devant aux terres de la dite première concession, derrière à la Rivière Jacques-Cartier, au sud-ouest à Olivier Leveillé, et au nord-est à J. Bte. Fiset. Et étant les Nos. 124 et 125, du cadastre officiel susdit.

3. Un arpent et deux pieds de terre de front sur vingt-cinq arpents de profondeur, situé en la paroisse de la Pointe aux Trembles; borné par devant aux terres du second rang, par derrière à la Rivière Jacques-Cartier, au nord-est à P. Noreau, et au sud-ouest à Pepin. Et étant le No. 559, du cadastre officiel de la paroisse de la Pointe aux Trembles.

Pour être vendus comme suit: les lots Nos. 1 et 2, à la porte de l'église paroissiale de Saint-Jean Baptiste des Ecureuils, le DIX-NEUVIÈME jour d'AVRIL prochain, à ONZE heures avant-midi; et le lot No. 3, à la porte de l'église paroissiale de la Pointe aux Trembles, le DIX-NEUVIÈME jour d'AVRIL prochain, à DEUX heures de l'après-midi. Le dit bref rapportable le deuxième jour de mai prochain.

J. B. AMYOT,
Député Shérif.

Québec, 9 février 1881. 527 3
[Première publication, 12 février 1881.]

FIERI FACIAS.

Québec, à savoir: } HYPOLITE LESSARD, employé à l'Asile de Beauport, de la paroisse de Saint-Roch, dans le district de Québec; contre PIERRE BLOUIN, cultivateur, de la paroisse de Sainte-Anne du Nord, comté de Montmorency, à savoir:

1. Une terre située à Sainte-Anne du Nord,

to the north by the lands of the third range of the said township of Alton, on the north east by Narcisse Grondines, and on the south west by the seigniorial line of Grondines—with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies, without reserve.

2. A lot of land situate in the same parish and township, containing three arpents and a half more or less in superficies; bounded on the south by the River Blanche, on the north by Narcisse Grondines, on the north east by the River Blanche, and on the south west by the seigniorial line aforesaid.

Which said lots Nos. 1 and 2, are to be sold in one and the same lot.

To be sold at the church door of the parish of Saint Alban, on the TENTH day of MAY next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the sixteenth day of May next.

J. B. AMYOT,
Deputy Sheriff.

Quebec, 1st March, 1881. 806
[First published, 5th March, 1881.]

FIERI FACIAS.

Quebec, to wit: } MICHEL COTE, of the parish No. 600. } of Saint Augustin, farmer; against GUILLAUME ALIAS WILLIAM MATTE, of the parish of Saint Jean Baptiste des Ecureuils, farmer, to wit:

1. One arpent and three quarters of land in front by forty arpents in depth, first concession of the lands of Saint Jean Baptiste des Ecureuils; bounded in front by the river Saint Lawrence, in rear by the end of the said depth, on both sides by Bazile Papillon—with the house and outbuildings, circumstances and dependencies. And being No. 10, of the cadastre of the said parish of Saint Jean Baptiste des Ecureuils, county of Portneuf.

2. One arpent and a half of land in front, situate in the second concession of the lands of the said parish of Saint Jean Baptiste des Ecureuils, by the depth there may be between the end of the depth of the lands of the said first concession going to the river Jacques-Cartier; bounded in front by the lands of the said first concession, in rear by the river Jacques Cartier, on the south west by Olivier Leveillé, and on the north east by J. Bte Fiset. And being Nos. 124 and 125, on the official cadastre aforesaid.

3. One arpent and two feet of land in front by twenty five arpents in depth, situate in the parish of La Pointe aux Trembles; bounded in front by the lands of the second range, in rear by the river Jacques Cartier, on the north east by P. Noreau, and on the south west by Pepin. And being No. 559, of the official cadastre of the parish of La Pointe aux Trembles.

To be sold as follows, to wit: lots Nos. 1 and 2, at the parochial church door of Saint Jean Baptiste des Ecureuils, on the NINETEENTH day of APRIL next, at ELEVEN o'clock in the forenoon; and lot No. 3, at the parochial church door of the parish of La Pointe aux Trembles, on the NINETEENTH day of APRIL next, at TWO o'clock in the afternoon. Said writ returnable the second day of May next.

J. B. AMYOT,
Deputy Sheriff.

Quebec, 9th February, 1881. 528
[First published, 12th February, 1881.]

FIERI FACIAS.

Quebec, to wit: } HYPOLITE LESSARD, employee at the Beauport Asylum, of the parish of Saint Roch, in the district of Québec; against PIERRE BLOUIN, farmer, of the parish of Sainte Anne du Nord, county of Montmorency, to wit:

1. A land situate at Sainte Anne du Nord,

ayant huit perches et neuf pieds de front sur quatre-vingt-dix-sept arpents de profondeur environ ; bornée au sud par la Rivière aux Chiens, au nord par la ligne limitative entre cette paroisse-ci et la paroisse du Château-Richer, au nord-est par le No. 247, appartenant à Dame Vve. Urbain Racine, au sud-ouest par le No. 263, appartenant à Olivier Blouin, mesurant une superficie de quatre-vingt-deux arpents, cinquante-trois perches et cent soixante-deux pieds—circonstances et dépendances. Le dit lot de terre étant le lot No. 262, donné sur le plan cadastral de la paroisse de Sainte-Anne du Nord, et au livre de référence d'icelui fait par le commissaire des terres de la couronne.

2. Une terre sise et située même paroisse, ayant cinq perches de front sur quinze arpents de profondeur environ ; bornée au nord à la Rivière aux Chiens, au sud à un ruisseau qui s'y trouve à une distance de trois quarts d'arpent du chemin Royal, avec le dit acquéreur droit de passage sur les trois quarts d'arpent comme susdit, au nord-est par le No. 247, appartenant à Dame Vve. Urbain Racine, au sud-ouest par le No. 249, appartenant à Olivier Blouin, mesurant une superficie d'environ sept arpents cinquante perches—circonstances. Le dit lot de terre étant le lot No. 248, donné sur le plan cadastral de la paroisse de Sainte-Anne du Nord, et au livre de référence d'icelui faits par le commissaire des terres de la couronne.

Pour être vendus à la porte de l'église de la paroisse de Sainte-Anne du Nord, le TREIZIEME jour d'AVRIL prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le vingt-sixième jour d'avril prochain.

J. B. AMYOT,
Député-Sherif.

Québec, 9 février 1881. 525 3
[Première publication, 12 février 1881.]

FIERI FACIAS.

Québec, à savoir : } LES SYNDICS DE LA
No. 2106. } PAROISSE DE SAINT-
HENRI DE LAUZON, corps politique et incorporé
ayant son principal bureau d'affaires en la dite
paroisse de Saint Henri de Lauzon, dans le district
de Québec ; contre ZEPHIRIN PERRAULT,
architecte et entrepreneur, de la paroisse de
Saint-Joseph de Deschambault, dans le comté de
Portneuf, à savoir :

1. Le No. 130, du cadastre officiel de la paroisse de Deschambault, comté de Portneuf, situé au premier rang de la dite paroisse, seigneurie de Lachevrotière, contenant environ deux arpents de large sur environ quarante arpents de profondeur, plus ou moins ; borné au sud au fleuve Saint-Laurent, vers le nord aux terres du second rang, d'un côté au nord-est au No. 128, et au sud-ouest à Olivier Perrault—avec ensemble deux maisons et autres bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

2. Le No. 190, du cadastre officiel susdit, situé au second rang de la dite paroisse de Deschambault, contenant deux arpents et une perche de front sur quarante arpents de profondeur ; prenant au sud aux terres du premier rang, aboutissant au nord aux terres du troisième rang, joignant au nord-est à Hilaire Vallée, et au sud-ouest à Zéphirin Perrault ou représentants—avec une grange dessus construite, circonstances et dépendances.

Pour être vendus à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Joseph de Deschambault, le TREIZIEME jour d'AVRIL prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le vingt-unième jour d'avril prochain.

J. B. AMYOT,
Député-Sherif.

Québec, 9 février 1881. 523 3
[Première publication, 12 février 1881.]

measuring eight perches nine feet in front by about ninety seven arpents in depth ; bounded on the south by the River aux Chiens, on the north by the boundary line between that parish and the parish of Château Richer, on the north east by No. 247, belonging to the widow Urbain Racine, on the south west by No. 263, belonging to Olivier Blouin, containing in superficies eighty two arpents, fifty three perches and one hundred and sixty two feet—circumstances and dependencies. Said lot of land being No. 262, given on the cadastral plan of the parish of Saint Anne du Nord, and on the book of reference thereto made by the commissioner of crown lands.

2. A land situate and being in the same parish, measuring five perches in front by about fifteen arpents in depth ; bounded on the north by the River aux Chiens, on the south by a creek which is distant three quarters of an arpent from the Queen's road, with right of way to the purchaser on the three quarters of a arpent as aforesaid, on the north east by No. 247, belonging to the widow Urbain Racine, on the south west by No. 249, belonging to Olivier Blouin, measuring in superficies about seven arpents fifty perches—circumstances. Said lot of land being No. 248, given on the cadastral plan of the parish of Sainte Anne du Nord, and on the book of reference thereto made by the commissioner of crown lands.

To be sold at the church door of the parish of Sainte Anne du Nord, on the THIRTEENTH day of APRIL next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the twenty sixth day of April next.

J. B. AMYOT,
Deputy Sheriff.

Quebec, 9th February, 1881. 526
[First published, 12th February, 1881.]

FIERI FACIAS.

Quebec, to wit : } THE TRUSTEES OF THE
No. 2106. } PARISH OF SAINT HENRI
DE LAUZON, a body politic and corporate having
its principal place of business in the said parish of
Saint Henri de Lauzon, in the district of Quebec,
against ZEPHIRIN PERRAULT, architect and
contractor, of the parish of Saint Joseph de Des-
chambault, in the county of Portneuf, to wit :

1. Lot No. 130, of the official cadastre of the parish of Deschambault, county of Portneuf, situate in the first range of the said parish, seigniorie of Lachevrotière, containing about two arpents in width by about forty arpents in depth, more or less ; bounded on the south by the river Saint Lawrence, on the north by the lands of the second range, on one side to the north east by No. 128, and on the south west by Olivier Perrault—with two houses and outbuildings thereon erected, circumstances and dependencies.

2. Lot No. 190, of the official cadastre aforesaid, situate in the second range of the said parish of Deschambault, containing two arpents and one perch in front by forty arpents in depth ; bounded on the south by the lands of the first range, on the north by the lands of the third range, on the north east by Hilaire Vallée, and on the south west by Zéphirin Perrault or representatives—with a barn thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at the church door of the parish of Saint Joseph de Deschambault, on the THIRTEENTH day of APRIL next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the twenty first day of April next.

J. B. AMYOT,
Deputy Sheriff.

Quebec, 9th February, 1881. 524
[First published, 12th February, 1881.]

FIERI FACIAS.
Cour de Recorder.

Québec, à savoir : } **LA CORPORATION DE LA**
No. 1376. } **LICITE DE QUEBEC**; contre **CYRILLE BERTRAND**, des cité et district de Québec, ferblantier, à savoir :

Le No. 505, du cadastre officiel du quartier Saint-Roch, de la cité de Québec, étant un emplacement de quarante-sept pieds et sept pouces de front sur cinquante et un pieds et huit pouces de profondeur, plus ou moins, situé au coin des rues Dorchester et Saint-François—avec les bâties dessus construites, circonstances et dépendances.

Sujet à une rente foncière de cinq piastres et soixante et treize cents payables aux Révérendes Dames Religieuses de l'Hôtel Dieu de Québec, le vingt-neuf septembre de chaque année.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Québec, le NEUVIEME jour de MAI prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le trentième jour de mai prochain.

J. B. AMYOT,
Député Shérif.

Québec, 1er mars 1881. 807-2
[Première publication, 5 mars 1881.]

à se par le Shérif.—Richelieu.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les **TERRES** et **HERITAGES** sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

VENDITIONI EXPONAS.

Cour Supérieure du district de Richelieu.

Sorel, à savoir : } **CHARLES HUDON BEAU-**
No. 2277. } **LIEU**, Demandeur; contre **JOHN GEORGE CREBASSA**, Défendeur.

La moitié indivise d'un morceau de terre sis et situé en la ville de Sorel, en la concession du Chenal du Moine, le dit morceau de terre connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels pour la dite ville de Sorel, sous le numéro deux cent quatre-vingt (No. 280), mesurant quatre cent quarante-huit pieds de front sur cinq cent soixante et dix-sept pieds de profondeur, contenant en superficie deux cent cinquante-huit mille quatre cent quatre-vingt-seize pieds, mesure anglaise; tenant devant à la rue George, en profondeur à la rue Charlotte, d'un côté à la rue Royale, et d'autre côté à une petite ruelle.

Pour être vendue au bureau du shérif du district de Richelieu, au palais de justice, en la ville de Sorel, le VINGT-HUITIEME jour du mois d'AVRIL courant, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le trentième jour du mois d'avril courant.

P. GUEVREMONT,
Shérif.

Bureau du Shérif, 1345
Sorel, 5 avril 1881.
[Première publication, 9 avril 1881.]

FIERI FACIAS.
Recorder's Court.

Quebec, to wit : } **THE CORPORATION OF**
No. 1376. } **THE CITY OF QUEBEC**; against **CYRILLE BERTRAND**, of the city and district of Quebec, tinsmith, to wit :

Lot No. 505, on the official cadastre of Saint Roch's ward, of the city of Quebec, being a lot of forty seven feet seven inches in front by fifty one feet eight inches in depth, more or less, situate on the corner of Dorchester and Saint Francis streets—with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

Subject to a ground rent of five dollars and seventy three cents, payable to the Reverend Religious Ladies of the Hôtel Dieu of Quebec, on the twenty ninth of September of every year.

To be sold at my office, in the city of Quebec, on the NINTH day of MAY next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the thirtieth day of May next.

J. B. AMYOT,
Deputy Sheriff.

Quebec, 1st March, 1881. 808
[First published, 5th March, 1881.]

Sheriff's Sales.—Richelieu.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned **LANDS** and **TENEMENTS** have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceeding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

VENDITIONI EXPONAS.

Superior Court of the district of Richelieu.

Sorel, to wit : } **CHARLES HUDON BEAU-**
No. 2277. } **LIEU**, Plaintiff; against **JOHN GEORGE CREBASSA**, Defendant.

The undivided half of a piece of land situate and being in the town of Sorel, in the *Chenal du Moine* concession, said piece of land being known and designated on the official plan and in the book of reference for the said town of Sorel, as number two hundred and eighty (No. 280), measuring four hundred and forty eight feet in front by five hundred and seventy seven feet in depth, containing in superficial extent two hundred and fifty eight thousand four hundred and ninety six feet, english measure; bounded in front by George street, in rear by Charlotte street, on one side by Royal street, and on the other side by a little lane.

To be sold at the office of the sheriff of the district of Richelieu, in the court house, in the town of Sorel, on the TWENTY EIGHTH day of the month of APRIL instant, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the thirtieth day of the month of April instant.

P. GUEVREMONT,
Sheriff.

Sheriff's Office, 1346
Sorel, 5th April, 1881.
[First published, 9th April, 1881.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—District de Richelieu.

Sorel, à savoir : } **F** RANÇOIS LABELLE, com-
No. 2476. } mercant, de la ville de
Sorel, dans le district de Richelieu, Demandeur ;
contre HUGUES A. PICHE, écuyer, avocat, de la
ville de Sorel, dans le district de Richelieu, tant
personnellement qu'en sa qualité d'héritier de la
succession de feu Hébert Piché, en son vivant,
hôtelier, de la ville de Sorel, Défendeur.

Un morceau de terre sis et situé en la ville de
Sorel, sur la rue du Roi, connu et désigné aux
plan et livre de renvoi officiels pour la dite ville
de Sorel, sous le numéro cinq trente-quatre
(No. 534), de figure irrégulière, contenant en super-
ficie six mille six pieds, mesure anglaise ; borné
vers le nord par la rue Augusta et le numéro cinq
cent trente-trois (No. 533), vers l'ouest par la rue
du Roi, et vers l'est par les numéros cinq cent
trente-six (No. 536) et cinq cent trente-sept (No.
537)—avec les bâtisses dessus érigées.

Pour être vendu au bureau du shérif du district
de Richelieu, au palais de justice, en la ville de
Sorel, le QUATORZIÈME jour du mois de JUIN
prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit
brof rapportable le vingt-cinquième jour du mois
de juin prochain.

P. GUEVREMONT,

Bureau du Shérif,
Sorel, 5 avril 1881.Shérif.
1351

[Première publication, 9 avril 1881.]

VENDITIONI EXPONAS.

Cour Supérieure du district de Richelieu.

Sorel, à savoir : } **P** IERRE TURCOTTE, fils de
No. 2419. } Jean-Baptiste, Demandeur ;
contre CHARLES CORNEILLER dit GRAND-
CHAMP, Défendeur.

Comme appartenant au dit Demandeur.

1. Un morceau de terre sis et situé en la paroisse
de Saint-Cuthbert, au côté sud-ouest de la rivière
Chicot, de la contenance d'environ quatre-vingt-
deux arpents en superficie ; tenant devant à la
rivière Chicot, en profondeur à François-Xavier
Marcoux et le dit Demandeur, d'un côté à Xavier
Morel, fils de Joseph, et d'autre côté à Delphis
Durand—circonstances et dépendances.

A distraire du dit morceau de terre, un lopin de
terre appartenant à Jean-Baptiste Turcotte, de la
contenance d'un arpent et demi de front sur envi-
ron vingt-deux arpents de profondeur, à prendre
dans la ligne joignant Delphis Durand.

2. Un morceau de terre sis et situé en la paroisse
de Saint-Cuthbert, concession nord-est du Ruis-
seau Sainte-Catherine, de la contenance de deux
arpents de front sur quarante arpents de profon-
deur, le tout plus ou moins ; tenant devant au
ruisseau Sainte-Catherine, en profondeur aux
terres de la petite concession Saint-Amable, d'un
côté à Pierre Turgeon et Louis Corneiller dit
Grandchamp, et d'autre côté à Louis Chaput—cir-
constances et dépendances.

3. Un morceau de terre sis et situé en la paroisse
de Saint-Cuthbert, concession nord-est du Ruis-
seau Sainte-Catherine, de la contenance d'un
arpent de front sur quarante arpents de profon-
deur, le tout plus ou moins ; tenant devant au
ruisseau Sainte-Catherine, en profondeur aux
terres de la petite concession Saint-Amable, d'un
côté à Alexis Doucette, d'autre côté à Narcisse
Manier—circonstances et dépendances.

4. Un morceau de terre sis et situé en la
paroisse de Saint-Cuthbert, concession nord-est
du Ruisseau Sainte-Catherine, de la contenance
de trois arpents de front sur vingt arpents de pro-
fondeur, le tout plus ou moins : tenant devant à
Henri Vadenais, en profondeur au dit Deman-
deur, d'un côté à Joseph McDonald, et d'autre
côté à François Marcoux—circonstances et dépen-
dances.

5. Un morceau de terre sis et situé en la paroisse
de Saint-Cuthbert, concession Saint-Amable, de la

FIERI FACIAS.

Superior Court.—District of Richelieu.

Sorel, to wit : } **F** RANÇOIS LABELLE, trader,
No. 2476. } of the town of Sorel, in the
district of Richelieu, Plaintiff ; against HUGUES
A. PICHE, esquire, advocate, of the town of Sorel,
in the district of Richelieu, both personally and
in his quality of heir to the estate of the late
Hébert Piché, in his lifetime, hotel keeper, of
the town of Sorel, Defendant.

A piece of land situate and being in the town
of Sorel, on King street, known and designated
on the official plan and book of reference for the
said town of Sorel, as number five hundred and
thirty four (No. 534), of irregular outline, contain-
ing in superficial extend six thousand and six feet,
english measure ; bounded on the north by Au-
gusta street and number five hundred and thirty
three (No. 533), on the west by King street, and
on the east by number five hundred and thirty six
(No. 536) and number five hundred and thirty
seven (No. 537)—with buildings thereon erected.

To be sold at the sheriff's office of the district
of Richelieu, in the court house, in the town of
Sorel, on the FOURTEENTH day of the month of
JUNE next, at TEN o'clock in the forenoon. Said
writ returnable the twenty fifth day of the month
of June next.

P. GUEVREMONT,

Sheriff's Office,
Sorel, 5th April, 1881.Sheriff.
1352

[First published, 9th April, 1881.]

VENDITIONI EXPONAS.

Superior Court of the district of Richelieu.

Sorel, to wit : } **P** IERRE TURCOTTE, son of
No. 2419. } Jean Baptiste, Plaintiff ; against
CHARLES CORNEILLER dit GRANDCHAMP,
Defendant.

As belonging to the said Plaintiff.

1. A piece of land situate and being in the parish
of Saint Cuthbert, south west side of the conces-
sion river Chicot, containing about eighty two
arpents in superficie ; bounded in front by the
river Chicot, in rear by François Xavier Marcoux
and the said Plaintiff, on one side by Xavier
Morel, son of Joseph, and on the other side by
Delphis Durand—circumstances and dependencies.

Reserving from the said piece of land, a lot
belonging to Jean Baptiste Turcotte, containing
one arpent and a half in front by about twenty
two arpents in depth, to be taken on the line
adjoining Delphis Durand.

2. A piece of land situate and being in the parish
of Saint Cuthbert, concession north east of the
Ruisseau Sainte Catherine, containing two arpents
in front by forty arpents in depth, the whole more
or less ; bounded in front by the Ruisseau Sainte
Catherine, in rear by the lands of La Petite con-
cession Saint Amable, on one side by Pierre Tur-
geon and Louis Corneiller dit Grandchamp, and
on the other side by Louis Chaput—circumstances
and dependencies.

3. A piece of land situate and being in the parish
of Saint Cuthbert, concession north east of the
Ruisseau Sainte Catherine, containing one arpent
in front by forty arpents in depth, the whole
more or less ; bounded in front by the Ruisseau
Sainte Catherine, in rear by the lands of the Petite
concession Saint Amable, on one side by Alexis
Doucette, and on the other side by Narcisse
Manier—circumstances and dependencies.

4. A piece of land situate and being in the parish
of Saint Cuthbert, concession north east of the Ruis-
seau Sainte Catherine, containing three arpents in
front by twenty arpents in depth, the whole more
or less ; bounded in front by Henri Vadenais, in
rear by the said Plaintiff, on one side by Joseph
McDonald, and on the other side by François
Marcoux—circumstances and dependencies.

5. A piece of land situate and being in the
parish of Saint Cuthbert, Saint Amable concession,

contenance d'environ six arpents en superficie ; tenant devant au trait carré des terres du rang Sainte-Catherine, en profondeur et d'un côté à Léon Farly, et d'autre côté à Valère Chenevert ou représentants.

6. Un morceau de terre sis et situé en la paroisse de Saint-Cuthbert, concession nord-est du ruisseau Sainte-Catherine, de la contenance d'un arpent de front sur vingt arpents de profondeur, le tout plus ou moins ; tenant devant au terrain de Honoré Lambert, en profondeur aux terres de la concession Saint-Amable, d'un côté Jean-Baptiste Goulet, et d'autre côté à Norbert Fafard.

Pour être vendus à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Saint-Cuthbert, le DIX-NEUVIEME jour du mois d'AVRIL prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingtième jour du mois d'avril prochain.

P. GUEVREMONT,

Bureau du Shérif,
Sorel, 31 mars 1881.

Shérif.
1349

[Première publication, 9 avril 1881.]

VENDITIONI EXPONAS.

Cour Supérieure du district de Richelieu.

Sorel, à savoir : } A MEDEE GAGNON, Deman-
No. 2253. } A leur ; contre J O H N
GEORGE CREBASSA *et al.*, Défendeurs.

Comme appartenant au dit John George Crebassa.

1. La moitié indivise d'un morceau de terre sis et située en la ville de Sorel, sur la rue Provost, connu et désigné le dit morceau de terre aux plan et livre de renvoi officiels pour la dite ville de Sorel, sous le numéro trente-sept (No. 37), de figure irrégulière, contenant en superficie trois millions deux cent soixante et cinq mille cinq cent soixante et deux pieds, mesure anglaise ; borné vers le nord par la rue Provost, vers le sud par John George Crebassa et Pierre Rémi Chevallier, vers l'ouest par la rue Royale, vers l'est par l'honorable Jean-Baptiste Guevremont.

La dite moitié indivise du morceau de terre ci-dessus décrit, est sujette et sera vendue à la charge de la moitié d'une rente annuelle de la somme de vingt-quatre piastres courant, payable à la Fabrique de Saint-Pierre de Sorel, le onze novembre chaque année ; à la réserve de plus sur la dite moitié indivise du susdit morceau de terre, de la moitié du droit que réclame la Fabrique de Saint-Pierre de Sorel susdite, de prendre six arpents de terre dans le morceau de terre ci-dessus décrit, pour la bâtisse d'une église et d'un presbytère.

2 La moitié indivise d'un morceau de terre sis et situé en la ville de Sorel, sur la rue Royale, connu et désigné le dit morceau de terre aux plan et livre de renvoi officiels pour la dite ville de Sorel, sous le numéro dix (No. 10), de figure irrégulière, contenant en superficie un million huit cent deux mille quatre cent vingt-cinq pieds, mesure anglaise ; borné vers le nord par John George Crebassa et Pierre Rémi Chevallier, l'honorable Jean-Baptiste Guevremont, Jean-Baptiste Cournoyer, Olivier Peloquin et Pierre Peloquin, vers le nord-est et vers le sud par la ligne limitative de la ville de Sorel, vers le sud-ouest par la rue Royale.

3. La moitié indivise d'un morceau de terre sis et situé en la ville de Sorel, sur la rue Provost, connu et désigné le dit morceau de terre aux plan et livre de renvoi officiels pour la dite ville de Sorel, sous le numéro trente-sept A (No. 37 A), de figure irrégulière et triangulaire, contenant en superficie huit mille six cent quatre-vingt-cinq pieds, mesure anglaise ; borné vers le nord par la rue Provost, vers le sud-est par Honoré Gravel, vers le sud-ouest par la rue Royale.

5. La moitié indivise d'un morceau de terre sis et situé en la paroisse de Sainte-Anne de Sorel,

7

containing about six arpents in superficies ; bounded in front by the division line of the lands of the Sainte Catherine range, in rear and on one side by Léon Farly, and on the other side by Valère Chenevert or representatives.

6. A piece of land situate and being in the parish of Saint Cuthbert, concession north east of the Ruisseau Sainte Catherine, containing one arpent in front by twenty arpents in depth, the whole more or less ; bounded in front by the property of Honoré Lambert, in rear by the lands of the concession Saint Amable, on one side by Jean Baptiste Goulet, and on the other side by Norbert Fafard.

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint Cuthbert, on the NINETEENTH day of the month of APRIL next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the twentieth day of the month of April next.

P. GUEVREMONT,

Sheriff's Office,
Sorel, 31st March, 1881.

Sheriff.
1350

[First published, 9th April, 1881.]

VENDITIONI EXPONAS.

Superior Court of the district of Richelieu.

Sorel, to wit : } A MEDEE GAGNON, Plaintiff ;
No. 2253 } A vs. JOHN GEORGE CRE-
BASSA *et al.*, Defendants.

As belonging to the said John George Crebassa.

1. The undivided half of a lot of land situate and being in the town of Sorel, on Provost street, said piece of land being known and designated on the official plan and book of reference for the said town of Sorel, as number thirty seven (No. 37), of irregular outline, containing in superficial extent three millions two hundred and sixty five thousand five hundred and sixty two feet, english measure ; bounded on the north by Provost street, on the south by John George Crebassa and Pierre Rémi Chevallier, on the west by Royale street, and on the east by the Honorable Jean Baptiste Guevremont.

The said undivided half of the piece of land hereinabove described, is subject to and will be sold liable to the charge of the half of an annual rent of the sum of twenty four dollars currency, payable to the Fabrique of Saint Pierre de Sorel, on the eleventh day of November of every year ; and subject, moreover, to the reservation from the said undivided half of the said piece of land, of the half of the right claimed by the Fabrique of Saint Pierre de Sorel aforesaid, to take six arpents of land off the piece of land hereinabove described, to build a church and presbytery.

2. The undivided half of a lot of land situate and being in the town of Sorel, on Royal street, said piece of land being known and designated on the official plan and book of reference for the said town of Sorel, as number ten (No. 10), of irregular outline, containing in superficial extent one million eight hundred and two thousand eighty five feet, english measure ; bounded on the north by John George Crebassa and Pierre Rémi Chevallier, the Honorable Jean Baptiste Guevremont, Jean Baptiste Cournoyer, Olivier Peloquin and Pierre Peloquin, on the north east and south by the boundary line of the town of Sorel, on the south west by Royale street.

3. The undivided half of a piece of land situate and being in the town of Sorel, on Provost street, said piece of land being known and designated on the official plan and book of reference for the said town of Sorel, as number thirty seven A (37 A), of irregular and triangular shape, containing in superficial extent eight thousand six hundred and eighty five feet, english measure ; bounded on the north by Provost street, on the south east by Honoré Gravel, on the south west by Royale street.

5. The undivided half of a piece of land situate and being in the parish of Sainte Anne de Sorel,

deuxième rang du Chenal du Moine, connu et désigné le dit morceau de terre aux plan et livre de renvoi officiels pour la dite paroisse de Sainte-Anne de Sorel, sous le numéro cent quatre-vingt-onze (No. 191), de figure irrégulière, contenant en superficie cent quarante-sept arpents, quatre-vingt-treize perches et quatre-vingt-dix-neuf pieds; borné vers le nord par Edouard Allen, Augustin Lavallée, Leonard George James Fosbrooke, Claude Rajotte et Didace Guevremont, vers le sud par le ruisseau du Marais, vers l'est par Alexis Crépeau, et vers l'ouest par la ligne limitative de la ville de Sorel.

A distraire de la dite moitié indivise du susdit morceau de terre, la moitié d'un lopin de terre connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels pour la dite paroisse de Sainte-Anne de Sorel, sous le numéro cent quatre-vingt-onze A, (No. 191 A), appartenant à la Compagnie du Chemin de Fer du Sud-Est.

Pour être vendues comme suit, savoir: les lots en premier, deuxième et troisième lieu désignés au bureau du shérif du district de Richelieu, au palais de justice, en la ville de Sorel, le VINGT-DEUXIÈME jour du mois d'AVRIL prochain, à DIX heures de l'avant-midi; et celui en cinquième lieu désigné, à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Sainte-Anne de Sorel, le MEME JOUR, à QUATRE heures de l'après-midi. Le dit bref rapportable le vingt et unième jour du mois d'avril prochain.

P. GUEVREMONT,

Bureau du Shérif, Shérif.
Sorel, 31 mars 1881. 1347
[Première publication, 9 avril 1881.]

VENDITIONI EXPONAS.

Cour Supérieure du district de Richelieu.

Sorel, à savoir: } MICHEL MATHIEU et al.,
No. 2221. } Demandeurs; contre
DAME MARY WALKER et vir., Défendeurs.

Comme appartenant à la dite Dame Mary Walker.

4. Un morceau de terre sis et situé en la ville de Sorel, sur la rue Provost, connu et désigné aux plan et livre de renvois officiels pour la dite ville de Sorel, sous le numéro neuf cent vingt (No. 920), mesurant trente-trois pieds de front sur soixante et six pieds de profondeur, contenant en superficie deux mille cent soixante et dix-huit pieds, mesure anglaise; borné vers le nord par la rue Provost, vers le sud par William Faris, vers l'est par Dame Mary Walker, vers l'ouest par la rue du Roi.

A la réserve des bâtisses érigées sur le dit morceau de terre appartenant à Joseph Pagé, qui sera obligé de les enlever à la demande de l'adjudicataire.

5. Un morceau de terre sis et situé en la ville de Sorel, sur la rue Provost, connu et désigné aux plan et livre de renvois officiels pour la dite ville de Sorel, sous le numéro neuf cent vingt et un (No. 921), mesurant trente-trois pieds de front sur soixante et six pieds de profondeur, contenant en superficie deux mille cent soixante et dix-huit pieds, mesure anglaise; borné vers le nord par la rue Provost, vers le sud par William Faris, vers l'est et vers l'ouest par Dame Mary Walker.

A la réserve des bâtisses érigées sur le dit morceau de terre, appartenant à David Parent, qui sera obligé de les enlever à la demande de l'adjudicataire.

6. Un morceau de terre sis et situé en la ville de Sorel, sur la rue Provost, connu et désigné aux plan et livre de renvois officiels pour la dite ville de Sorel, sous le numéro neuf cent vingt-deux (No. 922), mesurant trente-trois pieds de front sur soixante et six pieds de profondeur, contenant en superficie deux mille cent soixante et dix-huit pieds, mesure anglaise; borné vers le nord par la rue Provost, vers le sud par William Faris, vers

second range of the Chenal du Moine, said piece of land being known and designated on the official plan and book of reference for the said parish of Sainte Anne de Sorel, as number one hundred and ninety one (No. 191), of irregular outline, containing in superficial extent one hundred and forty seven arpents, ninety three perches and ninety nine feet; bounded on the north by Edouard Allen, Augustin Lavallée, Leonard George James Fosbrooke, Claude Rajotte and Didace Guevremont, on the south by Le Ruisseau du Marais, on the east by Alexis Crepeau, and on the west by the boundary line of the town of Sorel.

Reserving from the said undivided half of the said piece of land, the half of a lot of land being known and designated on the official plan and book of reference for the said parish of Sainte Anne de Sorel, as number one hundred and ninety one A (No. 191 A), belonging to the South Eastern Railway Company.

To be sold as follows, to wit: the lots firstly, secondly and thirdly above described, at the office of the sheriff of the district of Richelieu, in the court house, in the town of Sorel, on the TWENTIETH day of the month of APRIL next, at TEN o'clock in the forenoon; the one fifthly above described, at the parochial church door of the parish of Sainte Anne de Sorel, on the SAME DAY, at FOUR o'clock in the afternoon. The said writ returnable on the twenty first day of the month of April next.

P. GUEVREMONT,

Sheriff's Office, Sheriff.
Sorel, 31st March, 1881. 1348
[First published. 9th April, 1881.]

VENDITIONI EXPONAS.

Superior Court for the district of Richelieu.

Sorel, to wit: } MICHEL MATHIEU et al.,
No. 2221. } Plaintiffs; against
DAME MARY WALKER et vir., Defendants.

As belonging to the said Dame Mary Walker.

4. A piece of land situate and being in the town of Sorel, on Provost street, known and designated on the official plan and book of reference for the said town of Sorel, as number nine hundred and twenty (No. 920), measuring thirty three feet in front by sixty six feet in depth, containing in superficial extent two thousand one hundred and seventy eight feet, english measure; bounded on the north by Provost street, on the south by William Faris, on the east by Dame Mary Walker, and on the west by King street.

Reserving the buildings erected on the said piece of land, and belonging to Joseph Pagé, who shall be bound to remove them whenever required by the purchaser.

5. A piece of land situate and being in the town of Sorel, on Provost street, known and designated on the official plan and book of reference for the said town of Sorel, as number nine hundred and twenty one (No. 921), measuring thirty three feet in front by sixty six feet in depth, containing in superficial extent two thousand one hundred and seventy eight feet, english measure; bounded on the north by Provost street, on the south by William Faris, on the east and west by Dame Mary Walker.

Reserving the buildings erected on the said piece of land, and belonging to David Parent, who shall be bound to remove them whenever required by the purchaser.

6. A piece of land situate and being in the town of Sorel, on Provost street, known and designated on the official plan and book of reference for the said town of Sorel, as number nine hundred and twenty two (No. 922), measuring thirty three feet in front by sixty six feet in depth, containing in superficial extent two thousand one hundred and seventy eight feet, english measure; bounded on the north by Provost street, on the south by

l'est et vers l'ouest par Dame Mary Walker.

A la réserve des bâties érigées sur le dit morceau de terre, appartenant à Dame veuve Parent, qui sera obligé de les enlever à la demande de l'adjudicataire.

7. Un morceau de terre sis et situé en la ville de Sorel, sur la rue Provost, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels pour la dite ville de Sorel, sous le numéro neuf cent vingt trois (No. 923), mesurant trente-trois pieds de front sur soixante et six pieds de profondeur, contenant en superficie deux mille cent soixante et dix-huit pieds, mesure anglaise; borné vers le nord par la rue Provost, vers le sud par William Faris, vers l'est et vers l'ouest par Dame Mary Walker.

A la réserve des bâties érigées sur le dit morceau de terre, appartenant à Michel Dumas, qui sera obligé de les enlever à la demande de l'adjudicataire.

8. Un morceau de terre sis et situé en la ville de Sorel, sur la rue Provost, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels pour la dite ville de Sorel, sous le numéro neuf cent vingt-quatre (No. 924), mesurant trente-trois pieds de front sur soixante et six pieds de profondeur, contenant en superficie deux mille cent soixante et dix-huit pieds, mesure anglaise; borné vers le nord par la rue Provost, vers le sud par William Faris, vers l'est et vers l'ouest par Dame Mary Walker—sans bâties.

9. Un morceau de terre sis et situé dans la ville de Sorel, sur la rue Provost, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels pour la dite ville de Sorel, sous le numéro neuf cent vingt-cinq (No. 925), mesurant trente-trois pieds de front sur soixante et six pieds de profondeur, contenant en superficie deux mille cent soixante et dix-huit pieds, mesure anglaise; borné vers le nord par la rue Provost, vers le sud par William Faris, vers l'est et vers l'ouest par Dame Mary Walker.

A la réserve des bâties érigées sur le dit morceau de terre, appartenant à Alexis Deguise, qui sera obligé de les enlever à la demande de l'adjudicataire.

10. Un morceau de terre sis et situé en la ville de Sorel, sur la rue Provost, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels pour la dite ville de Sorel, sous le numéro neuf cent vingt-six (No. 926), mesurant trente-trois pieds de front sur soixante et six pieds de profondeur, contenant en superficie deux mille cent soixante et dix-huit pieds, mesure anglaise; borné vers le nord par la rue Provost, vers le sud par William Faris, vers l'est et vers l'ouest par Dame Mary Walker, à la réserve des bâties érigées sur le dit morceau de terre appartenant à Paul Plouffe et Charles Plouffe, qui seront obligés de les enlever à la demande de l'adjudicataire.

11. Un morceau de terre sis et situé en la ville de Sorel, sur la rue Provost, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels pour la dite ville de Sorel, sous le numéro neuf cent vingt-sept (No. 927), mesurant trente-trois pieds de front sur soixante et six pieds de profondeur, contenant en superficie deux mille cent soixante et dix-huit pieds, mesure anglaise; borné vers le nord par la rue Provost, vers le sud par William Faris, vers l'est et vers l'ouest par Dame Mary Walker.

A la réserve des bâties érigées sur le dit morceau de terre, appartenant à Félix Durand, qui sera obligé de les enlever à la demande de l'adjudicataire.

12. Un morceau de terre sis et situé en la ville de Sorel, sur la rue Provost, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels pour la dite ville de Sorel, sous le numéro neuf cent vingt-huit (No. 928), mesurant trente-trois pieds de front sur soixante et six pieds de profondeur, contenant en

William Faris, on the east and west by Dame Mary Walker.

Reserving the buildings erected on the said piece of land, and belonging to Mrs. widow Parent, who shall be bound to remove them whenever required by the purchaser.

7. A piece of land situate and being in the town of Sorel, on Provost street, known and designated on the official plan and book of reference for the said town of Sorel, as number nine hundred and twenty three (No. 923), measuring thirty three feet in front by sixty six feet in depth, containing in superficial extent two thousand one hundred and seventy eight feet, english measure; bounded on the north by Provost street, on the south by William Faris, on the east and west by Dame Mary Walker.

Reserving the buildings erected on the said piece of land, and belonging to Michel Dumas, who shall be bound to remove them whenever required by the purchaser.

8. A piece of land situate and being in the town of Sorel, on Provost street, known and designated on the official plan and book of reference for the said town of Sorel, as number nine hundred and twenty four (No. 924), measuring thirty three feet in front by sixty six feet in depth, containing in superficial extent two thousand one hundred and seventy eight feet, english measure; bounded on the north by Provost street, on the south by William Faris, on the east and west by Dame Mary Walker—without buildings.

9. A piece of land situate and being in the town of Sorel, on Provost street, known and designated on the official plan and book of reference for the said town of Sorel, as number nine hundred and twenty five (No. 925), measuring thirty three feet in front by sixty six feet in depth, containing in superficial extent, two thousand one hundred and seventy eight feet, english measure; bounded on the north by Provost street, on the south by William Faris, on the east and west by Dame Mary Walker.

Reserving the buildings erected on the said piece of land, and belonging to Alexis Deguise, who shall be bound to remove them whenever required by the purchaser.

10. A piece of land situate and being in the town of Sorel, on Provost street, known and designated on the official plan and book of reference for the said town of Sorel, as number nine hundred and twenty six (No. 926), measuring thirty three feet in front by sixty six feet in depth, containing in superficial extent two thousand one hundred and seventy eight feet, english measure; bounded on the north by Provost street, on the south by William Faris, on the east and west by Dame Mary Walker; reserving the buildings erected on the said piece of land, and belonging to Paul Plouffe and Charles Plouffe, who shall be bound to remove them whenever required by the purchaser.

11. A piece of land situate and being in the town of Sorel, on Provost street, known and designated on the official plan and book of reference for the said town of Sorel, as number nine hundred and twenty seven (No. 927), measuring thirty three feet in front by sixty six feet in depth, containing in superficial extent two thousand one hundred and seventy eight feet, english measure; bounded on the north by Provost street, on the south by William Faris, on the east and west by Dame Mary Walker.

Reserving the buildings erected on the said piece of land, and belonging to Felix Durand, who shall be bound to remove them whenever required by the purchaser.

12. A piece of land situate and being in the town of Sorel, on Provost street, known and designated on the official plan and book of reference for the said town of Sorel, as number nine hundred and twenty eight (No. 928), measuring thirty three feet in front by sixty six feet in depth, containing in

superficie deux mille cent soixante et dix-huit pieds, mesure anglaise; borné vers le nord par la rue Provost, vers le sud par William Faris, vers l'est et vers l'ouest par Dame Mary Walker.

13. Un morceau de terre sis et situé en la ville de Sorel, sur la rue Provost, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels pour la dite ville de Sorel, sous le numéro neuf cent vingt-neuf (No. 929), mesurant trente-trois pieds de front sur soixante et six pieds de profondeur, contenant en superficie deux mille cent soixante et dix-huit pieds, mesure anglaise; borné vers le nord par la rue Provost, vers le sud par William Faris, vers l'est et vers l'ouest par Dame Mary Walker.

A la réserve des bâties érigées sur le dit morceau de terre, appartenant à Onésime Champagne, qui sera obligé de les enlever à la demande de l'adjudicataire.

14. Un morceau de terre sis et située en la ville de Sorel, sur la rue Provost, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels pour la dite ville de Sorel, sous le numéro neuf cent trente (No. 930), mesurant trente-trois pieds de front sur soixante et six pieds de profondeur, contenant en superficie deux mille cent soixante et dix-huit pieds, mesure anglaise; borné vers le nord par la rue Provost, vers le sud par William Faris, vers l'est et vers l'ouest par Dame Mary Walker.

A la réserve des bâties érigées sur le dit morceau de terre, appartenant à Isaïe Brulé, qui sera obligé de les enlever à la demande de l'adjudicataire.

15. Un morceau de terre sis et situé en la ville de Sorel, sur la rue Provost, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels pour la dite ville de Sorel, sous le numéro neuf cent trente et un (No. 931), mesurant trente-trois pieds de front sur soixante et six pieds de profondeur, contenant en superficie deux mille cent soixante et dix-huit pieds, mesure anglaise; borné vers le nord par la rue Provost, vers le sud par William Faris, vers l'est par la rue Prince, et vers l'ouest par Dame Mary Walker—avec les bâties dessus érigées.

Pour être vendus au bureau du shérif du district de Richelieu, au palais de justice, en la ville de Sorel, le TREIZIEME jour du mois d'AVRIL prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt et unième jour du mois d'avril prochain.

P. GUEVREMONT.

Bureau du Shérif,
Sorel, 26 mars 1881.

Shérif.
1239

[Première publication, 2 avril 1881.]

superficial extent two thousand one hundred and seventy eight feet, english measure; bounded on the north by Provost street, on the south by William Faris, on the east and west by Dame Mary Walker.

13. A piece of land situate and being in the town of Sorel, on Provost street, known and designated on the official plan and book of reference for the said town of Sorel, as number nine hundred and twenty nine (No. 929), measuring thirty three feet in front by sixty six feet in depth, containing in superficial extent, two thousand one hundred and seventy eight feet, english measure; bounded on the north by Provost street, on the south by William Faris, on the east and west by Dame Mary Walker.

Reserving the buildings erected on the said piece of land, and belonging to Onesime Champagne, who shall be bound to remove them whenever required by the purchaser.

14. A piece of land situate and being in the town of Sorel, on Provost street, known and designated on the official plan and book of reference for the said town of Sorel, as number nine hundred and thirty (No. 930), measuring thirty three feet in front by sixty six feet in depth, containing in superficial extent two thousand one hundred and seventy eight feet, english measure; bounded on the north by Provost street, on the south by William Faris, on the east and west by the said Dame Mary Walker.

Reserving the buildings erected on the said piece of land, and belonging to Isaïe Brulé, who shall be bound to remove them whenever required by the purchaser.

15. A piece of land situate and being in the town of Sorel, on Provost street, known and designated on the official plan and book of reference for the said town of Sorel, as number nine hundred and thirty one (No. 931), measuring thirty three feet in front by sixty six feet in depth, containing in superficial extent two thousand one hundred and seventy eight feet, english measure; bounded on the north by Provost street, on the south by William Faris, on the east by Prince street, and west by the said Dame Mary Walker—with buildings thereon erected.

To be sold at the sheriff's office of the district of Richelieu, in the court house, in the town of Sorel, on the THIRTEENTH day of the month of APRIL next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the twenty first day of the month of April next.

P. GUEVREMONT,

Sheriff's Office,
Sorel, 26th March, 1881.

Sheriff.
1240

[First published, 2nd April, 1881.]

Ventes par le Shérif—Rimouski

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Vendition Exponas*, doivent être déposées au bureau du sousigné, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

Sheriff's Sales.—Rimouski

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Vendition Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceeding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS.
Cour Supérieure.

Canada,
Province de Québec,
District de Rimouski. } **EDOUARD LACROIX**,
No. 382. } écuyer, de la paroisse
de Saint-Jérôme de Ma-
tane, bourgeois, Demandeur; contre **SAMUEL**
LA VOIE, cultivateur, et son épouse commune en
biens, **MARIE EMMA DESCHENES**, **JEAN**
BAPTISTE DESCHENES, père, journalier, et son
épouse commune en biens **EUDOXIE CARON**,
les dites Marie Emma Deschènes et Eudoxie
Caron, dûment autorisées et assistées de leurs dits
époux, **JEAN BAPTISTE DESCHENES**, fils,
cultivateur, **ETIENNE DESCHENES**, journalier,
APPOLINE ELIZABETH DESCHENES, fille ma-
jeure, tous de la paroisse de Sainte-Félicité, et le
dit Samuel Lavoie, en sa qualité de tuteur dûment
élu en justice à Adeline, Hippolyte, Alfred, Euger
et George Deschènes, enfants mineurs issus du
mariage du dit Jean Baptiste Deschènes et de la
dite Eudoxie Caron, Défendeurs, savoir :

Une terre située au premier rang du township
Cherbourg, faisant partie du lot numéro cinq, étant
de quatre arpents de front sur quarante arpents,
plus ou moins de profondeur; prenant son front
par le nord-ouest au fleuve Saint-Laurent, courant
sud-est aux terres du second rang, joignant nord-
est à Dominique Harrisson, et au sud-ouest à Vital
Tremblay—avec les bâties dessus construites,
appartenances et dépendances.

Pour être vendue au bureau du registraire, en
la paroisse de Saint-Jérôme de Matane, le **QUA-**
TORZIEME jour de **JUIN** prochain (1881), à
ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rappor-
table le quinzième jour de juin aussi prochain
(1881).

JOS. E. D'ANJOU,
Bureau du Shérif, Député Shérif.
Rimouski, 1er avril 1881. 1309
[Première publication, 9 avril 1881.]

FIERI FACIAS.
Cour de Circuit.

Canada,
Province de Québec,
District de Rimouski. } **AQUILAS BEGIN**,
No. 384. } écuyer, bourgeois, de
la ville de Saint-Germain
de Rimouski, Demandeur;
contre **LUC CARON**, cultivateur, ci-devant de la
paroisse de Sainte-Cécile du Bic, et maintenant
absent de la province de Québec, Défendeur,
savoir :

1. Une terre située en la paroisse de Saint-
Fabien, au quatrième rang d'icelle, contenant
deux arpents de front sur trente arpents de pro-
fondeur; bornée vers le nord au troisième rang,
vers le sud au cinquième rang, vers l'est à un
nommé Grenier, et vers l'ouest à Pierre Pelletier
—sans bâties, mais avec les appartenances et
dépendances.

2. Une terre située au quatrième rang de la
paroisse de Sainte-Cécile du Bic, contenant trois
arpents de front sur trente arpents de profondeur;
bornée au nord au troisième rang, au sud au
cinquième rang, au nord-est à Elzéar Caron repré-
sentant George Sylvain, au sud-ouest à Michel
Landry représentant Edouard Jean — avec en-
semble les bâties dessus construites, apparte-
nances et dépendances.

Pour être vendues, savoir : le lot numéro un, à
la porte de l'église de la paroisse de Saint-Fabien,
le **DIXIEME** jour de **JUIN** prochain (1881), à
DEUX heures de l'après-midi; et le lot numéro
deux à la porte de l'église de la paroisse de Sainte-
Cécile du Bic, le **DIXIEME** jour de **JUIN** aussi pro-
chain (1881), à **MIDI**. Le dit bref rapportable le
treizième jour de juin aussi prochain (1881).

JOS. E. D'ANJOU,
Bureau du Shérif, Député Shérif.
Rimouski, 5 avril 1881. 1399
[Première publication, 9 avril 1881.]

FIERI FACIAS.
Superior Court.

Canada,
Province of Quebec,
District of Rimouski. } **EDOUARD LACROIX**,
No. 382. } Esquire, of the parish
of Saint Jerome de Ma-
tane, gentleman, Plain-
tiff; against **SAMUEL LA VOIE**, farmer,
and his wife common as to property **MARIE**
EMMA DESCHENES, **JEAN BAPTISTE**
DESCHENES, senior, laborer, and his wife
common as to property **EUDOXIE CARON**, the
said Marie Emma Deschènes and Eudoxie Caron,
duly authorized and assisted by their said hus-
bands, **JEAN BAPTISTE DESCHENES**, junior,
farmer, **ETIENNE DESCHENES**, laborer, **APPO-**
LINE ELIZABETH DESCHENES, spinster, all of
the parish of Sainte Félicité, and the said Samuel
Lavoie, in his quality of tutor duly appointed to
Adeline, Hippolyte, Alfred, Euger and George
Deschènes, minor children issue of the marriage
of the said late Jean Baptiste Deschènes and of
the said Eudoxie Caron, Defendants, to wit :

A land situate in the first range of township
Cherbourg, forming part of number five, being
four arpents in front by forty arpents, more or
less, in depth; bounded in front to the north
west by the river Saint Lawrence, running south
east to the lands of the second range, on the north
east by Dominique Harrisson, and on the south
west by Vital Tremblay—with buildings thereon
erected, circumstances and dependencies.

To be sold at the registry office, in the parish of
Saint Jerome de Matane, on the **FOURTEENTH**
day of **JUNE** next, (1881), at **ELEVEN** o'clock in
the forenoon. Said writ returnable the fifteenth
day of June also next, (1881.)

JOS. E. D'ANJOU,
Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Rimouski, 1st April, 1881. 1310
[First published, 9th April, 1881.]

FIERI FACIAS.
Circuit Court.

Canada,
Province of Quebec,
District of Rimouski. } **AQUILAS BEGIN**,
No. 384. } Esquire, gentleman, of
the town of Saint Germain
de Rimouski, Plaintiff;
against **LUC CARON**, farmer, formerly of the
parish of Sainte Cécile du Bic, and now absent
from the Province of Quebec, Defendant, to wit :

1. A land situate in the parish of Saint Fabien,
in the fourth range thereof, containing two arpents
in front by thirty arpents in depth; bounded on
the north by the third range, on the south by the
fifth range, on the east by one Grenier, and on the
west by Pierre Pelletier—without buildings, but
with the appartenances and dependencies.

2. A land situate in the fourth range of the
parish of Sainte Cecile du Bic, containing three
arpents in front by thirty arpents in depth;
bounded on the north by the third range, on the
south by the fifth range, on the north east by
Elzéar Caron, representing George Sylvain, on the
south west by Michel Landry representing
Edouard Jean—with the buildings thereon erected,
appartenances and dependencies.

To be sold, to wit: lot number one, at the
parochial church door of the parish of Saint
Fabien, on the **TENTH** day of **JUNE** next, (1881),
at **TWO** o'clock in the afternoon; and lot number
two, at the parochial church door of the parish of
Sainte Cecile du Bic, on the **TENTH** day of **JUNE**
next (1881), at **NOON**. Said writ returnable the
thirtieth day of June also next, (1881).

JOS. E. D'ANJOU,
Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Rimouski, 5th April, 1881. 1400
[First published, 9th April, 1881.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure.

Canada, Province de Québec, District de Rimouski, No. 383. } **E**DOUARD LACROIX, écuyer, de la paroisse de Saint-Jérôme de Matane, bourgeois; contre **ANDRE TREMBLAY**, de la paroisse de Sainte-Félicité, commerçant, en sa qualité de tuteur dûment élu en justice à Joseph, Napoléon, Georgianna, Vitaline, Jean, David, Adela Tremblay, tous enfants mineurs issus du mariage du dit André Tremblay avec feu Athalie Banville, son épouse, savoir :

1. La moitié indivise d'une terre située au premier rang de la paroisse de Sainte-Félicité, canton Saint-Denis, contenant deux arpents de front sur environ vingt-cinq arpents de profondeur; bornée au nord-ouest au fleuve Saint-Laurent, au sud-est au bout de la dite profondeur, au nord-est à Thomas Boulanger, et au sud-ouest à Joseph Bélanger—avec la moitié indivise des bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

2. La moitié indivise d'un lopin de terre ou emplacement d'un demi arpent de terre de front sur un arpent de profondeur, situé au premier rang de la paroisse de Sainte-Félicité; borné au sud-est au chemin de front actuel du premier rang, au nord-ouest à un arpent du dit chemin, au sud-ouest au terrain de l'église, et au nord-est à Magloire Turcotte—avec la moitié indivise d'une maison et autres bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendu au bureau du registraire, à Saint-Jérôme de Matane, le QUATORZIEME jour de JUIN prochain (1881), à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingtième jour de juin aussi prochain (1881).

JOS. E. D'ANJOU,

Bureau du Shérif,

Rimouski, 1er avril 1881.

Député Shérif.

1307

[Première publication, 9 avril 1881.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure.

Canada, Province de Québec, District de Rimouski, No. 385. } **D**AME MARIE FLAVIE ALIAS FLORE POULIOT, épouse séparée quant aux biens par contrat de mariage de Aquilas Bégin, écuyer, bourgeois, son mari, et le dit AQUILAS BEGIN, mis en cause pour assister sa dite épouse, tous deux de la ville de Saint-Germain de Rimouski, Demandeurs; contre **ATHANASE TREMBLAY**, cultivateur, ci-devant de la paroisse de Saint-Germain de Rimouski, et maintenant de la paroisse de Notre-Dame du Sacré Cœur, Défendeur, savoir :

Une terre sise et située en le troisième rang de la paroisse de Notre-Dame du Sacré Cœur, contenant deux arpents de front sur quarante arpents de profondeur; bornée au nord aux terres du deuxième rang, au sud à la rivière Rimouski, au sud-ouest aux héritiers Tremblay, et au nord-est à Joseph Ouellet—avec ensemble les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendue à la porte de l'église de la paroisse de Notre-Dame du Sacré Cœur, le DIXIEME jour de JUIN prochain (1881), à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt quatrième jour de juin aussi prochain (1881).

JOS. E. D'ANJOU,

Bureau du Shérif,

Rimouski, 6 avril 1881.

Député Shérif.

1397

[Première publication, 9 avril 1881.]

FIERI FACIAS

Superior Court.

Canada, Province of Quebec, District of Rimouski, No. 383. } **E**DOUARD LACROIX, Esquire, of the parish of Saint Jerome de Matane, gentleman; against **ANDRE TREMBLAY**, of the parish of Sainte Felicité, trader, in his quality of tutor duly appointed to Joseph, Napoleon, Georgianna, Vitaline, Jean, David, Adela Tremblay, all minor children issue of the marriage of the said André Tremblay with the late Athalie Banville, his wife, to wit :

1. The undivided half of a land situate in the first range of the parish of Sainte Felicité, township Saint Denis, containing two arpents in front by about twenty five arpents in depth; bounded on the north west by the river Saint Lawrence, on the south east by the end of the said depth, on the north east by Thomas Boulanger, and on the south west by Joseph Bélanger—with the undivided half of the buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

2. The undivided half of a lot of land of one half arpent of land in front by one arpent in depth, situate in the first range of the parish of Sainte Felicité; bounded on the south east by the actual front road of the first range, on the north west by one arpent from the said road, on the south west by the land belonging to the church, and on the north east by Magloire Turcotte—with the undivided half of a house and other buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at the registry office, at Saint Jerome de Matane, on the FOURTEENTH day of JUNE next (1881), at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the twentieth day of June also next, (1881).

JOS. E. D'ANJOU,

Sheriff's Office,

Rimouski, 1st April, 1881.

Deputy Sheriff.

1308

[First published, 9th April, 1881.]

FIERI FACIAS.

Superior Court.

Canada, Province of Quebec, District of Rimouski, No. 385. } **D**AME MARIE FLAVIE ALIAS FLORE POULIOT, wife separated as to property by marriage contract of Aquilas Bégin, esquire, gentleman, her husband, and the said AQUILAS BEGIN, mis en cause to assist his said wife, both of the town of Saint Germain de Rimouski, Plaintiffs; against **ATHANASE TREMBLAY**, farmer, heretofore of the parish of Saint Germain de Rimouski, and now of the parish of Notre Dame du Sacré Cœur, Defendant, to wit :

A lot of land situate in the third range of the parish of Notre Dame du Sacré Cœur, containing two arpents in front by forty arpents in depth; bounded on the north by the lands of the second range, on the south by the Rimouski river, on the south west by the heirs Tremblay, and on the north east by Joseph Ouellet—with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at the church door of the parish of Notre Dame du Sacré Cœur, on the TENTH day of JUNE next, (1881), at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the twenty fourth day of June also next, (1881).

JOS. E. D'ANJOU,

Sheriff's Office,

Rimouski, 6th April, 1881.

Deputy Sheriff.

1398

[First published, 9th April, 1881.]

ALIAS VENDITIONI EXPONAS.

Cour Supérieure.

Canada, } LE SEMINAIRE DE
Province de Québec, } QUÉBEC, Demandeur; contre JEAN,
District de Rimouski, } BAPTISTE MARTIN,
No. 264. } Défendeur, et Herménégilde Martin, adjudica-
taire, et la Société de Construction Permanente de
Québec, requérante pour folle enchère, savoir:

Une terre sise en le second rang de la paroisse de Saint-Germain de Rimouski, contenant deux arpents de front sur quarante arpents de profondeur; tenant au nord-ouest à la Rivière de Rimouski, au sud-est au bout de la dite profondeur, au sud-ouest à Nicolas Canuel, et au nord-est à Dame Catherine Lepage ou ses représentants—avec maison et autres bâties dessus contruites, circonstances et dépendances.

Pour être vendue à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Germain de Rimouski, le VINGT-SIXIÈME jour d'AVRIL prochain (1881), à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-huitième jour d'avril aussi prochain.

C. F. LAPOINTE,

Bureau du Shérif, Shérif.
Rimouski, 30 mars, 1881. 1265 2
[Première publication, 2 avril 1881.]

VENDITIONI EXPONAS.

Cour Supérieure.

Canada, } DAME F. POULIOT et
Province de Québec, } vir., Demandeurs;
District de Rimouski, } contre MAMERT GA-
No. 353. } GNON, Défendeur, savoir:

Une terre de deux arpents de front sur quarante arpents de profondeur, située en le troisième rang de la paroisse de Sainte-Luce; tenant au nord-ouest aux terres du deuxième rang, au sud-est aux terres du quatrième rang, au sud-ouest à Joseph Gagnon, et au nord-est à Frs. Xavier Gagnon—sans bâties, circonstances et dépendances.

Pour être vendue à la porte de l'église de la paroisse de Sainte-Luce, le VINGT-HUITIÈME jour d'AVRIL prochain (1881), à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le trentième jour d'avril aussi prochain (1881).

C. F. LAPOINTE,

Bureau du Shérif, Shérif.
Rimouski, 30 mars 1881. 1235 2
[Première publication, 2 avril 1881.]

ALIAS VENDITIONI EXPONAS.

Superior Court.

Canada, } LE SEMINAIRE DE
Province of Quebec, } QUÉBEC, Plaintiff;
District of Rimouski, } against JEAN-BAPTISTE
No. 264. } MARTIN, Defendant, and
Hermenegilde Martin, purchaser, and the Quebec
Permanent Building Society, petitioner for folle
enchère, to wit:

A land situate in the second range of the parish of Saint Germain de Rimouski, containing two arpents in front by forty arpents in depth; bounded on the north west by the Rimouski river, on the south east by the end of the said depth, on the south west by Nicolas Canuel, and north east by Mrs. Catherine Lepage or her representatives—with a house and outbuildings thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at the church door of the parish of Saint Germain de Rimouski, on the TWENTY SIXTH day of APRIL next, (1881), at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the twenty eighth day of April also next.

C. F. LAPOINTE,

Sheriff's Office, Sheriff.
Rimouski, 30th March, 1881. 1266
[First published, 2nd April, 1881.]

VENDITIONI EXPONAS.

Superior Court.

Canada, } DAME F. POULIOT
Province of Quebec, } et vir., Plaintiffs;
District of Rimouski, } against MAMERT
No. 353. } GAGNON, Defendant,
to wit:

A land of two arpents in front by forty arpents in depth, situate in the third range of the parish of Sainte Luce; bounded on the north west by the lands of the second range, on the south east by the lands of the fourth range, on the south west by Joseph Gagnon, and on the north east by Frs. Xavier Gagnon—without buildings, circumstances and dependencies.

To be sold at the parochial church door of the parish of Sainte Luce, on the TWENTY EIGHTH day of APRIL next, (1881), at ELEVEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the thirtieth day of April also next, (1881).

C. F. LAPOINTE,

Sheriff's Office, Sheriff.
Rimouski, 30th March, 1881. 1236
[First published, 2nd April, 1881.]

Ventes par le Shérif —St. François

Sheriff's Sales.—St. Francis.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour Supérieure.

Saint-François, à savoir: } MICHEL MONA-
No. 45. } HAN, du canton
de Cleveland, en le district de Saint-François,

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, or other oppositions to the sale, except in cases of Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceeding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Superior Court.

Saint Francis, to wit: } MICHEL MONAHAN,
No. 45. } of the township of
Cleveland, in the district of Saint Francis, farmer,

cultivateur, Demandeur; contre les terres et tenements de WILLIAM HENRY MOORE, journalier, ci-devant du village de Danville, en le dit district, et absent de cette province, Défendeur, à savoir :

La moitié nord-est de la moitié nord-est du lot numéro douze, dans le neuvième rang des lots, en le dit canton de Cleveland, contenant cinquante acres de terre, plus ou moins—avec les bâties sus-érigées.

Pour être vendue au bureau du registraire pour la division d'enregistrement du comté de Richmond, en le village de Richmond, en le dit district, le ONZIEME jour de JUIN prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le treizième jour de juin prochain.

G. F. BOWEN,

Bureau du Shérif, Shérif.
Sherbrooke, 28 mars 1881. 1305
[Première publication, 9 avril 1881.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

De la Cour Supérieure—District de Montréal.

Saint-François, à savoir : } A COMPAGNIE
No. 1893. } L DE PRET ET

CREDIT FONCIER, corps politique et dûment incorporé suivant la loi et les statuts en force dans cette province, faisant affaires et ayant son bureau, à Montréal, en le district de Montréal; Demanderesse, quant au principal, et H. E. Charpentier, écuyer, de Montréal, avocat, quant à ses frais sur distraction de frais; contre les terres et tenements de CHARLES OLIVIER CARON, des cité et district de Montréal, maître d'école, Défendeur, à savoir :

Le lot numéro quinze, dans le sixième rang des lots du canton d'Ascot, en le district de Saint-François, à l'exception de vingt-deux acres appartenant à Gabriel Caron, et dix-huit acres appartenant aux représentants de feu Henry Mulvena. Le résidu du dit lot contenant cinquante acres de terre, plus ou moins—avec les bâties sus-érigées et améliorations faites.

Pour être vendu au bureau du registraire pour la division d'enregistrement de Sherbrooke, en la cité de Sherbrooke, en le dit district de Saint-François, le TREIZIEME jour de JUIN prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-quatrième jour de juin prochain.

G. F. BOWEN,

Bureau du Shérif, Shérif.
Sherbrooke, 4 avril 1881. 1317
[Première publication, 9 avril 1881.]

FIERI FACIAS.

Saint-François, à savoir : } LA SOCIETE DE
No. 128. } LCONSTRUCTION

PERMANENTE DE SHERBROOKE, de la cité de Sherbrooke, dans le district de Saint-François, Demanderesse; contre les terres et tenements de THOMAS R. PAIGE, Défendeur, à savoir :

Le résidu de ces parties des lots numéros vingt-trois et vingt-quatre, dans le deuxième rang des lots dans le canton de Compton, dans le district de Saint-François, situé sur le côté nord-est de la rivière Coaticook, après déduction.

Premièrement.—Le droit de passage de la Compagnie du chemin de Fer Grand-Tronc, passant à travers la dite terre.

Deuxièmement.—Cette partie du dit lot numéro vingt-trois, décrite dans l'acte entre David G. Perkins et Samuel G. Smith, passé devant Daniel Thomas, notaire, le treizième jour d'octobre 1867, dûment enregistré.

Troisièmement.—Ces parties des dits lots vingt-trois et vingt-quatre, décrites dans l'acte de James Henry Craig Flanders à Alden Caswell, passé devant témoins, le quatrième jour d'août 1855, dûment enregistré, et

Quatrièmement.—Cette partie du dit lot numéro vingt-trois, décrite dans l'acte de Thomas R. Paige à Daniel Jones, passé devant Daniel Thomas,

Plaintiff; against the lands and tenements of WILLIAM HENRY MOORE, laborer, heretofore of the village of Danville, in said district, and absent from this province, Defendant, to wit:

The north east half of the north east half of the lot number twelve, in the ninth range of lots in the said township of Cleveland, containing fifty acres of land, more or less—with the buildings thereon erected.

To be sold at the registry office of the registration division of the county of Richmond, in the village of Richmond, in said district, on the ELEVENTH day of JUNE next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the thirteenth day of June next.

G. F. BOWEN,

Sheriff's Office, Shérif.
Sherbrooke, 28th March, 1881. 1306
[First published, 9th April, 1881.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

From the Superior Court—District of Montreal.

Saint Francis, to wit: } A COMPAGNIE DE
No. 1893. } L PRET ET CREDIT

FONCIER, a body politic and duly incorporated according to law and to the statutes in force in this province, carrying on business and having its office, at Montreal, in the district of Montreal, Plaintiffs, as to the principal, and to H. E. Charpentier, esquire, of Montreal, advocate, as to his costs sur distraction de frais; against the lands and tenements of CHARLES OLIVIER CARON, of the city and district of Montreal, school teacher, Defendant, to wit:

The lot number fifteen, in the sixth range of lots in the township of Ascot, in the district of Saint Francis, except twenty two acres thereof belonging to Gabriel Caron, and eighteen acres belonging to the representatives of the late Henry Mulvena. The residue of said lot containing fifty acres of land, more or less—with the buildings and improvements thereon erected and made.

To be sold at the registry office of the registration division of Sherbrooke, in the city of Sherbrooke, in said district of Saint Francis, on the THIRTEENTH day of JUNE next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the twenty fourth day of June next.

G. F. BOWEN,

Sheriff's Office, Shérif.
Sherbrooke, 4th April, 1881. 1318
[First published, 9th April, 1881.]

FIERI FACIAS.

Superior Court—Saint Francis.

Saint Francis, to wit: } THE SHERBROOKE
No. 128. } L PERMANENT

BUILDING SOCIETY, of the city of Sherbrooke, in the district of Saint Francis, Plaintiffs; against the lands and tenements of THOMAS R. PAIGE, Defendant, to wit:

The residue of those parts of the lots numbers twenty three and twenty four, in the second range of lots in the township of Compton, in the district of Saint Francis, which lie on the north easterly side of the Coaticook river, after deducting.

Firstly.—The right of way of the Grand Trunk Railway Company, passing through said land.

Secondly.—That part of the said lot twenty three, described in the deed between David G. Perkins and Samuel G. Smith, passed before Daniel Thomas, notary, on the thirteenth day of October, 1867, duly registered.

Thirdly.—Those parts of the said lots twenty three and twenty four, described in the deed from James Henry Craig Flanders to Alden Caswell, passed before witnesses, on the fourth day of August, 1855, duly registered, and

Fourthly.—That portion of said lot twenty three, described in the deed from Thomas R. Paige to Daniel Jones, passed before Daniel Thomas, notary,

notaire, le septième jour de juin 1875, dûment enregistré. Les dites quatre parties de terres réservées contenant quinze acres, trois vergées et trente-six perches de terre, et le dit résidu contenant environ cent quatre-vingt-deux acres de terre, tous situés dans les limites du village de Waterville—avec l'hôtel, granges et autres bâties sus-érigées.

Pour être vendus au bureau du registraire pour la division d'enregistrement de Sherbrooke, en la cité de Sherbrooke, dans le dit district de Saint-François, le VINGTIÈME jour d'AVRIL prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le deuxième jour de mai prochain.

G. F. BOWEN,

Bureau du Shérif, Shérif.
Sherbrooke, 12 février 1881. 611 3
[Première publication, 19 février 1881.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour de Circuit du comté de Stanstead, à Stanstead Plain.

Saint-François, à savoir : } PARDON BENNET
No. 646. } WILCOX, cultivateur, du canton de Stanstead, dans le circuit de Stanstead, Demandeur ; contre les terres et tenements de ELSIE BELKNAP, de la cité de Lowell, dans l'Etat du Massachusetts, un des Etats-Unis d'Amérique, épouse de Simon Cass, du même lieu, et autres, Défendeur, à savoir :

Premièrement.—La moitié nord du lot numéro huit, dans le onzième rang des lots situés dans le canton de Barnston, dans le district de Saint-François, contenant cent acres de terre, plus ou moins, et l'allocation ordinaire pour les chemins publics—avec les bâties sus-érigées et améliorations faites.

Deuxièmement.—Le quart sud du lot numéro huit, dans le dixième rang des lots situés dans le dit canton de Barnston, à être distraite de toute la largeur du lot, et contenant cinquante acres, plus ou moins, sauf et excepté vingt-cinq acres à être déduits d'icelui, comme vendus par feu Mitchel Belknap, à un nommé Gilinan A. Pearl.

Troisièmement.—Le quart nord-est du lot numéro sept, dans le onzième rang des lots situés dans le dit canton de Barnston, contenant cinquante acres de terre, plus ou moins, avec l'allocation ordinaire pour les chemins publics—avec les bâties sus-érigées et améliorations faites.

Quatrièmement.—Cette étendue de terre à être distraite du coin nord-est du lot numéro sept, dans le onzième rang de Barnston susdit, décrit, comme suit : commençant au coin nord-est à la ligne de division nord et sud, et courant sud, vingt perches ou assez loin jusqu'à ce qu'elle couvre la ligne de la clôture de baie en servant de clôture de ligne, au sud d'un rocher de granite ; de là ouest, au centre du dit lot ; de là sur la ligne de division entre la moitié nord et sud du dit lot jusqu'au point de départ, et contenant trois acres de terre plus ou moins.

Pour être vendus au bureau du registraire de la division d'enregistrement de Coaticook, dans le village de Coaticook, dans le dit district, le VINGT-DEUXIÈME jour d'AVRIL prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le deuxième jour de juillet prochain.

G. F. BOWEN,

Bureau du Shérif, Shérif.
Sherbrooke, 16 février 1881. 617 3
[Première publication, 19 février 1880.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure du district de Bedford.

Saint-François, à savoir : } EDOUARD FORTIER,
No. 2425. } de Sprague, dans l'Etat du Connecticut, un des Etats-Unis d'Amérique, entrepreneur, es-qualité, Demandeur ; contre les terres et tenements de DENIS OUMET, ci-devant de Saint-Valerien de Milton, dans le district de Bedford, maintenant de la cité de Sherbrooke, dans le district de Saint-François, Défendeur, à savoir :

on the seventh day of June, 1875, duly registered. The said four parcels of land reserved containing fifteen acres, three rods and thirty six perches of land, and the said residue containing about one hundred and eighty two acres of land, all situate within the limits of the village of Waterville—with the hotel, barns and other buildings thereon erected and made.

To be sold at the registry office of the registration division of Sherbrooke, in the city of Sherbrooke, in the said district of Saint Francis, on the TWENTIETH day of APRIL next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the second day of May next.

G. F. BOWEN,

Sheriff's Office, Shérif.
Sherbrooke, 12th February, 1881. 612
[First published, 19th February, 1881.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

From the Circuit Court for the county of Stanstead, at Stanstead Plain.

Saint Francis, to wit : } PARDON BENNET
No. 646. } WILCOX, of the township of Stanstead, in the Stanstead circuit, farmer, Plaintiff ; against the lands and tenements of ELSIE BELKNAP, of the city of Lowell, in the State of Massachusetts, one of the United States of America, wife of Simon Cass, of the same place, and others, Defendants, to wit :

Firstly.—The north half of lot number eight, in the eleventh range of lots in the township of Barnston, in the district of Saint Francis, containing one hundred acres of land, more or less, and the usual allowance for highways—with the buildings and improvements thereon erected and made.

Secondly.—The south quarter of lot number eight, in the tenth range of lots in the said township of Barnston, to be taken off the whole width of the lot, and containing fifty acres, more or less, save and except twenty five acres to be deducted therefrom, as sold by the late Mitchel Belknap, to one Gilinan A. Pearl.

Thirdly.—The north east quarter of lot number seven, in the eleventh range of lots in the said township of Barnston, containing fifty acres of land, more or less with the usual allowance for highways—with the buildings and improvements thereon erected and made.

Fourthly.—That certain piece of land to be taken and measured off from the north east corner of lot number seven, in the eleventh range of Barnston aforesaid, described as follows : commencing at the north east corner at dividing line north and south, and running south, twenty rods or far enough to cover an old hedge fence used for a line fence south of a granite ledge ; from thence west, to the center of said lot ; from thence on dividing line between the north and south half of said lot to the place of beginning, and containing three acres of land, more or less.

To be sold at the registry office of the registration division of Coaticook, in the village of Coaticook, in said district, on the TWENTY SECOND day of APRIL next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the second day of July next.

G. F. BOWEN,

Sheriff's Office, Shérif.
Sherbrooke, 16th February, 1881. 618
[First published, 19th February, 1881.]

FIERI FACIAS.

Superior Court from the district of Bedford.

Saint Francis, to wit : } EDOUARD FORTIER,
No. 2425. } of Sprague, in the State of Connecticut, one of the United States of America, undertaker, es-qualité, Plaintiff ; against the lands and tenements of DENIS OUMET, formerly of Saint Valerien de Milton, in the district of Bedford, but now of the city of Sherbrooke, in the district of Saint Francis, Defendant, to wit :

La partie sud du lot numéro cent quatorze, et tout le lot numéro cent quinze, sur le plan du cadastre et au livre de renvoi pour le quartier Centre de la dite cité de Sherbrooke, situés au coin des rues King et Peel—avec les bâtisses sus-érigées et améliorations faites.

Pour être vendus à mon bureau, au palais de justice, dans la dite cité de Sherbrooke, le VINGTIÈME jour d'AVRIL prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le trentième jour d'avril prochain.

G. F. BOWEN,
Bureau du Shérif, Sherbrooke, 14 février 1881. Shérif. 605 3
[Première publication, 19 février 1881.]

ALIAS FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour Supérieure.

Saint-François, à savoir : } MARY E. FULLER, of
No. 713. } du canton de Stan-
stead, dans le district de Saint-François, épouse du
Révérend George Thornloe, du même lieu, et due-
ment séparée de biens, et par lui dûment autorisée
à ester en justice, et le dit George Thornloe, dans
le but de telle autorisation, et Louisa E. Fuller, du
dit canton de Stanstead, fille majeure, Demande-
resse; contre les terres et tenements de STE-
PHEN E. SMITH, de la cité de Sherbrooke, dans
le dit district, Défendeur, à savoir :

Lot numéro six cent un, sur le plan du cadastre et au livre de renvoi pour le quartier nord de la dite cité de Sherbrooke; borné en front par une rue conduisant de la rue Montréal à la rue Wolfe.

Pour être vendu en mon bureau, au palais de justice, en la dite cité de Sherbrooke, le SEPTIÈME jour de MAI prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le dixième jour de mai prochain.

G. F. BOWEN,
Bureau du Shérif, Sherbrooke, 23 février 1881. Shérif. 827 2
[Première publication, 5 mars 1881.]

Ventes par le Shérif-St. Hyacinthe

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Registrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour de Circuit—Saint-Hyacinthe.

Saint-Hyacinthe, à savoir : } LEON PLAMON.
No. 2369. } L D O N, Deman-
deur; contre TREFFLE LEDOUX, Défendeur, à
savoir :

Un terrain situé en la cité de Saint-Hyacinthe, contenant cinquante pieds de front sur quatre-vingt-deux pieds de profondeur; tenant en front à la rue Cascades, en profondeur à Léon Plamondon, d'un côté à la rue Piété, et de l'autre côté à Trefflé Cloutier—avec une maison et dépendances y érigées.

The southerly part of lot number one hundred and fourteen, and the whole of lot number one hundred and fifteen, on the cadastral plan and book of reference for the Centre ward, of the said city of Sherbrooke, situated on the corner of King and Peel streets—with the buildings and improvements thereon erected and made.

To be sold at my office, at the court house, in said city of Sherbrooke, on the TWENTIETH day of APRIL next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the thirtieth day of April next.

G. F. BOWEN,
Sheriff's Office, Sherbrooke, 14th February, 1881. Sheriff. 606
[First published, 19th February, 1881.]

ALIAS FIERI FACIAS DE TERRIS.

Superior Court.

Saint Francis, to wit : } MARY E. FULLER, of
No. 713. } the township of Stan-
stead, in the district of Saint Francis, wife of the
Reverend George Thornloe, of the same place,
and from him duly separated as to property, and
by him duly authorized for the purposes hereof to
ester en justice, and the said George Thornloe, for
the purpose of such authorization, and Louisa E.
Fuller, of the said township of Stanstead, spins-
ter, Plaintiffs; against the lands and tenements
of STEPHEN E. SMITH, of the city of Sher-
brooke, in said district, Defendant, to wit :

Lot number six hundred and one, on the cadastral plan and book of reference for the north ward of the said city of Sherbrooke; bounded in front by a street leading from Montreal street to Wolfe street.

To be sold at my office, at the court house, in said city of Sherbrooke, on the SEVENTH day of MAY next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the tenth day of May next.

G. F. BOWEN,
Sheriff's Office, Sherbrooke, 28th February, 1881. Sheriff. 828
[First published, 5th March, 1881.]

Sheriff's Sales.—St. Hyacinthe.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceeding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Circuit Court—Saint-Hyacinthe.

Saint Hyacinthe, to wit : } LEON PLAMON.
No. 2369. } L D O N, Plaintiff;
against TREFFLE LEDOUX, Defendant, to wit :

A lot of land situate in the city of Saint Hyacinthe, containing fifty feet in front by eighty two feet in depth; joining in front Cascades street, in rear Leon Plamondon, on one side Piété street, and on the other side Trefflé Cloutier—with one house and dependencies thereon erected.

Pour être vendu au bureau du shérif, en la cité de Saint-Hyacinthe, le NEUVIEME jour de MAI prochain, à DIX heures du matin. Bref rapportable le dixième jour de mai prochain.

L. TACHE, Shérif.
Bureau du Shérif, Saint-Hyacinthe, 1er mars 1881. 663 3
[Première publication, 5 mars 1881.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour de Circuit—Saint-Hyacinthe.
Saint-Hyacinthe, à savoir : } **ANDRÉ COURTE-**
No. 5381. } **MANCHE, De-**
mandeur ; contre **PIERRE MAJEUR**, Défendeur,
à savoir :

La moitié indivise d'un terrain situé au village de Saint-Denis, contenant soixante pieds de front sur cent pieds de profondeur ; tenant en front et en profondeur à deux rues, d'un côté à Louis Bacon, d'autre côté à une Dame Courtemanche, veuve Louis Dégré—avec une maison y érigée.

Pour être vendu à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Denis, le VINGT-HUITIEME jour d'AVRIL prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Bref rapportable le vingt-unième jour de mai prochain.

L. TACHE, Shérif.
Bureau du Shérif, Saint-Hyacinthe, 16 février, 1881. 665 3
[Première publication, 19 février 1881.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour de Circuit—Saint-Hyacinthe.
Saint-Hyacinthe, à savoir : } **EDMOND BONAS-**
No. 5314. } **CONI, Deman-**
deur ; contre **FRANÇOIS GUERTIN**, Défendeur,
à savoir :

1. Une terre située dans le troisième rang de la paroisse de Saint-Denis, de deux arpents de front sur vingt arpents de profondeur ; tenant en front au chemin public, en profondeur à Romuald Marchesseault, d'un côté à la terre ci-après désignée et d'autre côté à André Dragon.

2. Une autre terre située au troisième rang de la paroisse de Saint-Denis, d'un arpent et demi de front sur vingt arpents de profondeur ; tenant en front au chemin du troisième rang, en profondeur à Noël Guertin, d'un côté à la terre ci-dessus désignée, et de l'autre côté à Louis Palardis—avec les bâtisses y érigées.

Pour être vendues à la charge de la rente viagère, des prestations, obligations, réserves, constituées au profit de Dame Emélie Cloutier, de Saint-Denis, veuve de feu Jean-Baptiste Guertin, en son vivant, du même lieu, en vertu d'un acte de donation consenti par la dite Dame en faveur de Louis Georges Guertin, cultivateur, de Saint-Denis, par acte reçu à Saint-Denis, le vingt-sept mars, mil huit cent soixante et quinze, devant Mtre. A. Durocher, notaire.

Pour être vendues à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Denis, le VINGT-HUITIEME jour d'AVRIL prochain, à ONZE heures du matin. Bref rapportable le dixième jour de mai prochain.

L. TACHE, Shérif.
Bureau du Shérif, Saint-Hyacinthe, 16 février 1881. 667 3
[Première publication, 19 février 1881.]

Ventes par le Shérif—Terrebonne

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-

To be sold in the sheriff's office, in the city of Saint Hyacinthe, on the NINTH day of MAY next, at TEN o'clock in the forenoon. Writ returnable the tenth day of May next.

L. TACHE, Sheriff.
Sheriff's Office, Saint Hyacinthe, 1st March, 1881. 664
[First published, 5th March, 1881.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Circuit Court—Saint Hyacinthe.
Saint-Hyacinthe, to wit : } **ANDRÉ COURTE-**
No. 5381. } **MANCHE, Plain-**
tiff ; against **PIERRE MAJEUR**, Defendant, to wit :

The undivided half of a lot of land situate in the village of Saint Denis, containing sixty feet in front by one hundred feet in depth ; joining in front and in rear to two streets, on one side Louis Bacon, and on the other side one Dame Courtemanche, widow of Louis Dégré—with one house thereon erected.

To be sold at the church door of the parish of Saint Denis, the TWENTY EIGHTH day of APRIL next, at TEN o'clock in the forenoon. Writ returnable the twenty first day of May next.

L. TACHE, Sheriff.
Sheriff's Office, Saint Hyacinthe, 16th February, 1881. 666
[First published, 19th February, 1881.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Circuit Court—Saint Hyacinthe.
Saint Hyacinthe, to wit : } **EDMOND BONAS-**
No. 5314. } **CONI, Plaintiff ;**
against **FRANÇOIS GUERTIN**, Defendant, to wit :

1. A land situate in the third range of the parish of Saint Denis, of two arpents in front by twenty arpents in depth ; joining in front the public road, in rear Romuald Marchesseault, on one side the land hereinafter described, and on the other side André Dragon.

2. One other land situate in the third range of the parish of Saint Denis, of one arpent and one half in front by twenty arpents in depth ; joining in front the road of the third range, in rear Noël Guertin, on one side the land hereabove described and on the other side Louis Palardis—with the buildings thereon erected.

To be sold subject to the life rente, annuities, obligations and reservations in favor of Mrs. Emilie Cloutier, of Saint Denis, widow of the late Jean Baptiste Guertin, in his lifetime, of the same place, in a deed of gift by the said Mrs. Guertin, to Louis George Guertin, yeoman, of Saint Denis, received by Mr. A. Durocher, notary, at Saint Denis, the twenty seventh March, eighteen hundred and seventy five.

To be sold at the church door of the parish of Saint Denis, the TWENTY EIGHTH day of APRIL next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. Writ returnable the tenth of May next.

L. TACHÉ, Sheriff.
Sheriff's Office, Saint Hyacinthe, 16th February, 1881. 668
[First published, 19th February, 1881.]

Sheriff's Sales—Terrebonne.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known

Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du sousigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour Supérieure—District de Montréal.

Canada, } CHARLES KING,
Province de Québec, } écuyer, Demandeur;
Sainte-Scholastique, } vs. LA COMPAGNIE DU
à savoir: No. 1067. } CHEMIN DE FER DES
LAURENTIDES, Défenderesse.

Les immeubles et dépendances mentionnés et décrits dans la cédule marquée A, annexée au dit bref.

Tout le chemin de fer appelé "Le chemin de fer des Laurentides," depuis son terminus à Sainte-Thérèse de Blainville, comté et district de Terrebonne, dans la dite province de Québec, jusqu'à son terminus actuel dans la paroisse de Saint-Lin, comté de L'Assomption, district de Joliette, dans la dite province de Québec, les deux terminus inclusivement, et toute chose appartenant au dit chemin de fer, stations et bâtisses dessus érigées, comprenant tout le matériel roulant et toutes dépendances et accessoires appartenant au dit chemin de fer, savoir:

A Sainte-Thérèse, dans le district de Terrebonne, toute la partie du dit chemin de fer située dans les limites du district de Terrebonne, la locomotive et tender "J. H. Pangman No. 1," un char de première classe "Laurentides," un char de deuxième classe et bagage "Q. M. O. & O. R. R. No. 14," un *box car* "No. 1, chemin des Laurentides."

A Sainte-Anne des Plaines, dans le dit district de Terrebonne, un *hand car* et outils de *track man*, la station de Sainte-Anne des Plaines, et le matériel appartenant au dit chemin de fer.

A La Plaine, comté de L'Assomption, district de Joliette, la station de La Plaine, avec le matériel appartenant au dit chemin de fer.

A Saint-Lin, comté de L'Assomption, district de Joliette, un *box car* No. 2, compagnie des Laurentides, un *platform* (char), une charue à neige et *scraper* L. & K. R. R., un *hand car*, deux *Laureys*, la station de Saint Lin, avec le matériel appartenant au dit chemin de fer, la *shed* de la locomotive, la table tournante, une *shed* à bois et autres bâtisses appartenant au dit chemin de fer, trois paires de roues (*car wheels*), un lot de *fish plates* pour le dit chemin de fer, un lot de *ties*, environ deux milles, le tout comme appartenant à la dite Défenderesse et comme faisant partie du dit chemin de fer des Laurentides.

Pour être vendu à la porte de l'église de la paroisse de Sainte-Anne des Plaines, comté et district de Terrebonne, JEUDI, le VINGT ET UNIÈME jour d'AVRIL prochain, à MIDI. Le dit bref rapportable le premier jour de juin prochain.

Z. ROUSSILLE,

Bureau du Shérif, } Shérif.
Sainte-Scholastique, 16 février 1881. } 639 3
[Première publication, 19 février 1881.]

Ventes par le Shérif—Trois-Rivières

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas, toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'ar-

according to law; all oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas* are required to be filed with the under signed, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the writ.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Superior Court.—District of Montreal.

Canada, } CHARLES KING,
Province of Quebec, } Esquire, Plain-
Sainte Scholastique, to wit: } tiff; vs. THE LAU-
No. 1067. } RENTIDES RAIL-
WAY COMPANY, Defendant.

The immovables and dependencies mentioned and described in the schedule marked A, annexed to the said writ.

All that railway called the Laurentides Railway, from its terminus at Sainte Thérèse de Blainville, county and district of Terrebonne, in the said province of Quebec, to its actual terminus in the parish of Saint-Lin, county of l'Assomption, district of Joliette, in the said province of Quebec, both these termini included, and all the things belonging to the said railway, stations and buildings thereon erected, comprising all the rolling stock and all the dependencies and accessories belonging to the said railway, to wit:

At Sainte Therese, in the district of Terrebonne, all that part of the said railway situate within the limits of the district of Terrebonne, the locomotive and tender "J. H. Pangman No. 1," a first class car "Laurentides," a second class and baggage car, "Q. M. O. & O. R. R. No. 14," a box car "No. 1, Laurentides Railway."

At Sainte Anne des Plaines, in the said district of Terrebonne, a hand car and trackman's tools, the station of Sainte Anne des Plaines, and the material belonging to the railway.

At La Plaine, county of l'Assomption, district of Joliette, the station of La Plaine, with the material belonging to the said railway.

At Saint Lin, county of l'Assomption, district of Joliette, a box car No. 2, of the Laurentides Company, a platform car, a snow plough and scraper L. & K. R. R., a hand-car, two Laureys, the station of Saint Lin, with the material belonging to the said railway, the locomotive shed, the turn-table, a wood shed and other buildings belonging to the said railway, three pairs of car wheels, a lot of fish plates for the said railway, a lot of ties, about two thousand, the whole as belonging to the said defendant and as forming part of the said Laurentides Railway.

To be sold at the church door of the parish of Sainte Anne des Plaines, county and district of Terrebonne, on THURSDAY, the TWENTY FIRST day of APRIL next, at NOON. Said writ returnable the first day of June next.

Z. ROUSSILLE,

Sheriff's Office, } Sheriff.
Sainte Scholastique, 16th February, 1881. }
[First published, 19th February, 1881.] } 640

Sheriff's Sales—Three Rivers.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the under mentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower

ticle 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du sousigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS DE BONIS ET TERRIS.

Cour Supérieure.—District des Trois-Rivières.
Trois-Rivières, à savoir : } **H**ENRY M. BALCER,
No. 182. } Hécuyer, juge de
paix et marchand, de la cité des Trois-Rivières,
Demandeur; contre JAMES SHORTIS, écuyer,
du même lieu, Défendeur.

Une terre située en la paroisse de Saint-Maurice, dans le rang vulgairement appelé "Rang des Chenaux," contenant six cent trente-cinq arpents en superficie, connue et distinguée aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre d'enregistrement du comté de Champlain, par les numéros cinq cent vingt-deux (522) et cinq cent vingt-trois (523)—avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. A la charge par l'acquéreur adjudicataire de payer à Alexandre Oman, bourgeois, demeurant actuellement à l'endroit appelé "Les Piles," une rente viagère de cent cinquante piastres courant payable en trois termes, de cinquante piastres courant, chacun, le cinq des mois de mai, septembre et janvier de chaque année, en vertu d'un acte d'accord passé entre le dit Alexandre Oman, d'une part, et Richard Oman et Joseph Oman, de l'autre part, en date du cinq mai mil huit cent soixante et treize, devant M^{re} L. A. Camirand, notaire.

Pour être vendue à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Maurice, le TREIZIÈME jour de JUIN prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le vingtième jour de juin prochain.

SEVERE DUMOULIN,

Bureau du Shérif, Shérif.
Trois-Rivières, 6 avril 1881. 1389
[Première publication, 9 avril 1881.]

VENDITIONI EXPONAS.

Cour de Circuit.—District des Trois-Rivières.
Trois-Rivières, à savoir : } **D**AME ANASTASIE
No. 48. } CARPENTIER, de
la paroisse de Champlain, veuve de feu Edouard
Alphé Thibodeau, Demanderesse; contre JOHN
BUNDONCK et HENRY BUNDONCK, tous deux
cultivateurs, de la paroisse de Saint-Luc, Défendeurs.

Comme appartenant indivis à John et Henry Bundonck :

Une terre située en la paroisse de Saint-Luc, au premier rang du fief Hertel, seigneurie de Champlain, de deux arpents de front sur cinquante arpents de profondeur; prenant son front au cordon des terres de la paroisse de Champlain, se terminant en profondeur à la rivière Champlain; joignant au nord-est Honoré Dessureau, au sud-ouest François Charelle d'Orvilliers — sans bâtisses. Le dit immeuble est connu et distingué aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre d'enregistrement du comté de Champlain, pour la dite paroisse de Saint-Luc, par le numéro quatre-vingt-trois.

Pour être vendue à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Luc, le CINQUIÈME jour de MAI prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le cinquième jour de mai prochain.

SEVERE DUMOULIN,

Bureau du Shérif, Shérif.
Trois-Rivières, 26 mars 1881. 1241
[Première publication, 2 avril 1881.]

Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler afin de distraire, afin de charge, or other oppositions* to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS DE BONIS ET TERRIS.

Superior Court.—District of Three Rivers.
Three Rivers, to wit : } **H**ENRY M. BALCER,
No. 182. } Esquire, justice of the
peace and merchant, of the city of Three Rivers,
Plaintiff; against JAMES SHORTIS, esquire, of
the same place, Defendant.

A land situate in the parish of Saint Maurice, in the range commonly called *Rang des Chenaux*, containing six hundred and thirty five arpents in superficies, known and designated on the official plan and book of reference of the registration cadastre of the county of Champlain, as numbers five hundred and twenty two (522) and five hundred and twenty three (523)—with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies. Subject to the charge upon the purchaser of paying to Alexandre Oman, gentleman, residing actually at the place called "The Piles" a life rent of one hundred and fifty dollars currency, in three instalments, of fifty dollars each, on the fifth of the month of May, September and January of every year, under a deed of settlement passed between the said Alexandre Oman, of the one part, and Richard Oman and Joseph Oman, of the other part, dated the fifth of May, one thousand eight hundred and seventy three, before M^{re} L. A. Camirand, notary.

To be sold at the church door of the parish of Saint Maurice, on the THIRTEENTH day of JUNE next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable on the twentieth day of June next.

SEVERE DUMOULIN,

Sheriff's Office, Sheriff.
Three Rivers, 6th April, 1881. 1390
[First published, 9th April, 1881.]

VENDITIONI EXPONAS.

Circuit Court.—District of Three Rivers.
Three Rivers, to wit : } **D**AME ANASTASIE
No. 48. } CARPENTIER, of the
parish of Champlain, widow of the late Edouard
Alphé Thibodeau, Plaintiff; against JOHN BUN-
DONCK and HENRY BUNDONCK, both farmers, of
the parish of Saint Luc, Defendants.

As belonging undividedly to John and Henry Bundonck :

A land situate in the parish of Saint Luc, in the first range of the fief Hertel, seigniorie Champlain, of two arpents in front by fifty arpents in depth; bounded in front by the division line of lands of the parish of Champlain, ending in rear at the river Champlain; bounded on the north east by Honoré Dessureau, and on the south west by François Charelle d'Orvilliers—without buildings. Said immovable is known and designated on the official plan and book of reference of the registration cadastre of the county of Champlain, for the said parish of Saint Luc, as number eighty three.

To be sold at the church door of the parish of Saint-Luc, on the FIFTH day of MAY next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable on the fifth day of May next.

SEVERE DUMOULIN,

Sheriff's Office, Sheriff.
Three Rivers, 26th March, 1881. 1242
[First published, 2nd April, 1881.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour de Circuit—District des Trois-Rivières.
Trois-Rivières, à savoir : } **ARMAND EDMOND**
No. 988. } **GERVAIS**, écuyer,
et **ELZEAR GERIN**, écuyer, tous deux avocats, de
la cité des Trois-Rivières, et y pratiquant comme
tels en société sous les nom et raison de "Gervais
& Gerin," Demandeurs; vs. **GEORGE EZEKIEL**
HART, écuyer, notaire, de la dite cité, Défendeur.

1. Un cinquième indivis d'un immeuble de forme irrégulière, situé dans les limites de la cité des Trois-Rivières, et communément appelé le "Passage ou Fonds de Veau," de la contenance d'environ cent quarante acres, plus ou moins; borné comme suit, savoir: en front à la rivière Saint-Maurice, d'un côté au nord par le coteau appelé "Cap Corneille," d'un autre côté au sud-ouest par une propriété appartenant autrefois à Henry Dranan, et d'un autre côté vers le sud-est par la propriété possédée ci-devant par William Kent ou ses représentants—avec une maison et autres bâties dessus construites, circonstances et dépendances. Le dit immeuble est connu et distingué aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre d'enregistrement de la cité des Trois-Rivières, par le numéro onze cent vingt (1120).

2. Un emplacement situé en la cité des Trois-Rivières, sur le côté nord-est de la rue du Platon—avec une maison et autres dépendances dessus construites, circonstances et dépendances. Le dit immeuble est connu et distingué aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre d'enregistrement de la cité des Trois-Rivières, par le numéro sept cent trente-cinq (735).

Pour être vendus au bureau du shérif du district des Trois-Rivières, dans le palais de justice, en la cité des Trois-Rivières, le SEPTIEME jour de MAI prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le seizième jour de mai prochain.

SEVERE DUMOULIN,

Bureau du Shérif, Shérif.
Trois-Rivières, 1er mars 1881. 809 2
[Première publication, 5 mars 1881.]

FIERI FACIAS DE BONIS ET TERRIS.

Cour Supérieure—District de Québec.
Trois-Rivières, à savoir : } **A BANQUE UNION**
No. 2079. } **DU BAS-CANADA**,
corps politique et dûment incorporé, ayant son principal bureau d'affaires en la cité de Québec, Demanderesse; contre **ROBERT SCOTT**, de Sainte-Angele de Laval, Défendeur, et **Robert Scott**, de Sainte-Angele de Laval, commerçant, Demandeur en garantie, vs. **James Shortis**, de la cité des Trois-Rivières, Défendeur en garantie.

Comme appartenant au dit défendeur en garantie.

1. Un lot de terre situé en la paroisse de Sainte-Angele de Laval, numéro cent trois (103), des plan et livre de renvoi officiels du cadastre d'enregistrement du comté de Nicolet, pour la dite paroisse de Sainte-Angele de Laval, de figure triangulaire, contenant un arpent et trente-deux perches en superficie; borné en front à l'est par le chemin du Roi, d'un côté au nord-est par les numéros 101 et 102, et de l'autre côté au sud-ouest par le numéro 149—avec deux maisons et autres bâties dessus construites, circonstances et dépendances.

2. Une terre située en la paroisse de Sainte-Angele de Laval, étant de forme irrégulière, ayant trois arpents de largeur sur quarante arpents de profondeur, formant, déduction faite du numéro 103 ci dessus désigné, et du numéro 93, appartenant à Narcisse Laneville, et du numéro 149, appartenant au Grand-Tronc, cent huit arpents en superficie; bornée en front au nord-ouest par le fleuve Saint-Laurent et le chemin du Roi, en profondeur au sud-est par les numéros 156 et 157, d'un côté au nord-est par les numéros 86, 101, 103 et 157, de l'autre côté au sud-ouest par les numéros 88, 92, 93 et 149, la dite terre étant connue et

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Circuit Court—District of Three Rivers.
Three Rivers, to wit : } **ARMAND EDMOND**
No. 988. } **GERVAIS**, esquire,
and **ELZEAR GERIN**, esquire, both advocates, of the city of Three Rivers, and practising there as such in partnership under the style and firm of Gervais & Gerin, Plaintiffs; vs. **GEORGE EZEKIEL HART**, esquire, notary, of the said city, Defendant.

1. One undivided fifth of an immovable of irregular outline, situate within the limits of the city of Three Rivers, and commonly called *Passage ou Fonds de Veau*, containing about one hundred and forty acres, more or less; bounded as follows, to wit: in front by the river Saint Maurice, on one side to the north by the hill called *Cap Corneille*, on another side to the south west by a property belonging formerly to Henry Dranan, and on another side to the south east by the property formerly held by William Kent or his representatives—with a house thereon erected, circumstances and dependencies. Which immovable is known and designated on the official plan and book of reference of the registration cadastre of the city of Three Rivers, as number eleven hundred and twenty (1120).

2. A lot situate in the city of Three Rivers, on the north east side of Platon street—with a house and other dependencies thereon erected, circumstances and dependencies. The said immovable is known and designated on the official plan and book of reference to the registration cadastre of the city of Three Rivers, as number seven hundred and thirty five (735).

To be sold in the office of the sheriff of the district of Three Rivers, in the courthouse, in the city of Three Rivers, on the SEVENTH day of MAY next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the sixteenth day of May next.

SEVERE DUMOULIN,

Sheriff's Office, Sheriff.
Three Rivers, 1st March, 1881. 810
[First published, 5th March, 1881.]

FIERI FACIAS DE BONIS ET TERRIS.

Superior Court—District of Quebec.
Three Rivers, to wit : } **THE UNION BANK OF**
No. 2079. } **LOWER CANADA**, a
body politic and duly incorporated, having its principal place of business in the city of Quebec, Plaintiff; against **ROBERT SCOTT**, of Saint Angele de Laval, Defendant, and **Robert Scott**, of Sainte Angele de Laval, trader, Plaintiff in warranty, vs. **James Shortis**, of the city of Three Rivers, Defendant in warranty.

As belonging to the said defendant in warranty.

1. A lot of land situate in the parish of Sainte Angele de Laval, number one hundred and three (103), on the official plan and book of reference of the registration cadastre of the county of Nicolet, for the said parish of Sainte Angele de Laval, of triangular shape, containing one arpent and thirty two perches in superficies; bounded in front to the east by the King's highway, on one side to the north east by numbers 101 and 102, and on the other side to the south west by number 149—with two houses and outbuildings thereon erected, circumstances and dependencies.

2. A land situate in the parish of Sainte Angele de Laval, being of irregular outline, measuring three arpents in width by forty arpents in depth, forming, deduction made of number 103 above described, and of number 93, belonging to Narcisse Laneville, and of number 149, belonging to the Grand Trunk, one hundred and eight arpents in superficies; bounded in front to the north west by the river Saint Lawrence and the King's highway, in rear to the south east by numbers 156 and 157, on one side to the north east by numbers 86, 101, 103 and 157, and on the other side to the south west by Nos. 88, 92, 93 and 149, said land

désignée aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre d'enregistrement du comté de Nicolet, sous le numéro quatre-vingt-sept (87).

Pour être vendus à la porte de l'église de la paroisse de Sainte-Angele de Laval, le DIX-HUITIEME jour de MAI prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le vingt-et-unième jour de mai prochain.

SEVERE DUMOULIN,
Bureau du Shérif, Shérif.
Trois-Rivières, 1er mars 1881. 811 2
[Première publication, 5 mars 1881.]

Avis du Gouvernement.

(Adjs. 4867, 4869, 4870, 4871, 4872.)

AVIS PUBLIC

Est par le présent donné, en conformité de l'Acte 41 et 42 Vict., ch. 5, que, deux mois après la date de la dernière publication du présent avis, laquelle se fera deux fois dans la *Gazette Officielle de Québec*, le Commissaire des Terres de la Couronne annulera les ventes et permis d'occupation des terres publiques dont suit une liste :

Canton Warwick.
(9e rang.)

$\frac{1}{2}$ Nord-Est du lot No. 6.
 $\frac{1}{2}$ Sud-Ouest du lot No. 6.

Canton Weedon.
(9e rang.)

Lot No. 24.

Canton Stanbridge.
(3e rang.)

$\frac{1}{2}$ Nord du $\frac{1}{2}$ Nord-Ouest du lot No. 6.
 $\frac{1}{2}$ Sud du $\frac{1}{2}$ Nord-Ouest du lot No. 6.

Canton Brompton.
(5e rang.)

Lot No. 2.

(8e rang.)

Lot No. 14.

Canton Magog.
(20e rang.)

La partie centre de la partie Nord du lot No. 1.

Canton Ponsonby.
(1er rang.)

Lots Nos. 35 et 36.

Canton Stratford.
(5e rang S. O.)

Lots Nos. 6 et 7.

Lot No. 8.

(6e rang S. O.)

Lot No. 1.

E. E. TACHÉ,

Asst. Commissaire.

Département des Terres de la Couronne,
Québec, 8 avril 1881.

1435

Demandes au Parlement.

Avis est par le présent donné que *The Montreal Island Railway Company* s'adressera à la Législature de cette province, à sa prochaine session, pour obtenir le pouvoir de prolonger sa ligne de chemin de fer à Saint-Eustache, d'un côté, et à L'Assomption, de l'autre.

Montréal, 7 avril 1881.

142

Avis public est par le présent donné qu'une demande sera faite à la Législature de Québec, à sa prochaine session, pour obtenir un acte incorporant "The Montreal Amateur Athletic Association."

R. D. MCGIBBON,
Procureur des pétitionnaires.

Montréal, 7 avril 1881.

1417

being known and designated on the official plan and book of reference of the registration cadastre of the county of Nicolet, as number eighty seven (87).

To be sold at the church door of the parish of Sainte Angele de Laval, on the EIGHTEENTH day of MAY next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the twenty first day of May next.

SEVERE DUMOULIN,
Sheriff's Office, Sheriff.
Three Rivers, 1st March, 1881. 812
[First published, 5th March, 1881.]

Government Notices.

(Adjs. 4867, 4869, 4870, 4871, 4872.)

PUBLIC NOTICE

Is hereby given, in conformity with the Act 41 and 42 Vict., ch. 5, that two months after the last publication of this notice, which will appear twice in the *Quebec Official Gazette*, the Commissioner of Crown Lands will cancel the sales and locations of the public lands mentioned in the following list :

Township Warwick.
(9th range.)

North East $\frac{1}{2}$ of lot No. 6.
South West $\frac{1}{2}$ of lot No. 6.

Township Weedon.
(9th range.)

Lot No. 24.

Township Stanbridge.
(3rd range.)

North $\frac{1}{2}$ of North West $\frac{1}{2}$ of lot No. 6.
South $\frac{1}{2}$ of North West $\frac{1}{2}$ of lot No. 6.

Township Brompton.
(5th range.)

Lot No. 2.

(8th range.)

Lot No. 14.

Township Magog.
(20th range.)

Centre part of North part of lot No. 1.

Township Ponsonby.
(1st range.)

Lots Nos. 35 and 36.

Township Stratford.
(5th range S. W.)

Lots Nos. 6 and 7.

Lot No. 8.

(6th range S. W.)

Lot No. 1.

E. E. TACHÉ,

Asst. Commissioner.

Department of Crown Lands,
Quebec, 8th April, 1881.

1436

Applications to Parliament.

Notice is given that the Montreal Island Railway Company will apply, at the next session of the Legislature of this province, for power to extend its railway to Saint Eustache on one side, and L'Assomption on the other.

Montreal, 7th April, 1881.

1425

Public notice is hereby given that application will be made to the Legislature of the Province of Quebec, at its next session, for an act to incorporate "The Montreal Amateur Athletic Association."

R. D. MCGIBBON,
Solicitor for applicants.

Montreal, 7th April, 1881.

1418

Avis public est par le présent donné que la compagnie du chemin de fer de Saint-Jean à Sorel, s'adressera à la Législature de Québec, pendant sa prochaine session, pour obtenir un amendement à son acte d'incorporation lui permettant de changer le tracé de son chemin dans son parcours à travers les comtés de Saint-Jean, Iberville, Chambly, Rouville, Verchères, Saint-Hyacinthe et Richelieu.

E. R. SMITH,
Secrétaire.
1423

Saint-Jean, 1er avril 1881.

AVIS PUBLIC

Est par le présent donné que demande sera faite à la Législature de Québec, à sa prochaine session, pour la passation d'un acte confirmant le droit de propriété de Jean Olivier Chèvrefils, bourgeois, de la paroisse de Sainte-Anne de Bellevue, aux lots connus et désignés aux plan et livre de renvoi officiels de la dite paroisse de Sainte-Anne de Bellevue ou Sainte-Anne du Bout de l'Isle, dans le comté de Jacques-Cartier, sous les numéros officiels (104) cent quatre, (105) cent cinq et (110) cent dix.

LACOSTE, GLOBENSKY & BISAILLON,
Avocats et procureurs du Requéant.
Montréal, 6 avril 1881. 1413

Avis est par le présent donné qu'une demande sera faite à la Législature de la Province de Québec, durant sa prochaine session, afin d'obtenir la passation d'un acte intitulé : Acte pour incorporer "La compagnie du chemin à lisses élevé de la Côte La Montagne, Québec," pour le transport des piétons et des voitures, et autres fins.

R. PAMPHILE VALLÉE,
Solliciteur pour les requérants.
Québec, 7 avril 1881. 1431

AVIS PUBLIC

Est par les présentes donné qu'application sera faite à la Législature de la Province de Québec, à sa prochaine session, pour la passation d'un acte autorisant la majorité des actionnaires de la Société de Construction "La Nationale," de Sherbrooke, présents en assemblée spéciale, de liquider les affaires de la dite société, et pour d'autres fins.

(Par ordre,) C. GELINAS,
Secrétaire-trésorier de la dite société.
Sherbrooke, 5 avril 1881. 1395

Avis Divers.

District de Montréal. } Cour Supérieure.

Dame Flavie Gougeon, de la cité et du district de Montréal, épouse de Benjamin Ethier, navigateur, du même lieu, dûment autorisée à ester en justice, Demanderesse;

vs.

Le dit Benjamin Ethier, Défendeur.

Une action en séparation de biens a été prise en cette cause.

ROY & BOUTILLIER,
Avocats de la Demanderesse.
Montréal, 7 avril 1881. 1391

État détaillé de toutes les dépenses d'élection encourues par Joseph Robillard, écuyer, comme candidat à l'élection qui a eu lieu le trente de décembre dernier, dans le district électoral de Berthier, et payées par Daniel McKercher, tailleur, de la ville de Berthier, son agent, savoir :

(EXTRAIT.)

Dépenses pour charretiers.....\$ 42 00
Transport des orateurs..... 39 25

Public notice is hereby given that the Saint Johns and Sorel railway Company will apply to the Legislature of Quebec, at its next session, to obtain an amendment to their Act of incorporation permitting them to change the line of their road passing through the counties of Saint Johns, Iberville, Chambly, Rouville, Verchères, Saint Hyacinthe and Richelieu.

E. R. SMITH,
Secretary.
1424

Saint Johns, 1st April, 1881.

PUBLIC NOTICE

Is hereby given that application shall be made to the Quebec Legislature, at its next session, for the passing of an act confirming the rights of ownership of Jean Olivier Chèvrefils, of the parish of Sainte Anne de Bellevue, gentleman, in the lots of land known and designated on the official plan and in the book of reference of the said parish of Sainte Anne de Bellevue or Sainte Anne du Bout de l'Isle, in the county of Jacques Cartier, under the official numbers (104) one hundred and four, (105) one hundred and five and (110) one hundred and ten.

LACOSTE, GLOBENSKY & BISAILLON,
Attorneys and solicitors for Petitioner.
Montreal, 6th April, 1881. 1414

Notice is hereby given that application will be made to the Legislature of the Province of Quebec, at its next session, for an act intituled : Act to incorporate the "Mountain Hill Elevator Railway Company, Quebec," for the conveyance of passenger and vehicles, and for other purposes.

R. PAMPHILE VALLÉE,
Solicitor for petitioners.
Quebec, 7th April, 1881. 1432

PUBLIC NOTICE

Is hereby given that application will be made at the next session of the Legislature of the Province of Quebec, for the passage of an act to authorize the majority of the shareholders of La Société de Construction "La Nationale," of Sherbrooke, present at a special meeting, to liquidate the business of the said society, and for other purposes.

(By order,) C. GELINAS,
Secretary treasurer of the said society.
Sherbrooke, 5th April, 1881. 1396

Miscellaneous Notices.

District of Montreal. } Superior Court.

Dame Flavie Gougeon, of the city and district of Montreal, wife of Benjamin Ethier, mariner, of the same place, duly authorized to appear in judicial proceedings, Plaintiff;

vs.

The said Benjamin Ethier, Defendant.

An action for separation as to property has been instituted in this cause.

ROY & BOUTILLIER,
Attorneys for Plaintiff.
Montreal, 7th April, 1881. 1392

DETAILED statement of the total election expenses incurred by Joseph Robillard, esquire, as election candidate at the election which took place on the thirtieth of December last, in the electoral district of Berthier, and paid by Daniel McKercher, tailor, of the town of Berthier, his agent, to wit :

(EXTRACT.)

Expense for carters.....\$ 42 00
Conveyance of speakers..... 39 25

Dépenses pour orateurs.....	42 41
Dépenses pour télégrammes.....	13 74
Comptes d'hôtels.....	26 75
A Adolphe Chalut, services professionnels..	30 50
Aux orateurs S. E. McConville et S. C. Charland	10 05
A J. A. Malo, aviseur légal.....	8 00
Pour impressions.....	25 00

\$237 70

Dépenses encourues par le candidat Joseph Robillard personnellement, et frais de voyage des orateurs, et payées par lui... 75 30

Total.....\$313 00
(Signé), DANIEL McKERCHER, Agent,
" JOSEPH ROBILLARD.

Vraie copie,
B. E. PELLAND,
Officier-rapporteur. 1421

Avis de Faillite

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMEND. - MENTS

Canada, }
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Montréal.

Dans l'affaire de F. Lionel Gardiner, commerçant, de la société Bossange & Gardiner, de la cité de Montréal, failli.

Jeudi, le cinquième jour de mai prochain, le soussigné s'adressera à la dite cour pour obtenir une décharge en vertu du dit acte.

FRANCIS LIONEL GARDINER,
Par son procureur,

1433 NETERVILLE DRISCOLL.

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMEND. - MENTS

Dans l'affaire de Racette & Larivière, marchands, de Montréal, faillis.

Un dernier bordereau de dividende a été préparé dans cette affaire et restera ouvert aux oppositions jusqu'à jeudi, le vingt-huitième jour d'avril courant, après lequel jour le dividende sera payé.

J. E. BRAIS,
Syndic.
1411

Montréal, 7 avril 1881.

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMEND. - MENTS

Province de Québec, }
District de Montréal, } *Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de Joseph Lévesque, de Montréal, boucher, failli.

Le failli sus nommé fera application à cette cour le onzième jour de mai prochain, pour sa décharge sous le dit acte.

JOSEPH LEVESQUE,
Par ETHIER & PELLETIER,
Ses procureurs *ad litem*.

Montréal, 6 avril 1881. 1357

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMEND. - MENTS

Dans l'affaire de Emilien Vannier, de la ville de Montréal, failli.

Les créanciers du failli en cette affaire sont notifiés de s'assembler à mon bureau, numéro vingt-sept, rue Saint-Vincent, Montréal, mercredi, le vingtième jour d'avril courant, à midi, pour prendre en considération la décharge du failli.

F. X. COCHUE,
Syndic.
1427

Montréal, 7 avril 1881.

Expenses of speakers.....	42 41
Expenses of telegrams.....	13 74
Hotel charges.....	26 75
Paid Adolphe Chalut, professional services..	30 50
To the speakers S. E. McConville and S. C. Charland	10 05
To T. A. Malo, legal adviser.....	8 00
For printing.....	25 00

\$237 70

Expenses incurred by the candidate Joseph Robillard personally, and travelling expenses of speakers, and paid by him. 75 30

Total.....\$313 00
(Signed) DANIEL McKERCHER, Agent,
" JOSEPH ROBILLARD.

A true copy,
B. E. PELLAND,
Returning Officer. 1422

Bankrupt Notices.

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

Canada, }
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Montreal.

In the matter of F. Lionel Gardiner, trader, of the firm of Bossange & Gardiner, of the city of Montreal, an Insolvent.

On Thursday, the fifth day of May next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said act.

FRANCIS LIONEL GARDINER,
By his attorney,

1434 NETERVILLE DRISCOLL.

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Racette & Larivière, merchants, of the city of Montreal, Insolvents.

A final dividend has been prepared in the above matter, open to objections until Thursday, the twenty eighth day of April instant, after which the dividend will be paid.

J. E. BRAIS,
Assignee.
1412

Montreal, 7th April, 1881.

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

Province of Quebec, }
District of Montreal, } *Superior Court.*

In the matter of Joseph Levesque, of Montreal, butcher, an Insolvent.

On the eleventh day of May next, the insolvent will apply to the said court for his discharge under the said act.

JOSEPH LEVESQUE,
By ETHIER & PELLETIER,
His attorneys *ad litem*.

Montreal, 6th April, 1881. 1357

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Emilien Vannier, of the town of Montreal, an Insolvent.

The creditors of the insolvent in this matter are notified to meet at my office, number twenty seven, Saint Vincent street, Montreal, on Wednesday, the twentieth day of April instant, at noon, to take into consideration the discharge of the insolvent.

F. X. COCHUE,
Assignee.
1428

Montreal, 7th April, 1881.

Règles de Cour.

Canada, }
Province de Québec, } *Dans la Cour Supérieure.*
District de Québec. } No. 851.
Frederick A. Andrews *et al.*, Demandeurs;

vs.
Siméon Fortin, Défendeur.

Avis public est par le présent donné, en vertu des dispositions de l'article 768 du Code de Procédure Civile du Bas-Canada, que, mercredi, le vingt-septième jour d'avril prochain, à dix heures de l'avant-midi ou aussitôt possible après cette heure, au palais de justice, en la cité de Québec, en la chambre des juges de la Cour Supérieure, les dits Frederick A. Andrews *et al.*, demandeurs, en cette cause, s'adresseront à l'un des Honorables Juges de la dite Cour Supérieure, pour la nomination d'une personne compétente et convenable comme curateur aux biens-meubles et immeubles du dit Siméon Fortin, défendeur en cette cause, lequel a fait et déposé au bureau du protonotaire de la dite cour un état assermenté des dits biens, et aussi une liste de ses créanciers et leurs réclamations, ensemble avec une déclaration qu'il est prêt à abandonner sa propriété pour le bénéfice de ses créanciers, le tout tel que requis par le Code.

Tous les créanciers du dit Siméon Fortin, sont par le présent notifiés d'y être présents et d'y faire au dit Honorable Juge tels représentations ou états d'affaires qu'il jugeront à propos de faire.

Donné à Québec, ce dix-neuvième jour de mars 1881.

ANDREWS, CARON, ANDREWS &
FITZPATRICK,
1407 Procureurs des Demandeurs.

Province et district de Québec. } *Cour Supérieure.*
Le deux avril mil huit cent quatre-vingt-un.
PRÉSENT :—L'Honorable Juge L. B. CARON.
Louis Bourget, de la cité de Québec, marchand,
Demandeur;

vs.
Arthur Blanchard et Eugène Blanchard, tous deux de la cité de Québec, hôteliers et restaurateurs, et comme tels faisant affaires en la cité de Québec, en société, sous le nom de A. & E. Blanchard, Défendeurs.

Vu la requête en cette cause et la déclaration de l'insolvabilité des défendeurs, il est ordonné que les créanciers des défendeurs produisent en cette cause leurs réclamations sous quinze jours de la première publication du présent ordre, lequel sera publié deux fois dans les langues anglaise et française dans la *Gazette Officielle de Québec*.

Vraie copie,
1409 J. B. R. DUFRESNE,
Dép. P. C. S.

Ventes d'immeubles en vertu des Actes concernant la Faillite.

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDMENTS.

Dans l'affaire de Bard P. Paige, de la cité de Montréal, manufacturier et commerçant, y faisant affaires comme tel sous les nom et raison de E. & B. P. Paige, failli.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que l'immeuble ci-après décrit appartenant à la succession du dit failli, sera vendu aux temps et lieux mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des

Rules of Court.

Canada, }
Province of Québec, } *In the Superior Court.*
District of Québec } No. 851.
Frederick A. Andrews *et al.*, Plaintiffs;

vs.
Siméon Fortin, Defendant.

Public notice is hereby given in pursuance of the provisions of article 768 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, that at the hour of ten in the forenoon, of Wednesday, the twenty seventh day of April next, or as soon after that hour as may be at the court house, at the city of Quebec, at the chambers of the judge of the Superior Court, the said Frederick A. Andrews *et al.*, Plaintiff, in this cause, will apply to one of the Honorable the Justice of the said Superior Court, for the appointment of a fit and proper person to be curator to the property, real and personal of the said Siméon Fortin, defendant in this cause, who has made and filed in the office of the protonotary of the said court, a statement under oath of the same, and also of his creditors and their claims, together with a declaration that he is willing to abandon his property for the benefit of his creditors, the whole as by the said Code required.

And all persons, creditors of the said Siméon Fortin, are hereby notified then and there to attend to make to the said Honorable Judge such representation or statement in the premises as they may see fit to make.

Given at Quebec, this nineteenth day of March, 1881.

ANDREWS, CARON, ANDREWS &
FITZPATRICK,
1408 Attorneys for Plaintiffs.

Province and district of Quebec. } *In the Superior Court.*
On the second April, eighteen hundred and eighty one.

PRESENT :—The Honorable L. B. CARON.
Louis Bourget, of the city of Quebec, merchant,
Plaintiff;

vs.
Arthur Blanchard and Eugene Blanchard, both of the city of Quebec, hotel and restaurant keeper, and as such doing business in Quebec, in partnership, under the name of A. & E. Blanchard, Defendants.

Seeing the petition in this cause and the alleged insolvency of the defendants, it is ordered that the defendants creditors do file their claims in this cause within fifteen days from the first publication of the present order, which is to be published twice in the french and english language in the *Quebec Official Gazette*.

True copy,
1410 J. B. R. DUFRESNE,
Dep. P. S. C.

Sales of Real Estate under Insolvent Acts.

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Bard P. Paige, of the city of Montreal, manufacturer and trader, carrying on business there as such under the name and style of E. & B. P. Paige, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the Pimmoveable hereinafter described, and belonging to the estate of the said insolvent, will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same, which the

réclamations que le registrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin de distraire, afin d'annuler, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, en la cité de Montréal, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

Ce lot de terre sis et situé dans le quartier Sainte-Anne, de la cité de Montréal; borné en front par la rue William, où il mesure cent soixante et huit pieds, suivant acte, et cent soixante et treize pieds suivant le plan officiel du dit quartier, d'un côté au nord-est par la rue Richmond, où il mesure quatre-vingt pieds six pouces, et de l'autre côté au sud-ouest par une ruelle de vingt pieds de largeur, et en arrière par la propriété de Henry Woodman et autres, où il mesure cent soixante et dix pieds six pouces, le tout plus ou moins, sans garantie de mesure précise; la mesure ci-dessus donnée comprend la ruelle qui se trouve en arrière des appentis. Le dit lot est maintenant connu sous le numéro onze cent quatre-vingt, aux plan et livre de renvoi officiels du dit quartier Sainte-Anne—avec un bloc de huit maisons en briques à deux étages et autres bâties sus-érigées.

Pour être vendu au bureau de Riddell & Stevenson, No. 22, rue Saint-Jean, en la cité de Montréal, SAMEDI, le ONZIEME jour de JUIN prochain, à ONZE heures de l'avant-midi.

EDWARD EVANS,

Syndic.

Bureau de Riddell & Stevenson,
Montréal, 7 avril 1881.

1393

[Première publication, 9 avril 1881.]

ACTE DE FAILLITE DE 1869 ET 1875 ET AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Hyacinthe Téléphore Dubrûle et Joseph Nicéphore Dubrûle, tous deux ci-devant marchands, du village d'Acton Vale, dans le comté de Bagot, dans le district de Saint-Hyacinthe, tant individuellement que comme ayant fait commerce ensemble, en société, comme marchands, à Acton Vale susdit, sous les nom et raison de Dubrûle & Frères, faillis.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que l'immeuble ci-après décrit sera vendu aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le registrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, en la cité de Montréal, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

Un lot de terre ou emplacement à Acton Vale susdit, étant partie du lot numéro trente-trois, dans le quatrième rang du canton d'Acton, dans le comté de Bagot, contenant environ cent vingt pieds de largeur sur la rue Cushing, sur environ cent pieds de profondeur, plus ou moins, et sans aucune garantie de mesure; borné à l'est par la rue Cushing, au nord par le chemin de Roxton, et au sud et à l'ouest en arrière par H. Lippé—avec une maison en charpente, lambrissée en brique à deux étages sus-érigée.

Pour être vendu à la porte de l'église paroissiale.

registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law; all oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, or other oppositions to the sale*, are required to be filed with the undersigned, at his office, in the city of Montreal, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the sale, to wit :

That certain lot of land being and situate in the Saint Ann's ward, of the city of Montreal; bounded in front by William street, where it measures one hundred and sixty eight feet, by the deed, and one hundred and seventy three by the official plan of said ward, one side to the north east by Richmond street, where it measures eighty feet six inches, and on the other side to the south west by a lane of twenty feet in width, and in rear by the property of Henry Woodman and others, where it measures one hundred and seventy feet six inches, the whole more or less, without warranty as to precise measurement; and the measurement above given including the lane now subsisting in rear of the sheds. Said lot now known as number eleven hundred and eighty, on the official plan and book of reference of said Saint Ann's ward—with a block of eight two story brick house and out-buildings thereon erected.

To be sold within the office of Riddell & Stevenson, No. 22, Saint John street, in the city of Montreal, on SATURDAY, the ELEVENTH day of JUNE next, at ELEVEN o'clock in the forenoon.

EDWARD EVANS,

Assignee.

Office of Riddell & Stevenson.

Montreal, 7th April, 1881.

1394

[First published, 9th April, 1881.]

INSOLVENT ACT OF 1869 & 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Hyacinthe Téléphore Dubrûle and Joseph Nicéphore Dubrûle, both heretofore merchants, of the village of Acton Vale, in the county of Bagot, in the district of Saint Hyacinthe, as well individually as having carried on trade and commerce together, in partnership, as merchants, at Acton Vale aforesaid, under the name, style and firm of Dubrûle, Frères, an Insolvents.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned immovable, will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge or other oppositions to the sale*, are required to be filed with the undersigned, at his office, in the city of Montreal, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the sale, to wit :

A lot or emplacement in Acton Vale aforesaid, being part of lot number thirty three, in the fourth range of the township of Acton, in the county of Bagot, containing about one hundred and twenty feet wide on Cushing street, by about one hundred feet in depth, more or less, and without warranty as to any measurement; bounded to the east by Cushing street, on the north by Roxton road, and on the south and west in rear by H. Lippé—with a two story frame bricked house thereon erected.

To be sold at the door of the parish church, in

siale, en le dit village d'Acton Vale, MARDI, le QUATORZIEME jour de JUIN prochain 1881, à MIDI.

JOHN FAIR,
Syndic.

115, rue Saint-François-Xavier.

Montréal, 7 avril 1881.

[Première publication, 9 avril 1881.]

1415

the said village of Acton Vale, on TUESDAY, the FOURTEENTH day of JUNE next, 1881, at TWELVE o'clock NOON.

JOHN FAIR,

Assignee.

115, Saint François Xavier street.

Montreal, 7th April, 1881.

[First published, 9th April, 1881.]

1416

Ventes par le Shérif—Iberville.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

VENDITIONI EXPONAS.

Cour Supérieure—District de Montréal.

Saint Jean, à savoir : } LOUIS DUPUIS, ès-qua-
No. 1418. } lité, Demandeur; contre MICHEL BOURDEAU, fils, Défendeur, et A. C. Bourdeau, opposant afin de charge, et Octave Pinsonneault, contestant. Cédule A mentionnée à l'exécution en cette cause, savoir :

Une terre située en la paroisse de Saint-Michel-Archange, comté de Napierville, dans le district d'Iberville, dans le petit rang de Lapigeonnière, de trois arpents de front sur vingt-sept arpents de profondeur, plus ou moins, sans garantie de mesure précise; bornée en front par le chemin du dit petit rang, en profondeur par le trait carré des terres de la paroisse de Saint-Rémi, d'un côté au nord-est par Paul Gamache, et du côté sud-ouest par Casimir St. James dit Beauvais—avec maison, grange et autres bâtisses dessus construites.

Pour être vendue à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Michel-Archange, le VINGT-SIXIEME jour d'AVRIL courant, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le trentième jour d'avril courant.

CHS. NOLIN,

Bureau du Shérif,

Saint-Jean, 5 avril 1881.

[Première publication, 9 avril 1881.]

1325

Sheriff's Sales.—Iberville.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceeding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

VENDITIONI EXPONAS.

Superior Court—District of Montréal.

Saint Johns, to wit : } LOUIS DUPUIS, *ès-qua-*
No. 1418. } lité, Plaintiff; against MICHEL BOURDEAU, *fils*, Defendant, and A. C. Bourdeau, *opposant afin de charge*, and Octave Pinsonneault, *contesting*. Schedule A mentioned at the execution in this cause, to wit :

A farm situate in the parish of Saint Michel Archange, county of Napierville, in the district of Iberville, in the "Petit Rang Lapigeonnière," of three arpents in front by twenty seven arpents in depth, more or less, without any guarantee as to precise measure; bounded in front by the road of said "Petit Rang," in depth by the end of the lands of the parish of Saint Rémi, on one side to the north east by Paul Gamache, and to the south west side by Casimir St. James *alias* Beauvais—with a house, barn and other buildings thereon erected.

To be sold at the church door of the parish of Saint Michel Archange, on the TWENTY SIXTH day of APRIL instant, at ELEVEN of the clock in the forenoon. Said writ returnable on the thirtieth day of April instant.

CHS. NOLIN,

Sheriff's Office,

Saint Johns, 5th April, 1881.

[First published, 9th April, 1881.]

1326

Avis Divers

District de Montréal. } Cour Supérieure.
Dame Azilda Prudhomme, Demanderesse ;
vs. Défendeur.

Emile Harsé, Défendeur.
Une action en séparation de biens a été instituée contre le défendeur en cette cause ce jour.

F. L. SARRASIN,
Procureur de la Demanderesse.

Montréal, 1er mars 1881.

903

Miscellaneous Notices.

District of Montréal. } Superior Court.
Dame Azilda Prudhomme, Plaintiff ;
vs. Defendant.

Emile Harsé, Défendeur.
An action in separation as to property has been instituted against the defendant in this case to day.

F. L. SARRASIN,
Attorney for Plaintiff.

Montreal, 1st March, 1881.

904